

# Pauvreté et genre au Niger

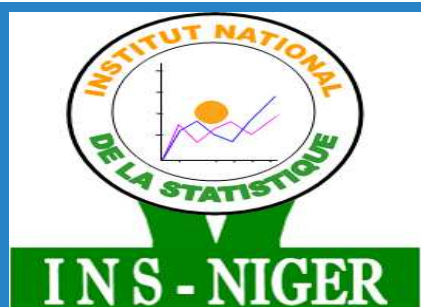
M Lawali\_MAMAN M, Consultant National  
Dr Soumana HAROUNA, INS/MEF ([sharouna@ins.ne](mailto:sharouna@ins.ne))

Sous la direction de M. Abdou ABDALLAH,  
Consultant International (BCEOM, [a.abdou@wanadoo.fr](mailto:a.abdou@wanadoo.fr))



Avec le soutien de  
l'Union Européenne

Avril 2007



REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L' ECONOMIE ET DES FINANCES

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**Etablissement Public à caractère Administratif**

Direction Générale : 182, Rue de la SIRBA BP : 13 416 Niamey - Niger

Téléphone : (227) 20 72 35 60 - Fax : (227) 20 72 21 74 Email : [ins@ins.ne](mailto:ins@ins.ne) NIF : 9617/R  
<http://www.ins.ne>, <http://www.stat-niger.org>

## RESUME EXECUTIF

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté par le Niger affirme explicitement que la prise en compte du genre est l'un des principes fondamentaux sur lesquels doivent reposer toutes les politiques sectorielles de développement. Cette option traduit la conviction que « la réduction de la pauvreté requiert la mise à contribution de façon optimale de toutes les composantes de la nation »<sup>1</sup>. Il s'agit alors de créer les conditions favorables pour matérialiser cette conviction sur la base d'une analyse des rapports sociaux de genre.

Au moment où le DSRP est en cours de révision, l'analyse des données de l'enquête QUIBB\_2005 apporte des éléments nouveaux pour mieux appréhender et évaluer les disparités liées au genre. Ces disparités liées au genre tiennent en grande partie à la création ou non des conditions favorables aux différentes composantes de la population (hommes et femmes) à une contribution optimale à la stratégie de réduction de la pauvreté. Les résultats de l'enquête QUIBB-2005 permettent d'apprécier la création des conditions favorables ou la subsistance des conditions entravant la pleine participation des femmes, qui constituent la frange de la population numériquement la plus importante, aux efforts de développement et de réduction de la pauvreté. Le présent rapport intitulé « Genre et pauvreté au Niger », a pour ambition d'apporter un éclairage supplémentaire sur le niveau et les conditions de la participation de la femme aux efforts de développement.

Les principales conclusions qui y ressortent porte sur le degré de participation des femmes à la vie active et les contraintes qu'elles rencontrent en matière d'accès aux services sociaux de base (santé et éducation) et aux capitaux.

Deux constats se dégagent de l'analyse du degré de participation des femmes à la vie active (chapitre II, section 2.3). En premier lieu, l'analyse du taux d'occupation de la population

active totale (personnes âgées de 15 ans et plus) fait ressortir que les femmes participent très peu à l'activité économique. En effet, plus de sept femmes en âge d'activité sur dix (71,2%) n'ont pas travaillé au cours des sept jours précédant l'enquête. Ainsi, *moins de trois actifs occupés sur dix (27,4%) sont de sexe féminin alors que les femmes représentent 51,2% de la population totale en âge d'activité*. En outre, le statut de pauvreté semble ne pas avoir un impact significatif sur le taux d'occupation des femmes par rapport à celui des hommes, toutes choses égales par ailleurs. Autrement dit, les écarts entre les femmes et les hommes parmi les ménages non pauvres ne sont pas significativement différents des écarts entre les femmes et les hommes issus des ménages pauvres, quelque soit le milieu de résidence. *La très faible participation de la femme nigérienne à la vie active est ainsi un phénomène généralisé qui frappe aussi bien celles issues des ménages pauvres que celles issues des ménages non pauvres*.

De plus, l'analyse du chômage montre que *les femmes qui se présentent sur le marché du travail ont également beaucoup moins de chance de trouver un emploi*. En effet, au niveau national, le taux de chômage est plus de deux fois plus élevé parmi la population féminine (25,0%) que parmi la population masculine (11,8%) en âge d'activité. Si généralement les ruraux de sexe masculin à la recherche d'un emploi peuvent plus ou moins aisément se rendre dans les centres urbains, l'émigration des filles rurales vers les villes semble plus contraignante ; ce qui explique certainement le taux de chômage particulièrement élevé au niveau de la population féminine en milieu rural.

Le chômage sévit encore plus parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans que parmi la population totale en âge d'activité. En effet, le chômage frappe plus du quart (27,5%) des jeunes, alors que ce taux n'est que de 15,9% dans la population totale en âge d'activité. Rappelons que la réduction du chômage de jeunes actifs et des inégalités liées au genre en la matière sont des cibles des OMD (OMD8).

Les disparités liées au genre sont également aussi importantes parmi les jeunes actifs que

---

<sup>1</sup> Document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté en février 2002

parmi la population totale. Ainsi, le taux de chômage est de 33,9% pour les jeunes filles contre 24,3% pour les garçons. *En termes relatifs, alors qu'elles ne représentent que 33,6% de l'ensemble des jeunes actifs, les jeunes filles constituent 41,4% des jeunes en situation de chômage.*

Les résultats de l'enquête QUIBB montrent aussi que les ménages dont les membres en âge d'activité ont le plus fort taux d'occupation présentent également le plus fort taux d'enfants au travail. Ce constat a une conséquence énorme sur la scolarisation des enfants. En effet, il a toujours été établi une concurrence nette entre le travail des enfants et leur scolarité. D'une part les raisons liées aux coûts d'opportunité de l'école (travail ou école inutile ou sans intérêt) sont les principales causes *volontaires* des abandons scolaires, au sens où l'abandon pour raison d'échec peut ne pas être désiré (voir sous-section 2.1.4). D'autre part, le risque pour un enfant de rentrer précocement dans la vie active est plus grand quand l'enfant n'est pas inscrit (voir sous-section 2.3.4).

En résumé, on peut dire que les conditions de la participation des femmes aux efforts de développement et de réduction de la pauvreté n'étaient pas suffisamment satisfaites en 2005 au regard de leurs taux d'activité et de chômage révélés par les résultats de l'enquête sur le questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB).

Les contraintes qui entravent la participation des femmes aux efforts de développement et de réduction de la pauvreté se trouveraient dans leur inaccessibilité aux capitaux (actifs financiers et capital humain notamment).

En effet, le niveau d'instruction a un impact non seulement sur le capital humain mais aussi sur les comportements en matière de la santé des membres du ménage (santé maternelle et des enfants notamment). Les inégalités éventuelles pour l'accès à l'éducation et/ou à une formation professionnelle sont ainsi analysées comme une entrave au développement des compétences individuelles des personnes qui en seraient victimes. Le faible niveau des compétences peut expliquer à son tour la faible productivité du facteur

capital provenant des ménages pauvres, c'est-à-dire la faiblesse des revenus que les travailleurs pauvres tirent de leurs activités.

Qu'indiquent les données de l'enquête QUIBB ? Au Niger, les inégalités de genre dans l'accès à l'éducation apparaissent à tous les niveaux de l'enseignement et touchent particulièrement les filles du milieu rural.

Dans le cycle primaire, l'accès à l'éducation pour tous les enfants d'ici 2015, visé à travers les objectifs du millénaire pour le développement, apparaît comme un défi très difficile à relever. En effet, les résultats de l'enquête QUIBB montrent qu'en 2005, le taux net de scolarisation au primaire (TNSP) était de 41,0%. *Trois enfants sur cinq en âge d'aller à l'école primaire n'y sont pas inscrits.*

Par ailleurs, un énorme biais au détriment des ruraux apparaît. A titre d'illustration, le TNSP est pratiquement deux fois plus élevé à Niamey qu'en milieu rural. Les inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire frappent essentiellement les filles vivant en milieu rural. En effet, si le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire (estimé à l'échelle nationale à 77,2%) est voisin de 100% à Niamey (98,2%) et dans les autres villes du pays (94,2%), il n'est que de 70,8% en milieu rural. Autrement dit, *en milieu rural, il y a seulement sept filles pour dix garçons inscrits au primaire.*

L'analyse du TNSP selon le sexe de l'enfant, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté du ménage dont il est issu, montre aussi que *le niveau de pauvreté exaspère les inégalités genre en matière d'accès à l'enseignement primaire au détriment des filles issues des ménages pauvres du milieu rural.* Cette inégalité vient ainsi accentuer celle relative à l'accès à l'enseignement primaire au détriment des enfants résidents en milieu rural, tous sexes confondus.

Ce résultat montre que *l'inégalité d'accès à l'enseignement primaire dont sont victimes les filles en milieu urbain serait plutôt d'ordre économique et frappent indifféremment les enfants issus des ménages pauvres quelque soit leur sexe, tandis qu'elle semble avoir en plus une dimension culturelle en milieu rural où les ménages pauvres inscrivent plus souvent les garçons que les filles.*

Au niveau de l'enseignement secondaire, le gap pour la cible de l'accès universel à l'éducation est encore plus important. En effet, le taux net de scolarisation au secondaire (TNSS) n'est que de 19,9% à l'échelle nationale. Les résultats de l'enquête QUIBB montrent qu'en 2005, *quatre enfants sur cinq en âge de fréquenter le cycle secondaire n'y sont pas inscrits*. Le biais urbain est encore plus accentué pour ce niveau d'enseignement, compte tenu du fait que jusqu'à une date récente les écoles d'enseignement secondaire ne se trouvent que dans les centres urbains.

Comme au niveau primaire, les inégalités d'accès à l'enseignement secondaire frappent beaucoup plus les filles rurales que leurs sœurs du milieu urbain. En effet, si en milieu urbain il y a pratiquement huit filles pour dix garçons inscrits au secondaire, en milieu rural le rapport va du simple au double, autrement dit, *il y a à peine une fille pour deux garçons inscrits au secondaire en milieu rural*.

Parmi la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus) les inégalités liées au genre pour l'accès à l'éducation sont encore plus importantes que parmi la population scolarisable aux niveaux primaire et secondaire. En effet, le niveau de l'indicateur OMD, retenu pour décrire les disparités de genre en matière d'alphabétisation (c'est-à-dire le « rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire) se situe à 35,2%. Ainsi, les résultats de l'enquête QUIBB réalisée en 2005 montrent que parmi la population âgée de 15 ans et plus, *il y a moins de quatre personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin qui savent lire et écrire*.

Le niveau de pauvreté accentue cette inégalité dont sont victimes les femmes. En effet, le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire n'est que de 26,5% parmi les pauvres, contre 44,8% parmi les non pauvres. Ainsi, *il y a moins de trois personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire parmi les personnes issues des ménages pauvres*.

Les disparités de genre en matière d'alphabétisation s'observent également selon le milieu de résidence. A Niamey et dans les autres villes il y a respectivement sept à six

personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire. Par contre, *en milieu rural, il y a moins de trois femmes pour dix hommes sachant lire et écrire*. Cette situation traduit une double inégalité qui frappe les femmes, d'une part, relative à leur milieu de résidence et d'autre part, à leur statut de femme. Enfin, quelque soit le milieu de résidence, le niveau de pauvreté accentue les disparités dont sont victimes les femmes en matière d'alphabétisation.

*Ainsi, les fortes inégalités d'accès à l'éducation et au développement de leurs compétences représentent les premières contraintes de la participation de la femme à la vie active, notamment la difficulté d'obtenir et d'exercer un emploi quand elles se présentent sur le marché du travail, ou encore la faible productivité du facteur travail issu des ménages pauvres en général (traduite par une rémunération très faible).*

Ces inégalités se transmettent hélas entre les générations, ce qui induit un processus reproducteur de la pauvreté. En effet, les écarts en termes de fréquentation scolaire entre les filles et les garçons s'accroissent au niveau des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école. Autrement dit, *moins les parents sont instruits, encore moins ils inscrivent leurs enfants à l'école en général, et beaucoup moins quand ces enfants sont de sexe féminin*.

L'analyse de ce qu'il est convenu d'appeler le « déficit d'éducation » des enfants a mis aussi en lumière l'impact très positif du système dit d'« alphabétisation des adultes » sur l'éducation des enfants grâce auquel les personnes ayant dépassé l'âge d'aller à l'école sans avoir pu bénéficier d'une instruction peuvent se « rattraper ». Outre le fait de donner à ces adultes une instruction, le déficit d'éducation se réduit de façon très importante pour les enfants issus des ménages dirigés par les personnes ayant fréquenté ce système. D'où la double importance de ce système qu'il convient dès lors de renforcer. Mais, *encore mieux que l'alphabétisation des adultes, l'instruction de la femme en général a un très grand impact sur la scolarisation des enfants, notamment quand celle-ci est en position de prendre la décision d'envoyer ou non l'enfant à l'école (cas des femmes Chef de ménage)*.

Outre ces inégalités en termes de développement du capital humain dont sont

victimes les femmes issues des ménages pauvres, d'autres disparités apparaissent en termes d'accès aux actifs physiques ; c'est le cas par exemple de l'accès aux actifs financiers.

L'analyse sur les actifs financiers a ainsi permis d'apprécier la capacité de financement et le degré de satisfaction des besoins de financement des ménages selon le sexe du chef de ménage à travers les emprunts. La capacité de financement des ménages est mesurée par le niveau de l'épargne détenue par ses membres. Rappelons qu'au Niger, la thésaurisation est le principal mode de placement de l'épargne détenue par les ménages pauvres car ils ont très peu accès au système bancaire et aux services financiers offerts par les institutions de micro finance.

Il ressort des résultats de l'enquête QUIBB que la capacité de financement des ménages pauvres dirigés par une femme est très faible. En effet, *le montant moyen de l'épargne thésaurisée est estimé à 13 230 francs CFA pour les ménages pauvres dirigés par une femme contre 53 923 francs CFA pour les ménages pauvres dirigés par un homme, soit un rapport de un sur quatre*. Le niveau faible de la capacité de financement des ménages pauvres dirigés par une femme a pour corollaire un besoin de financement plus élevé.

Cependant, malgré leur besoin de financement potentiellement plus important, les personnes issues des ménages dirigés par une femme ont moins accès aux crédits. L'accès aux crédits est estimé, à partir des données de l'enquête, par le niveau de la « demande de crédit satisfaite ». Ainsi, *la proportion des ménages dont les membres ont bénéficié d'un emprunt (demande de crédit satisfaite) est de 17,5% parmi les ménages dirigés par une femme contre 26,3% parmi les ménages dirigés par un homme*.

La demande de crédit des ménages dirigés par une femme est le plus souvent destinée à subvenir aux besoins de subsistance du ménage plutôt qu'au financement des activités génératrices de revenus. En effet, *dans plus de la moitié des cas (56,0%), quand les membres d'un ménage dirigé par une femme empruntent, le crédit obtenu est utilisé pour faire face aux besoins du ménage*. Par contre, parmi les ménages dirigés par un homme, cette proportion n'est que de 37,3%. La situation est

encore pire parmi les ménages pauvres dirigés par la femme où cette proportion passe à 61,7%. Ces résultats illustrent, s'il en est besoin, la situation très précaire des ménages pauvres en général et particulièrement des ménages pauvres dirigés par une femme où il faudrait recourir aux emprunts pour subvenir aux besoins de la famille (confirmation d'un besoin de financement élevé).

Toutefois, l'analyse des résultats de l'enquête QUIBB-2005 selon le sexe de l'emprunteur montre que les femmes formulent aussi une demande de crédit pour financer des activités productives. En effet, *la proportion des emprunts destinés aux activités productives (exploitation agricole, commerce et entreprise) est beaucoup plus importante parmi les emprunteurs de sexe féminin (55,1%) que parmi ceux de sexe masculin (37,6%)*. Inversement, la proportion des emprunts pour subvenir aux besoins de subsistance du ménage chute considérablement parmi les personnes de sexe féminin (22,3%) alors qu'elle augmente parmi les personnes de sexe masculin (41,5%).

Quelque soit le statut de pauvreté, la proportion des emprunteurs dont l'emprunt est destiné à financer une activité productive est plus importante parmi les personnes de sexe féminin que parmi celles de sexe masculin. Parmi les ménages pauvres, cette proportion est de 59,3% pour les femmes contre 36,1% pour les hommes ; tandis qu'au niveau des ménages non pauvres, elle est de 48,5% et 40,6% pour les femmes et les hommes respectivement. Ainsi, *les femmes, notamment celles issues des ménages pauvres, ont une demande très forte des crédits pour financer leurs activités de production. Les ménages dirigés par une femme apparaissent comme les plus vulnérables au sens où ils doivent faire recours aux emprunts pour subvenir aux besoins de base de leurs membres*.

En conséquence, la définition et la mise en œuvre des mécanismes de financement des activités génératrices de revenus exercées par les femmes, le projet de création de la Banque des femmes notamment, peuvent être un important levier d'emploi de la main d'œuvre féminine, de création de richesse, d'amélioration du bien être des enfants et d'une façon générale de réduction de la pauvreté sous ses multiples dimension.

*Ces résultats mettent ainsi en lumière d'une part un besoin de financement pour faire face aux besoins de subsistance parmi les ménages dirigés par une femme, donc une grande vulnérabilité de ces ménages ; et, de l'autre, un besoin de financement pour les activités génératrices de revenus au niveau des personnes de sexe féminin. Malheureusement, les données sur la demande de crédit satisfaite indique que les chefs de ménage de sexe féminin d'une part et la population féminine dans son ensemble d'autre part sont également celles qui ont le moins accès aux crédits, aussi bien des personnes physiques que des institutions financières, notamment celles dédiées aux pauvres.*

Ainsi, le faible accès au système éducatif pour le développement de leurs capacités dont sont victimes les femmes est aggravé par un faible accès aux actifs financiers pour faire face aux besoins de subsistance des membres du ménage et pour le financement des activités productives. Ces deux facteurs peuvent expliquer une part importante de la faible participation de la femme nigérienne à la vie active.

La situation de précarité dans laquelle se trouvent les ménages dont le chef est de sexe féminin est également illustrée par l'état de santé des personnes issues de ces foyers. C'est l'une des principales conclusions de la section consacrée à l'analyse des interrelations entre le genre, la santé et la pauvreté.

Au niveau national, les résultats de l'enquête QUIBB-2005 indiquent un taux de morbidité de 14,7% parmi les ménages dirigés par une femme contre 9,3% parmi les ménages dont le chef est un homme. *Les membres des ménages dirigés par une femme apparaissent donc comme les plus vulnérables au risque sanitaire.*

L'exposition au risque sanitaire varie selon le milieu de résidence. Elle est particulièrement grande pour les ménages ruraux dirigés par une femme, dont le taux de morbidité parmi les membres est de l'ordre de 18,3%, soit pratiquement un membre du ménage sur cinq qui tombe malade par mois.

La plus grande vulnérabilité au risque sanitaire, notamment parmi les membres des ménages pauvres dirigés par une femme en milieu rural, est aggravée par un accès moindre de ces personnes aux services de soins. En

effet, à l'échelle nationale, le taux de recours aux soins est moins élevé chez les membres des ménages dirigés par une femme (62,2%) que chez les personnes issues des ménages dont le chef est de sexe masculin (68,1%).

Le taux de recours aux soins, en cas de maladie ou de blessure, est encore plus faible parmi les ménages pauvres dirigés par une femme. C'est à peine la moitié (55,1%) des personnes issues des ménages pauvres dirigés par une femme qui ont eu recours aux services de santé ou d'un guérisseur traditionnel. Au cours de la période de référence, presque une personne sur deux (44,9%) issue d'un ménage pauvre dirigé par une femme et ayant souffert d'une maladie ou d'une blessure n'a consulté aucun service de soins. Sous l'hypothèse que la faiblesse du recours aux soins traduit une accessibilité moindre, on peut conclure, à la lumière de ces résultats, que les membres des ménages dirigés par une femme sont doublement frappés d'une part par une vulnérabilité au risque sanitaire plus grande et d'autre part un accès moindre aux services de santé.

Ainsi, un double objectif doit être fixé à la politique de développement social : Viser d'une part à réduire la vulnérabilité au risque sanitaire des membres des ménages pauvres dirigés par une femme, d'autre part à améliorer l'accès aux services de santé des personnes issues de cette catégorie de ménage. Cette politique peut ainsi s'inscrire au niveau du 8<sup>ème</sup> OMD dont l'une des cibles est de « *proposer des médicaments essentiels accessibles à tous dans les pays en développement* ».

Rappelons que les risques sanitaires auxquels sont exposés les femmes et les enfants sont surtout ceux liés à la maternité. Les données de l'enquête QUIBB\_2005 apportent un éclairage sur l'ampleur de l'exposition de la femme nigérienne en général et rurale plus particulièrement aux risques de la maternité. Deux mesures de cette exposition ont été analysées : d'une part le niveau du recours aux soins prénatals et d'autre part le niveau de l'assistance par un personnel de santé qualifié au moment des accouchements.

Il ressort des résultats de l'enquête QUIBB-2005 que *près de la moitié (46,4%) des femmes nigériennes ayant déjà eu des naissances vivantes n'a reçu aucun soins prénatals au cours de leur*

*dernière grossesse.* L'absence des soins prénatals augmente la vulnérabilité aux risques liés à la maternité. Ainsi, la réalisation de l'objectif de la « maternité sans risque » demande encore beaucoup d'efforts en termes de soins prénatals.

Ces résultats indiquent des disparités énormes selon le milieu de résidence. En effet, le taux de recours aux soins prénatals est pratiquement deux fois plus élevé en milieu urbain (89,3% à Niamey et 83,5% dans les autres villes) qu'en milieu rural (47,7%). Cet écart entre les villes et les campagnes traduit une inégalité qui frappe l'écrasante majorité de la population car, le milieu rural renferme plus de 80% de la population nigérienne. Aussi, des efforts considérables sont-ils nécessaires en direction du milieu rural afin d'y rendre disponibles et accessibles les services de soins prénatals indispensables pour réduire la vulnérabilité aux risques liés à la maternité et le taux élevé de la mortalité maternelle au Niger.

La pauvreté augmente l'exposition aux risques liés à la maternité en ce sens que le recours aux soins prénatals est plus faible chez les femmes issues des ménages pauvres (50,8%) que chez celles issues des ménages non pauvres (58,0%). Même parmi les ménages dirigés par une femme, dont le recours à ce type de soins est en général plus fréquent, la proportion des femmes ayant reçu les soins prénatals baisse quand le ménage est pauvre. Cette tendance se confirme au niveau des centres urbains autres que Niamey et plus particulièrement en milieu rural.

L'assistance d'un personnel de santé qualifié pendant l'accouchement touche à peine le quart (25,4%) des mères nigériennes. Près de *trois accouchements sur quatre ont lieu sans l'assistance d'un personnel de santé qualifié.* Ce

niveau très faible de la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié explique en partie les cas de fistules et mortalité maternelle et néonatale.

L'assistance d'un personnel de santé qualifié pendant l'accouchement varie selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté. *La proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est plus de cinq fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.* Cette proportion est de l'ordre de 80% en milieu urbain et 15,3% en milieu rural.

Le faible niveau de couverture en services de santé de la reproduction constitue un facteur de risque qui rend très précaire et souvent fatale l'état de santé des femmes nigériennes. Un état de santé faible, outre qu'il peut conduire à une issue fatale illustrée par le taux élevé de la mortalité maternelle, est par ailleurs handicapant pour la participation aux activités productives.

Les résultats de l'enquête QUIBB-2005 traduisent le faible niveau de la participation de la femme nigérienne aux efforts de développement et de réduction de la pauvreté. Ils font également ressortir les contraintes qui entravent cette participation et qui tranchent avec la conviction sur la base de laquelle la prise en compte du genre fut érigée au rang de principe sur lequel devrait être bâti la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. La participation effective et « optimale » de plus de la moitié de la population nigérienne, que constituent les femmes, aux efforts de développement dépend de la pertinence des politiques et programmes élaborés et mis en œuvre pour lever ces contraintes.

## TABLE DES MATIERES

<i>RESUME EXECUTIF</i> .....	<i>i</i>
<i>TABLE DES MATIERES</i> .....	<i>2</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....	<i>4</i>
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i> .....	<i>5</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	<i>6</i>
<i>INTRODUCTION</i> .....	<i>1</i>
<i>Chapitre I.: GENRE ET PAUVRETE – ASPECTS CONCEPTUELS</i> .....	<i>2</i>
<i>1.1. Concept de genre</i> .....	<i>2</i>
<i>1.2. Concepts de pauvreté</i> .....	<i>3</i>
<i>1.3. Concept de genre et pauvreté</i> .....	<i>3</i>
<i>Chapitre II.: MISE EN EVIDENCE DE LA PAUVRETE SELON LE GENRE : LES DISPARITES DANS LES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE</i> .....	<i>5</i>
<i>2.1. Genre, Education, Alphabétisation et Pauvreté</i> .....	<i>5</i>
<i>2.1.1. Fréquentation scolaire au Primaire</i> .....	<i>5</i>
<i>2.1.2. Fréquentation scolaire au Secondaire</i> .....	<i>7</i>
<i>2.1.3. Alphabétisation</i> .....	<i>9</i>
<i>2.1.3.1. Alphabétisation des adultes (15 ans et plus)</i> .....	<i>9</i>
<i>2.1.3.2. Alphabétisation des jeunes adultes (15 – 24 ans)</i> .....	<i>11</i>
<i>2.1.4. Abandons scolaires, Déficit d'éducation des jeunes et Genre</i> .....	<i>13</i>
<i>2.1.4.1 Abandons scolaires:</i> .....	<i>13</i>
<i>2.1.4.2. Déficit d'éducation</i> .....	<i>24</i>
<i>2.2. Genre, Santé et Pauvreté</i> .....	<i>31</i>
<i>2.2.1. Les disparités en termes de morbidité et de recours aux soins</i> .....	<i>31</i>
<i>2.2.1.1. La morbidité</i> .....	<i>31</i>
<i>2.2.2. La santé de la reproduction :</i> .....	<i>35</i>
<i>2.2.2.1. Les soins Prénatals</i> .....	<i>35</i>
<i>2.2.2.2. L'assistance au cours des accouchements</i> .....	<i>36</i>
<i>2.3. Genre, Emploi, Chômage et Pauvreté</i> .....	<i>38</i>
<i>2.3.1. Les disparités en termes d'occupation de la population active</i> .....	<i>38</i>
<i>2.3.2. Chômage, Genre et Pauvreté</i> .....	<i>40</i>
<i>2.3.2.1. Chômage, Genre et Pauvreté parmi l'ensemble de la population de plus de 15 ans</i> .....	<i>40</i>
<i>2.3.2.2. Chômage, Genre et Pauvreté parmi la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans</i> .....	<i>42</i>
<i>2.3.3. Les disparités en termes du type d'emploi et des revenus tirés</i> .....	<i>44</i>
<i>2.3.3.1. Le statut dans l'emploi principal</i> .....	<i>44</i>
<i>2.3.3.2. Les disparités en termes d'employeur dans le travail principal</i> .....	<i>47</i>
<i>2.3.3.3. Les disparités en termes du secteur d'activité de l'employeur principal</i> .....	<i>48</i>
<i>2.3.4. Travail des enfants, Genre et Pauvreté</i> .....	<i>50</i>
<i>2.4. Les disparités en termes d'accès aux actifs financiers</i> .....	<i>54</i>
<i>2.4.1. L'épargne et l'offre de crédit des ménages nigériens</i> .....	<i>54</i>
<i>2.4.1.1. L'offre de crédit</i> .....	<i>54</i>
<i>2.4.1.2. Les disparités en termes d'épargne</i> .....	<i>55</i>
<i>2.4.1.3. La demande satisfaite d'actifs de financement des ménages nigériens</i> .....	<i>57</i>
<i>2.4.2. Quelques éléments de l'impact attendu de la micro-finance</i> .....	<i>58</i>
<i>Chapitre 3.: FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PAUVRETE SELON LE GENRE</i> .....	<i>61</i>
<i>3.1. Les facteurs liés aux normes et à la Culture</i> .....	<i>61</i>
<i>3.2. L'explication des disparités par la faible habilité des femmes</i> .....	<i>62</i>



3.2.1. Genre, Niveau d'instruction et Chômage.....	62
3.2.2. Genre, Niveau d'instruction et Accès aux services de Santé .....	64
3.2.2.1. Genre, Soins prénatals et niveau d'instruction.....	64
3.2.2.2. Genre, Assistance pendant l'accouchement et niveau d'instruction.....	65
3.2.3. Conclusion sur l'habilité.....	66
CONCLUSION.....	68
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	70
ANNEXES.....	71

## LISTE DES TABLEAUX

### I

<b>TABLEAU 1 : RAISONS DES ABANDONS SCOLAIRES SELON LE SEXE DE L'ENFANT ET LE STATUT DE PAUVRETE .....</b>	<b>22</b>
<b>TABLEAU 2 : RAISONS DES ABANDONS SCOLAIRES SELON LE SEXE DU CM ET LE STATUT DE PAUVRETE .....</b>	<b>23</b>
<b>TABLEAU 3: TNSP SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM ET LE SEXE DE L'ENFANT....</b>	<b>25</b>
<b>TABLEAU 4 : TNSP SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM ET LE SEXE DU CM.....</b>	<b>26</b>
<b>TABLEAU 5 : TNSP SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM ET LE STATUT DE PAUVRETE DU MENAGE.....</b>	<b>26</b>
<b>TABLEAU 6 : TNSP SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM, LE SEXE DE L'ENFANT ET LE STATUT DE PAUVRETE .....</b>	<b>27</b>
<b>TABLEAU 7 : TNSP SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM, LE SEXE DU CM ET LE STATUT DE PAUVRETE .....</b>	<b>28</b>
<b>TABLEAU 8: TNSS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM ET LE SEXE DE L'ENFANT....</b>	<b>29</b>
<b>TABLEAU 9 : TNSS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM ET LE STATUT DE PAUVRETE DU MENAGE.....</b>	<b>30</b>
<b>TABLEAU 10: TNSS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM ET LE SEXE DU CM.....</b>	<b>30</b>
<b>TABLEAU 11 : TNSS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CM, LE SEXE DU CM ET LE STATUT DE PAUVRETE .....</b>	<b>31</b>
<b>TABLEAU 12 : TAUX D'OCCUPATION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE SEXE, LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE PAUVRETE .....</b>	<b>39</b>
<b>TABLEAU 13 : PROPORTION DES ENFANTS AU TRAVAIL SELON LE SEXE DU CM ET LE NIVEAU DE PAUVRETE .....</b>	<b>50</b>
<b>TABLEAU 14 : PROPORTION DES ENFANTS AU TRAVAIL SELON LE SEXE DU MEMBRE ET LE NIVEAU DE PAUVRETE .....</b>	<b>51</b>
<b>TABLEAU 15: PROPORTION DES ENFANTS AU TRAVAIL SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'ENFANT ET LE STATUT DE PAUVRETE DU MENAGE.....</b>	<b>53</b>
<b>TABLEAU 16: PROPORTION DES ENFANTS AU TRAVAIL SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'ENFANT ET LE SEXE DU CM.....</b>	<b>54</b>

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Causes des Abandons scolaires selon le sexe de l'enfant.....	21
Graphique 2 : TNSP selon le niveau d'instruction du CM.....	24
Graphique 3 : TNSS selon le niveau d'instruction du CM .....	28
Graphique 4: Taux de morbidite selon le sexe du CM et le milieu de residence .....	34
Graphique 5: Taux de recours aux soins selon le sexe du CM et le milieu de residence.....	34
Graphique 6 : Taux d'occupation selon le sexe et le milieu de residence .....	40
Graphique 7 : Taux de chômage selon le sexe et le statut de pauvreté.....	40
Graphique 8 : Taux de chômage des jeunes ages de 15 a 24 ans.....	42
Graphique 9 : Chomage des jeunes selon le sexe et le milieu de residence .....	44
Graphique 10 : Statut dans l'emploi selon le niveau de pauvreté .....	46
Graphique 11 : Travail des enfants selon le sexe et le niveau d'instruction de l'enfant.....	53
Chapitre 3.: Facteurs explicatifs de la pauvreté selon le genre .....	61
Graphique 12 : Evolution du taux de chômage selon le sexe et le niveau d'instruction.....	63
Graphique 13 : Evolution du taux d'activité selon le sexe et le niveau d'instruction .....	64
Graphique 14 : Evolution du recours aux soins prénatals selon le niveau d'instruction et le milieu de residence.....	65
Graphique 15 : Taux des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié selon le niveau d'instruction et le milieu de residence .....	66

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
TNSP	: Taux Net de Scolarisation au Primaire
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
TNSS	: Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire
CM	: Chef de Ménage
CPEC	: Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit
ONG	: Organisation Non Gouvernementale

## INTRODUCTION

Au Niger, la prise en compte du genre est l'un des trois grands principes sur lesquels repose la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Cette option découle de la conviction selon laquelle « la réduction de la pauvreté requiert la mise à contribution de façon optimale de toutes les composantes de la nation ». La stratégie souligne ainsi la nécessité de créer les conditions favorables pour matérialiser cette conviction sur la base d'une analyse des rapports sociaux de genre. L'étude thématique « Genre et Pauvreté » à partir des résultats de l'enquête QUIBB-2005 s'inscrit dans cette optique.

L'objectif visé est d'identifier et d'expliquer les déséquilibres qui se rapportent à la différence de situation entre les hommes et les femmes selon le niveau de vie. Cette analyse doit permettre de montrer la mesure dans laquelle le niveau de pauvreté dépend du genre. Elle répond ainsi à un double objectif, en permettant d'une part d'évaluer les effets et les impacts des politiques mises en œuvre dans le cadre de la SRP et des politiques de promotion du genre en général et, de l'autre, d'identifier les variables pour lesquelles les déséquilibres restent encore très importants et nécessiteraient des actions spécifiques.

Cette analyse doit déboucher sur la mise en évidence des mécanismes ou processus liés au genre qui produisent ou reproduisent la pauvreté. Conformément à la SRP, « les stratégies à élaborer seront fondées sur la levée de ces obstacles afin de créer les conditions nécessaires à la participation des femmes au processus de développement du pays ».

Les différentes parties du présent rapport analysent en détail les rapports sociaux de genre au Niger. Le premier chapitre rappelle les aspects conceptuels liés à la problématique genre et pauvreté. Le chapitre deux est consacré à la mise en évidence des disparités liées au genre. Les disparités en termes d'accès à l'éducation, à la santé, à la participation de la femme à la vie active et aux actifs financiers sont successivement passées en revue. Le chapitre trois traite de l'éducation comme principal facteur explicatif des disparités liées à la participation des femmes aux efforts de développement économique et social. Enfin, le chapitre quatre propose quelques éléments de stratégies de réduction des disparités liées au genre.

## **Chapitre I: GENRE ET PAUVRETE – ASPECTS CONCEPTUELS**

### **1.1. Concept de genre**

Le concept de genre est devenu, depuis plus de deux décennies, incontournable dans les textes internationaux relatifs aux questions de développement. Il a ainsi une place de choix dans la Déclaration du Millénaire pour le Développement et les objectifs (OMD) y afférents. Le concept de genre évoque l'organisation sociale, plus spécifiquement dans ses aspects liés aux différences multiformes entre les sexes et les rapports qui en découlent. La prise en compte du genre consiste ainsi à considérer que les rapports sociaux entre les femmes et les hommes sont déterminants dans tout processus social, le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté.

Ainsi, dans toute société, les places occupées par les femmes et par les hommes et les rôles sociaux que les uns et les autres jouent ne sont pas seulement le résultat de la différence physiologique entre les hommes et les femmes. Ils sont le résultat d'une longue construction collective. En effet, dans toutes les sociétés, les enfants sont, dès leur naissance, situés dans l'une ou l'autre des deux classes sociales. Ce classement initial selon le sexe est au commencement d'un processus durable de triage, par lequel les membres des deux classes sont soumis à une socialisation différentielle<sup>2</sup>.

Il est utile de préciser que les distinctions que l'on peut faire à partir des critères d'âge, de milieu social, de race, de richesse ou de pauvreté, etc. sont toutes relatives. Des changements peuvent intervenir et interviennent pour une même personne ou un même groupe social. Un seul critère est fixe tout au long de la vie et constant dans l'histoire (en dehors de cas très rares d'intervention chirurgicale), c'est celui du sexe.

La généralisation de la prise en compte du genre à toutes les études, analyses et actions entreprises pour quelque catégorie sociale que ce soit, notamment les pauvres est apparu nécessaire pour aboutir à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques visant un développement harmonieux des différentes couches de la société. En effet, dans tous les groupes sociaux, il y a des hommes et des femmes qui, outre les caractéristiques liées à leur appartenance au dit groupe, (par exemple membre d'un ménage pauvre ou jeune fille à la recherche d'un emploi en milieu rural<sup>3</sup>), sont pris dans des rapports sociaux de sexe.

---

<sup>2</sup> Erving Goffman, « L'arrangement des sexes », Paris, Edition La dispute, collection Le genre du Monde, 2002.

<sup>3</sup> La possibilité d'aller dans les villes pour chercher un emploi est par exemple plus accordée aux jeunes garçons ruraux qu'aux jeunes filles dans la plupart des communautés nigériennes.

## 1.2. Concepts de pauvreté

La littérature sur le développement fournit une panoplie de concepts de la pauvreté relatifs aux multiples dimensions du phénomène. Le rapport sur la « Vulnérabilité à la pauvreté au Niger », élaboré à partir des résultats de l'enquête QUIBB-2005 donne une définition des principaux concepts de la pauvreté.

### **Encadré 2: Les concepts de pauvreté.**

**La pauvreté monétaire** exprime un aspect du niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources qui engendre une consommation insuffisante, c'est-à-dire un très bas niveau de bien-être. La mesure de la pauvreté monétaire s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduite en valeur monétaire. Le procédé consiste à définir un seuil monétaire en deçà duquel on est considéré comme pauvre, et l'on comptabilise le nombre de pauvres par référence à ce seuil appelée ligne de pauvreté. Ce seuil peut être estimé soit à partir du revenu, soit à partir de la consommation, plus stable dans le temps.

**La pauvreté des conditions de vie** encore appelée « pauvreté d'existence » est une pauvreté perçue dans sa dimension d'exclusion par rapport à un certain mode de vie matériel et culturel. Elle résulte de l'impossibilité de satisfaire les besoins humains essentiels. L'analyse peut être élargie à l'ensemble des besoins qui permettent de mener une vie décente dans une société donnée, ce qui renvoie à la notion d'intégration / exclusion sociale. La « pauvreté des conditions de vie » est une vision « quantitative » de la pauvreté car, elle traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l'éducation (non scolarisation), au logement, etc.

**La pauvreté des potentialités** ou des « capacités » traduit le fait que l'on ne dispose pas de moyens (capital sous ses différentes formes) permettant de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles. L'insuffisance « accumulation de capital » engendre une mise en valeur insuffisante des capacités individuelles. Cette approche permet d'aborder la pauvreté à sa source en la considérant comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc.

**Les capacités de l'individu** (selon Sen) se composent d'une part du capital financier, du capital physique, du capital humain, et du capital social, et d'autre part, des caractéristiques personnelles et des opportunités sociales. Cette approche met l'accent sur la manière la plus efficiente de réduire la pauvreté en améliorant les « capacités » des individus à long terme.

On distingue aussi **la pauvreté humaine** définie comme une détérioration des liens qui attachent l'individu à une communauté de vie donnée. Cette pauvreté résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et de risques d'exclusion du village ou de la communauté d'appartenance. L'exclusion sociale peut résulter de l'enchevêtrement de relations sociales exprimées en termes de droits et d'obligations sociales.

Source : Boukar K. Abacha et Alio Dangana., « Vulnérabilité à la Pauvreté au Niger », sous la direction de Abdou ABDALLAH (BCEOM) ; ME/F/INS, Niamey, novembre 2006.

Rappelons que pendant le traitement des données de l'enquête QUIBB-2005, le classement des ménages en pauvres et non pauvres a été établi sur la base du concept de la « pauvreté monétaire ».

## 1.3. Concept de genre et pauvreté

La pleine participation des femmes au développement constitue un enjeu fondamental pour la réduction de la pauvreté. Ainsi, selon la Commission Economique pour l'Afrique (CEA),

« les inégalités entre les femmes et les hommes sont coûteuses non seulement pour les femmes, mais également pour les enfants et de nombreux hommes. Elles se traduisent par une baisse de la production, un faible niveau de développement des ressources humaines, des loisirs et un bien-être moindre ».

Des politiques et des programmes qui ne s'attaquent pas ou pire qui perpétuent l'inégalité entre les sexes sont donc un frein au développement et à la réduction de la pauvreté. A l'inverse, la réduction des disparités entre femmes et hommes, et la suppression des inégalités, ainsi que l'investissement dans la productivité et l'habilitation des femmes, permettent d'améliorer la qualité de la vie, de réduire la mortalité juvénile et maternelle, la propagation du VIH/SIDA et les niveaux de pauvreté.

Au demeurant, la SRP adoptée par le Niger a retenu la prise en compte du genre comme l'un des principes sur lesquels doit être bâtie la stratégie. L'analyse des rapports sociaux de sexes doit être le point de départ de la prise en compte du genre et cherche à mettre en lumière les disparités et/ou les inégalités, les contraintes afin d'aboutir à la définition des politiques qui s'y attaquent.



## **Chapitre II.: MISE EN EVIDENCE DE LA PAUVRETE SELON LE GENRE : LES DISPARITES DANS LES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE**

### **2.1. Genre, Education, Alphabétisation et Pauvreté**

Cette première section est consacrée à l'analyse des variables d'éducation et d'alphabétisation selon le niveau de pauvreté et le sexe des personnes. Pour l'ensemble de la population (ménages pauvres et non pauvres), les personnes de sexe masculin ont le plus bénéficié de l'éducation scolaire formelle que les personnes de sexe féminin. L'introduction du niveau de pauvreté du ménage permet de savoir si la pauvreté accentue ce déséquilibre entre les sexes ; c'est-à-dire si les femmes des ménages pauvres bénéficient encore moins de l'instruction que les femmes des ménages non pauvres. Si cette hypothèse se confirme, elle traduirait alors une plus grande vulnérabilité des femmes issues des ménages pauvres plus spécifiquement (faiblesse du capital humain ou « déficit d'accumulation » du capital humain) ; ce qui, à son tour, peut entraîner un processus reproducteur de la pauvreté. Le niveau d'éducation a un impact non seulement sur le niveau du capital humain mais également sur les comportements en matière de santé des membres du ménage, de santé maternelle et des enfants notamment. Cette section traite des disparités en matière de fréquentation scolaire au primaire et au secondaire, d'alphabétisation et d'abandon ou déficit de scolarisation.

#### ***2.1.1. Fréquentation scolaire au Primaire***

Le niveau de fréquentation scolaire au primaire est mesuré à partir du « Taux Net de Scolarisation dans le Primaire, (TNSP) ». Le tableau 1, en annexe, indique le TNSP selon le sexe de l'enfant, la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage duquel il est issu. Pour l'ensemble du pays, le TNSP est de 41,0%. Le deuxième objectif du millénaire pour le développement (OMD) vise à « donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ». A une dizaine d'année de cette échéance, le niveau de réalisation de cet objectif est de l'ordre de 40% pour les enfants nigériens.

Les disparités sont très importantes selon la résidence principale du ménage des enfants. Ainsi, le TNSP est pratiquement deux fois plus élevé au niveau de la capitale Niamey (72,4%) qu'en milieu rural (36,8%). Les autres villes (milieu urbain) ont une position médiane avec un TNSP de 59,7%, soit 17,5% moins élevé qu'à Niamey, mais 62,2% plus élevé qu'en milieu rural, ce qui confirme le *biais urbain* relativement à la scolarisation au primaire.

Pour l'ensemble du pays, les disparités sont également assez importantes selon le niveau de pauvreté. Le TNSP est en effet de 45,9% pour les enfants issus des ménages non pauvres

contre 38,5% pour les enfants issus des ménages pauvres. Ainsi, il y a huit enfants issus des ménages pauvres pour dix enfants issus des ménages non pauvres inscrits au primaire.

Selon la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage, les disparités disparaissent en milieu rural tandis qu'elles sont plus importantes en milieu urbain. En effet, le quotient entre les enfants issus des ménages pauvres et ceux issus des ménages non pauvres est de 97,6% en milieu rural, contre 76,5% à Niamey et 71,6% dans les autres villes du pays. Autrement dit, les enfants issus des ménages pauvres en milieu urbain ont un accès moindre par rapport aux enfants du même milieu issus des ménages non pauvres, relativement aux enfants des ménages pauvres en milieu rural par rapport aux enfants des ménages non pauvres du même milieu de résidence. Ainsi, le niveau de pauvreté n'est pas discriminatoire pour l'accès à l'enseignement primaire en milieu rural, tandis qu'il exclut relativement 30% des enfants des ménages pauvres par rapport aux enfants des ménages non pauvres en milieu urbain (en milieu urbain, il y a sept enfants issus des ménages pauvres inscrits au primaire pour dix enfants issus des ménages non pauvres).

Le troisième OMD, spécifique au genre, vise à « éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ». Pour l'ensemble du Niger, le TNSP est de 46,1% pour les garçons contre 35,6% pour les jeunes filles, soit un rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire de 77,2% contre une cible de 100% en 2005.

Les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire frappent essentiellement les enfants résident en milieu rural. En effet, le rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire est de (98,2%) à Niamey et (94,2%) dans les autres villes du pays ; il est par contre de 70,8% en milieu rural. Autrement dit, en milieu rural, il y a seulement sept filles inscrites au primaire pour dix garçons.

Pour l'ensemble du pays, le niveau de pauvreté semble exaspérer les disparités de genre pour l'accès à l'enseignement primaire. En effet, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire est de 85,8% pour les ménages non pauvres, contre 72,6% pour les ménages pauvres. Cependant, les disparités de genre pour l'accès à l'enseignement primaire, selon le niveau de pauvreté, disparaissent pratiquement en milieu urbain mais sont par contre plus importantes en milieu rural. En effet, à Niamey les filles des ménages pauvres ont autant de chance que les garçons issus des mêmes ménages, tandis que dans les autres villes l'écart n'est pas significatif. En milieu rural par contre, les filles issues des ménages pauvres ont moins de chance par rapport aux garçons issus des mêmes ménages, relativement aux filles issues des ménages non pauvres par rapport aux garçons issus des

mêmes ménages. En milieu rural en effet, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire est 68,4% pour les ménages pauvres contre 76,2% pour les ménages non pauvres.

L'analyse du TNSP selon le sexe de l'enfant, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté du ménage dont il est issu, permet de conclure que le niveau de pauvreté exaspère les inégalités genre pour l'accès à l'enseignement primaire au détriment des filles issues des ménages pauvres du milieu rural. Cette inégalité vient ainsi accentuer celle relative à l'accès à l'enseignement primaire au détriment des enfants résidents en milieu rural, tous sexes confondus. Une lecture de ce résultat peut vouloir dire que l'inégalité d'accès à l'enseignement primaire dont sont victimes les filles en milieu urbain serait plutôt d'ordre économique et frappent indifféremment les enfants issus des ménages pauvres quelque soit leur sexe, tandis qu'elle semble avoir en plus une dimension *culturelle* en milieu rural où les ménages pauvres inscrivent plus souvent les garçons que les filles.

### ***2.1.2. Fréquentation scolaire au Secondaire***

Le niveau de fréquentation scolaire au secondaire est mesuré à partir du « Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire, (TNSS) ». Le tableau 2.en annexe, indique le TNSS selon le sexe de l'enfant, la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage duquel il est issu. Pour l'ensemble du pays, le TNSS est de 19,9%.

Comme pour le primaire, les disparités sont également très importantes selon la résidence principale du ménage des enfants pour la fréquentation du secondaire. Ainsi, le TNSS est 3,4 fois plus élevé au niveau de la capitale Niamey (47,1%) qu'en milieu rural (13,7%). A l'instar du TNSP, les autres villes (milieu urbain) ont une position médiane avec un TNSS de 39,8%, soit 15,5% moins élevé qu'à Niamey, mais près de deux fois plus élevé qu'en milieu rural. Toutefois, la lecture de ces écarts selon le milieu de résidence doit être nuancée. En effet, jusqu'à une date récente, l'essentiel des centres d'enseignement secondaire sont situés en milieu urbain (chefs-lieux de régions ou des départements). Ainsi, après leur admission au cycle secondaire, les enfants issus du milieu rural doivent quitter leur village pour aller poursuivre leurs études au niveau des centres d'enseignement situés en milieu urbain généralement (et presque exclusivement jusqu'à une date récente). Ainsi, il n'est pas surprenant de rencontrer très peu de jeunes inscrits au secondaire en milieu rural.

Pour l'ensemble du pays, les disparités sont également assez importantes selon le niveau de pauvreté. Ainsi, le TNSS est de 24,7% pour les enfants issus des ménages non pauvres contre 16,5% pour les enfants issus des ménages pauvres. Ainsi, il y a **moins de sept enfants issus**

**des ménages pauvres pour dix enfants issus des ménages non pauvres inscrits au secondaire** (quotient de 66,8%). Selon la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage, **les disparités se réduisent en milieu rural tandis qu'elles sont plus importantes en milieu urbain**. En effet, le quotient entre les enfants issus des ménages pauvres et ceux issus des ménages non pauvres est de 107,6% en milieu rural (en faveur des ménages pauvres, soit un TNSS de 13,1% pour les ménages non pauvres contre 14,1% pour les ménages pauvres en milieu rural), contre 63,3% à Niamey et 52,7% dans les autres villes du pays. Autrement dit, les enfants issus des ménages pauvres en milieu urbain ont un accès moindre par rapport aux enfants du même milieu issus des ménages non pauvres, comparativement aux enfants issus des ménages pauvres en milieu rural par rapport aux enfants issus des ménages non pauvres du même milieu de résidence. **Ainsi, le niveau de pauvreté n'est pas non plus discriminatoire pour l'accès à l'enseignement secondaire en milieu rural, tandis qu'il exclut relativement 44,2% des enfants des ménages pauvres par rapport aux enfants des ménages non pauvres en milieu urbain** (en milieu urbain, il y a moins de six enfants issus des ménages pauvres inscrits au secondaire pour dix enfants issus des ménages non pauvres, quotient de 55,7% pour l'ensemble du milieu urbain).

Relativement au troisième OMD, pour l'ensemble du Niger, le TNSS est de 24,4% pour les garçons contre 15,4% pour les jeunes filles, soit un « **quotient du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le secondaire** » de **63,1%** contre une cible de 100% en 2005.

Les disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire sont beaucoup plus importantes en milieu rural. En effet, si le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est 84,2% à Niamey et de 87,7% dans les autres villes du pays, il n'est que de 49,2% en milieu rural. Autrement dit, **en milieu rural, il y a à peine une fille inscrite au secondaire pour deux garçons**. Ainsi, il apparaît une disparité assez significative pour la fréquentation du secondaire au détriment des filles en milieu urbain, alors que cette disparité n'y est pas très importante pour l'enseignement primaire (voir ci-dessus). Et, cette inégalité frappe encore plus les filles en milieu rural.

Pour l'ensemble du pays, **le niveau de pauvreté ne semble pas avoir un impact significatif sur les disparités de genre pour l'accès à l'enseignement secondaire**. En effet, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est de 55,8% pour les ménages non pauvres, contre 66,8% pour les ménages pauvres. Cette situation s'explique essentiellement, au niveau national, par une fréquentation du secondaire beaucoup moins importante parmi les garçons issus des ménages pauvres. En effet, selon le sexe et le niveau de pauvreté, le quotient du nombre de garçons issus des ménages pauvres par rapport

aux garçons issus des ménages non pauvres inscrits au secondaire est de 60,1%, contre 72,0% pour les filles.

Selon le milieu de résidence, cette tendance se confirme sauf au niveau de la capitale Niamey. Ainsi, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est de 87,9% pour les ménages non pauvres, contre 70,2% pour les ménages pauvres à Niamey. Au niveau de Niamey, le niveau de pauvreté accentue ainsi l'inégalité d'accès à l'enseignement secondaire dont sont victimes les filles.

Au niveau des autres villes du pays et en milieu rural, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est plus élevé parmi les ménages pauvres (115,2% pour les autres villes et 57,4% pour le milieu rural) que parmi les ménages non pauvres (respectivement 71,7% pour les autres villes et 38,1% pour le milieu rural).

L'analyse du TNSS selon le sexe de l'enfant, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté du ménage dont il est issu, permet de conclure que **c'est essentiellement à Niamey que le niveau de pauvreté exaspère les inégalités genre pour l'accès à l'enseignement secondaire au détriment des filles**. Au niveau des autres villes du pays ce sont les garçons issus des ménages pauvres qui souffrent de cette inégalité avec un taux de fréquentation inférieur à celui des filles issus des ménages pauvres. Enfin, en milieu rural les filles issues des ménages pauvres souffrent moins de cette inégalité (par rapport aux garçons issus des mêmes ménages) que les filles issues des ménages non pauvres (par rapport aux garçons issus des mêmes ménages).

### ***2.1.3. Alphabétisation***

#### **2.1.3.1. Alphabétisation des adultes (15 ans et plus)**

Le tableau. 3 en annexe présente le taux d'alphabétisation parmi la population adulte âgée de 15 ans et plus, selon le sexe, la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage. **Pour l'ensemble de la population, le taux d'alphabétisation est 28,7%.**

A l'instar de la fréquentation de l'enseignement primaire et secondaire, les premières disparités sont liées au milieu de résidence. Ainsi, la proportion des personnes sachant lire et écrire est plus deux fois plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (57,3% à Niamey et 48,2% dans les autres villes contre 23,4% en milieu rural).

Les disparités sont également grandes au niveau de l'ensemble de la population en fonction du niveau de pauvreté. Ainsi, **il y a moins de sept pauvres pour dix personnes non pauvres alphabétisées** (quotient du nombre de pauvres par rapport aux non pauvres alphabétisés de 67,9%). Cette disparité selon le niveau de pauvreté est encore plus importante en milieu urbain (quotient de 63,1%) qu'en milieu rural (quotient de 83,5%).

L'indicateur pour décrire les disparités genre retenu par les OMD est le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire. Au niveau national, ce rapport s'établit à 35,2% au moment de l'enquête. Ainsi, en 2005 au Niger **il y a moins de quatre personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire**. Le niveau de pauvreté exaspère cette inégalité dont sont victimes les femmes. En effet, le rapport n'est que de 26,5% parmi les pauvres, contre 44,8% parmi les non pauvres. Ainsi, **il y a moins de trois personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire parmi les pauvres**. Cependant, même parmi les personnes non pauvres, la disparité est grande avec moins d'une personne de sexe féminin pour deux personnes de sexe masculin sachant lire et écrire.

Selon le milieu de résidence, les disparités de genre sont également très importantes. Ainsi, **si à Niamey et dans les autres villes il y a respectivement sept à six personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire** (rapport de 69,9% et 59,2% respectivement), **en milieu rural, il y a moins de trois femmes pour dix hommes sachant lire et écrire** (rapport de 24,3%). Cette situation traduit une double inégalité qui frappe les femmes, d'une part, relative à leur milieu de résidence (voir ci-dessus les disparités selon le milieu de résidence) et d'autre part, à leur statut de femme.

Quelque soit le milieu de résidence, le niveau de pauvreté accentue les disparités dont sont victimes les femmes en matière d'alphabétisation. Ainsi, au niveau de Niamey, le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire est 73,7% pour les ménages non pauvres contre 54,9% pour les ménages pauvres. Au niveau des autres villes le rapport est de 64,0% pour les ménages non pauvres contre 52,8% pour les ménages pauvres. Enfin, en milieu rural s'il y a environ trois femmes pour dix hommes sachant lire et écrire parmi les ménages non pauvres, il y a seulement deux femmes pour dix hommes parmi les ménages pauvres, soit 33% moins que parmi le premier groupe.

### 2.1.3.2. Alphabétisation des jeunes adultes (15 – 24 ans)

Le groupe des jeunes adultes, personnes âgées de 15 à 24 ans, est le groupe cible retenu par les OMD en matière d’alphabétisation. C’est pourquoi il est retenu l’analyse des données sur l’alphabétisation parmi cette sous-population.

Le tableau .4, en annexe, présente le taux d’alphabétisation parmi la population âgée de 15 à 24 ans, selon le sexe, la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage. **Pour l’ensemble de la population des jeunes adultes, le taux d’alphabétisation est 44,3%**. Ce taux est certes plus importants que parmi la population totale âgée de 15 et plus, mais il demeure très en deçà de la cible des OMD fixée à 100% en 2015.

Comme au niveau de la population adulte dans son ensemble, au niveau des personnes âgées de 15 à 24 ans les premières disparités sont liées au milieu de résidence. Ainsi, parmi les jeunes adultes également, la proportion des personnes sachant lire et écrire est plus deux fois plus importante en milieu urbain qu’en milieu rural (67,0% à Niamey et 64,4% dans les autres villes contre 29,2% en milieu rural).

Les disparités sont également grandes au niveau des jeunes adultes en fonction du niveau de pauvreté, même si à un degré moindre par rapport à la population adulte totale. Ainsi, **il y a un peu plus de sept jeunes adultes pauvres pour dix jeunes adultes non pauvres alphabétisés** (quotient du nombre de pauvres par rapport aux non pauvres alphabétisés de 75,7%). Cette disparité selon le niveau de pauvreté est encore plus importante en milieu urbain (quotient de 74,0%) qu’en milieu rural (quotient de 92,8%).

Le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire parmi les jeunes adultes est, au niveau national, de 44,3% au moment de l’enquête, soit **un peu plus de quatre jeunes adultes de sexe féminin pour dix jeunes adultes de sexe masculin sachant lire et écrire**. Le niveau de pauvreté exaspère cette inégalité dont sont victimes les jeunes femmes adultes. En effet, le rapport n’est que de 36,2% parmi les pauvres, contre 51,5% parmi les non pauvres. Ainsi, **il y a moins de quatre jeunes adultes de sexe féminin pour dix jeunes adultes de sexe masculin sachant lire et écrire parmi les pauvres**. Cette disparité reste grande parmi les ménages non pauvres avec à peine une personne de sexe féminin pour deux personnes de sexe masculin sachant lire et écrire.

Selon le milieu de résidence, les disparités genre sont également très importantes. Ainsi, si à Niamey et dans les autres villes il y a pratiquement huit jeunes adultes de sexe féminin pour dix jeunes adultes de sexe masculin sachant lire et écrire (rapport de 79,2% et 82,9%

respectivement), **en milieu rural, il y a moins de trois jeunes adultes femmes pour dix jeunes adultes hommes sachant lire et écrire** (rapport de 31,6%).

Selon encore, le milieu de résidence, le niveau de pauvreté n'accentue pas significativement les disparités dont sont victimes les femmes en matière d'alphabétisation en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural les disparités ne sont pas négligeables. Ainsi, au niveau de Niamey, le rapport entre les jeunes adultes féminin et masculin sachant lire et écrire est 79,2% pour les ménages non pauvres contre 75,1% pour les ménages pauvres. Au niveau des autres villes le rapport est de 81,4% pour les ménages non pauvres contre 78,9% pour les ménages pauvres. Enfin, en milieu rural le rapport est de 35,2% pour les ménages non pauvres contre 29,0% pour les ménages pauvres, soit 17% moins que parmi le premier groupe.



## **2.1.4. Abandons scolaires, Déficit d'éducation des jeunes et Genre**

### 2.1.4.1 Abandons scolaires:

#### a) Au Primaire : Enfants de 7 à 12 ans

Pour l'ensemble du pays, **5,5% des enfants en âge d'aller à l'école primaire (7 à 12 ans) ont abandonné leur scolarité.** Ainsi, **un enfant sur vingt au Niger quitte prématurément les bancs de l'école primaire.**

A l'échelle du pays, il n'apparaît pas une différence significative selon le sexe de l'enfant. En effet, le taux d'abandon du primaire est 5,5% pour les garçons contre 5,6% pour les filles. Il convient toutefois de rappeler que le TNSP est beaucoup plus faible parmi les jeunes filles que parmi les garçons. Ce constat rend ainsi plus dramatique l'abandon précoce de l'école par les jeunes filles.

Par contre, il apparaît des disparités assez importantes selon le statut de pauvreté du ménage, le milieu de résidence et le sexe du CM. En effet, pour l'ensemble du pays, le taux d'abandon du primaire est 3,7% pour les enfants issus des ménages non pauvres contre 6,7% pour les ménages issus des ménages pauvres. Il y a donc proportionnellement deux fois plus d'abandons parmi les enfants issus des ménages pauvres que ceux issus des ménages non pauvres. Ainsi, **en plus d'une fréquentation moindre de l'enseignement primaire (TNSP), les enfants des ménages pauvres sont encore les plus victimes de l'interruption précoce de leur scolarité.**

Les disparités en termes d'abandon sont encore plus importantes en fonction du sexe du CM. En effet, si le taux d'abandon est de 5,3% parmi les enfants issus des ménages dirigés par un homme, ce taux est 9,8%, soit près du double, parmi les enfants issus des ménages dirigés par une femme. Il y a ainsi, **parmi les enfants issus des ménages dirigés par une femme près de deux enfants sur vingt qui quittent prématurément les bancs de l'école primaire.** Ici également, l'interruption précoce de la scolarité frappe le groupe des enfants ayant un taux de fréquentation moindre (TNSP de 35,6% pour les ménages dont le CM est de sexe féminin contre 46,9% pour les enfants dont le CM est de sexe masculin).

Pour les ménages d'un même statut de pauvreté, il n'apparaît pas de différence significative du taux d'abandon entre les garçons et les filles, à l'échelle nationale. Par contre, en fonction du sexe du CM, les disparités, au détriment des ménages dirigés par une femme, sont plus prononcées. Ainsi, **le taux d'abandon parmi les ménages pauvres dirigés par une femme**

**est de 12,8%** (contre 6,4% pour les ménages pauvres dirigés par un homme) ; alors que l'écart selon le sexe du CM est moindre au niveau des ménages non pauvres (5,5% pour les ménages dirigés par une femme contre 3,3% pour ceux dirigés un homme).

Cette disparité, au détriment des enfants issus des ménages dirigés par une femme, s'accroît en tenant compte du sexe de l'enfant. Ainsi, dans l'ensemble (tous niveaux de pauvreté confondus), si au niveau des ménages dirigés par un homme l'abandon scolaire au primaire frappe de façon quasi équivalente les garçons et les filles, au niveau des ménages dirigés par une femme les filles sont relativement 1,5 fois plus souvent victimes de l'abandon que les garçons. En effet, le taux d'abandon est de 11,7% pour les filles contre 8,0% pour les garçons issus des ménages dirigés par une femme ; tandis que ce taux est de 5,2% et 5,4% respectivement pour les filles et les garçons issus des ménages dirigés par un homme.

Le statut de pauvreté du ménage ne semble pas améliorer la situation des jeunes filles issues des ménages dirigés par une femme. Leur situation semble même s'empirer au niveau des ménages pauvres dirigés par une femme avec un taux d'abandon deux fois plus élevé que celui des garçons issus du même groupe de ménage. Au niveau des ménages pauvres dirigés par une femme, la réduction de l'écart résulte plus d'un taux d'abandon des garçons plus élevé que d'une baisse du taux d'abandon des filles. Ainsi, sans prendre en compte le milieu de résidence, **les filles issues des ménages pauvres dirigés par une femme sont le groupe ayant le plus fort taux d'abandon, 15,6% - soit plus de trois filles sur vingt** (comparé au taux de un sur vingt à l'échelle nationale).

**Le phénomène d'abandon est également plus répandu en milieu rural (6,0%) qu'en milieu urbain (4,1% et 3,7% à Niamey et dans les autres villes respectivement).** Ainsi, **l'abandon scolaire au primaire est relativement 1,5 fois plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain.**

Selon le sexe de l'enfant et le milieu de résidence, un fait remarquable est qu'en milieu urbain, l'abandon scolaire au primaire, dans l'ensemble (tous statuts de pauvreté confondus), frappe plus les garçons que les filles en milieu urbain et inversement en milieu rural. En effet, le taux d'abandon pour les garçons est de 4,8% et 4,6% à Niamey et dans les autres villes respectivement, contre 3,4% et 2,8% pour les filles du même milieu de résidence. A l'inverse, le taux d'abandon est plus élevé pour les filles (6,5%) que pour les garçons en milieu rural (5,7%).

En introduisant le statut de pauvreté cette tendance se confirme au niveau de Niamey très particulièrement où le taux d'abandon des garçons est de l'ordre de 10,3% contre 4,1% pour

les filles parmi les ménages pauvres, en même temps que l'avantage des filles parmi les ménages non pauvres disparaît (taux d'abandon des filles plus élevé que celui des garçons parmi les ménages non pauvres). Au niveau des autres villes par contre, l'avantage relatif des filles par rapport aux garçons se réduit parmi les ménages pauvres mais s'améliore parmi les ménages non pauvres. Enfin, en milieu rural le statut de pauvreté réduit légèrement l'écart entre les garçons et les filles issus des ménages pauvres mais le creuse, au détriment des filles, parmi les ménages non pauvres.

Selon le sexe du CM et le milieu de résidence, à Niamey et en milieu rural le taux d'abandon scolaire au primaire est plus de deux fois plus élevé pour les enfants issus des ménages dirigés par une femme que pour ceux issus des ménages dirigés par un homme. Au niveau des autres villes par contre, l'écart entre les enfants des deux groupes de ménages n'est pas significatif. Ainsi, à Niamey et en milieu rural, il y a proportionnellement plus de deux fois plus d'enfants issus des ménages dirigés par une femme qui abandonnent prématurément l'école primaire que parmi les ménages dirigés par un homme.

En croisant le sexe du CM et le niveau de pauvreté du ménage, l'écart est impressionnant au niveau de Niamey. En effet, à la capitale Niamey, le taux d'abandon est plus de trois fois plus élevé parmi les enfants issus des ménages pauvres dirigés par une femme que parmi les enfants issus des ménages pauvres dirigés par un homme, en même temps que parmi les ménages non pauvres, l'écart est plutôt en faveur des ménages dont le chef est de sexe féminin. Dans les autres villes, l'introduction du statut de pauvreté du ménage fait apparaître une disparité croisée d'une part à l'avantage des ménages dirigés par une femme parmi les pauvres et, de l'autre, inversement au détriment de cette catégorie de ménages parmi les non pauvres. En milieu rural, la tendance générale est maintenue et, le statut de pauvreté ne modifie pas très significativement la très large disparité au détriment des enfants issus des ménages dirigés par une femme.

En croisant le sexe de l'enfant, celui du CM et le milieu de résidence, c'est seulement au niveau de Niamey que le taux d'abandon du primaire est comparable entre les filles et les garçons issus des ménages dirigés par une femme. Par contre, **dans les autres centres urbains et en milieu rural, parmi les ménages dirigés par une femme le taux d'abandon des filles est 2,8 à 1,8 fois plus élevé que celui des garçons issus des mêmes ménages.** A l'inverse, au niveau des ménages dirigés par un homme, sauf en milieu rural, l'abandon scolaire frappe beaucoup moins les filles que les garçons. Même en milieu rural la situation est très proche entre les filles et les garçons issus des ménages dont le chef est de sexe masculin.

b) Abandon de niveau Secondaire :

L'analyse de l'abandon scolaire au secondaire porte sur les enfants en âge d'aller au secondaire (13 à 19 ans) ayant déjà été à l'école mais ne la fréquentent plus au moment de l'enquête. On convient de désigner par *taux d'abandon de niveau secondaire* la proportion des enfants de ce groupe d'âges dans cette situation<sup>4</sup>. Le taux d'abandon de niveau secondaire ainsi défini pour l'ensemble du pays est estimé à 38,1%. Autrement dit, il y a plus d'un enfant sur trois (soit près de huit enfants sur vingt) qui abandonne l'école avant d'achever le cycle secondaire, cet abandon pouvant avoir intervenu dès le primaire (le taux d'abandon au primaire, parmi les enfants en âge d'aller à l'école primaire, étant estimé à 5,5% dans les conditions de la période de l'enquête).

A l'échelle nationale, il n'apparaît pas une différence très significative selon le sexe de l'enfant. En effet, le taux d'abandon de niveau secondaire est de 40,0% et 37,0% pour les filles et les garçons respectivement. Au niveau national toujours, l'écart selon le statut de pauvreté du ménage est du même ordre de grandeur que l'écart selon le sexe de l'enfant et n'apparaît donc pas très significatif. Toutefois, l'intersection du statut de pauvreté et du sexe de l'enfant fait apparaître une disparité très marquée au détriment des filles parmi les ménages non pauvres. En effet, le taux d'abandon est de 25% plus élevé pour les filles que pour les garçons parmi les ménages non pauvres, tandis que cet écart n'est pas significatif parmi les ménages pauvres.

Par contre, même pour les résultats d'ensemble du pays, les disparités sont assez significatives selon le sexe du CM et le milieu de résidence. Ainsi, le taux d'abandon de niveau secondaire est de 44,1% pour les enfants issus des ménages dirigés par une femme contre 37,6% pour les ceux issus des ménages dont le chef est de sexe masculin. L'analyse selon le statut de pauvreté fait apparaître que ce sont les enfants issus des ménages pauvres dirigés par une femme qui sont les plus victimes de ce type d'abandon. En effet, l'écart parmi les ménages pauvres s'établit à 26% au détriment des enfants issus des ménages dirigés par une femme. Au niveau des ménages non pauvres l'écart baisse à 11%, toujours au détriment des ménages dirigés par une femme.

En analysant cette disparité selon le sexe de l'enfant il apparaît que si au niveau des ménages dirigés par un homme l'abandon de niveau secondaire frappe plus les filles que les garçons, au niveau des ménages dirigés par une femme, c'est parmi les garçons que le taux d'abandon

---

<sup>4</sup> En toute rigueur il faudrait prendre au dénominateur les enfants de ce groupe d'âges ayant atteint le niveau secondaire au lieu de l'ensemble des enfants de 13 à 19 ans ayant déjà été à l'école (arrivés ou non jusqu'au secondaire, cas des abandons dès le primaire).

est le plus élevé. Ainsi, près de la moitié (48,3%) des garçons âgés de 13 à 19 ans issus des ménages dirigés par une femme et ayant déjà été à l'école ne sont plus inscrits au secondaire au moment de l'enquête contre une proportion de 38,3% pour les filles issues de ces ménages. A l'opposé, le taux d'abandon de niveau primaire est légèrement plus élevé pour les filles (40,1%) que pour les garçons (36,1%) parmi les ménages dirigés par un homme.

En introduisant le niveau de pauvreté la situation des jeunes filles se détériore particulièrement au niveau des ménages pauvres dirigés par une femme (47,2%) et des ménages non pauvres dirigés par un homme (42,1%). Ainsi, les filles issues des ménages pauvres dirigés par une femme perdent l'avantage qu'on les filles sur les garçons au niveau de l'ensemble des enfants. Plus précisément, parmi les ménages dirigés par une femme, en plus des disparités qui frappent l'ensemble de leurs enfants tous sexes confondus, disparités accentuées par la pauvreté (voir ci-dessus), les filles des ménages pauvres sont encore davantage pénalisées par rapport aux filles des ménages non pauvres dirigés par une femme (ces dernières étant relativement moins souvent victimes de l'abandon que les garçons).

Au niveau des ménages dirigés par un homme, si les disparités filles et garçons disparaissent pratiquement parmi les ménages pauvres, par contre les écarts s'accroissent au détriment des filles parmi les ménages non pauvres. En effet, le taux d'abandon du niveau secondaire est 1,3 fois plus élevé parmi les filles que parmi les garçons issus des ménages non pauvres.

A l'instar du niveau primaire, le taux d'abandon de niveau secondaire est également plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, alors qu'il se situe, pour l'ensemble des enfants âgés de 13 à 19 ans, à 34,4% et 32,1% à Niamey et dans les autres villes respectivement, le taux d'abandon de niveau secondaire atteint 40,5% en milieu rural. L'introduction du statut de pauvreté fait apparaître des fortes disparités au détriment des enfants issus des ménages pauvres à Niamey et dans les autres centres urbains, tandis qu'en milieu rural les écarts ne sont pas très prononcés entre les deux groupes. Ainsi, **à Niamey et dans les autres centres urbains, le taux d'abandon de niveau secondaire est respectivement 1,3 à 14,4 fois plus élevé parmi les enfants des ménages pauvres que ceux des ménages non pauvres** (rapport de 132,7% et 142,7% respectivement). En milieu rural l'écart apparaît même être à l'avantage des enfants issus des ménages pauvres.

Dans l'ensemble (tous statuts de pauvreté confondus), l'écart, au détriment des filles, augmente également en milieu rural (rapport<sup>5</sup> de 116,7%) alors qu'il disparaît pratiquement entre les filles et les garçons à Niamey (rapport de 102,7%) et s'inverse au niveau des autres

---

<sup>5</sup> Il s'agit du rapport, en pourcentage, du taux d'abandon des filles sur celui des garçons. S'il est supérieur à 100 il est au détriment des filles et inversement dans le cas contraire.

centres urbains (92,2%). En introduisant le statut de pauvreté du ménage, l'écart au détriment des enfants de sexe féminin réapparaît de façon plus significative à Niamey parmi les ménages pauvres (rapport de 119,3%) et parmi les ménages non pauvres dans les autres centres urbains (rapport de 141,0%) et en milieu rural (rapport de 134,9%). Ainsi, le niveau de pauvreté augmente l'inégalité dont sont victimes les filles des ménages pauvres à Niamey et, de façon presque paradoxale, les filles des ménages non pauvres dans les autres centres urbains et en milieu rural.

Des disparités très significatives apparaissent si l'on considère le milieu de résidence et le sexe du CM. En effet, le taux d'abandon de niveau secondaire est 1,3 à 1,4 fois plus élevé pour les enfants issus des ménages dirigés par une femme en milieu rural (rapport de 133,1%) et dans les centres urbains autres que Niamey (rapport de 139,1%). A Niamey par contre, les enfants des ménages dirigés par une femme ne sont pas plus victimes de l'abandon de niveau secondaire que ceux issus des ménages dirigés par un homme.

L'introduction du niveau de pauvreté fait apparaître que près de 60% des enfants issus des ménages pauvres dirigés par une femme en milieu rural sont victimes de l'abandon de niveau secondaire. L'écart entre les filles et les garçons de ce groupe de ménages est de l'ordre de 153,8%, au détriment des filles. Autrement dit, il y a proportionnellement 1,5 fois plus de filles qui abandonnent l'école avant d'achever le cycle secondaire que de garçons parmi les ménages pauvres dirigés par une femme en milieu rural.

A l'inverse, en milieu urbain (Niamey et autres centres urbains), les inégalités à l'endroit des enfants issus des ménages dirigés par une femme sont plus marquées parmi les ménages non pauvres. En effet, les rapports des taux d'abandon de niveau secondaire des enfants issus des ménages dirigés par une femme sur ceux des enfants issus des ménages dirigés par un homme sont de 109,7% et 174,5% parmi les ménages non pauvres à Niamey et dans les autres villes respectivement.

#### c) Les causes des abandons scolaires :

L'analyse des causes des abandons scolaires porte sur les enfants en âge d'aller au primaire ou au secondaire (7 à 19 ans), qui ont déjà été à l'école mais qui ne la fréquentent plus au moment de l'enquête. Dans l'ensemble, la moitié des personnes de cette sous-population (50,1%) ont déjà été à l'école. Une forte disparité apparaît selon le sexe de l'enfant. En effet, la proportion des personnes de 7 à 19 ans ayant déjà été à l'école est 1,7 fois plus élevée pour les garçons (63,7%) que pour les filles (36,6%). Ainsi, **il y a moins de six filles pour dix garçons ayant déjà été à l'école parmi la population totale âgée de 7 à 19 ans.**

Parmi la moitié des personnes, tous sexes confondus, ayant déjà été à l'école, 38,1% ne la fréquentent plus au moment de l'enquête. Ainsi, dans l'ensemble de la population âgée de 7 à 19 ans, **pratiquement deux personnes sur cinq abandonnent les études avant d'atteindre ou d'achever le cycle secondaire**. Les taux d'abandons parmi les filles et les garçons sont comparables, respectivement 40,0% et 37,0%. Toutefois, en tenant compte de la très forte disparité dont sont victimes les filles à l'inscription (les filles étant beaucoup moins inscrites que les garçons), la portée des abandons est plus dramatique pour les filles que pour les garçons.

Au cours de l'enquête, il a été demandé aux personnes ayant abandonné leur scolarité d'indiquer les raisons pour lesquelles elles ne vont plus à l'école. Le graphique ci dessus présente les raisons avancées par les répondants.

A l'échelle nationale, les échecs scolaires sont la principale cause des abandons scolaires. En effet, près de la moitié des personnes ayant abandonné leur scolarité (47,5%) ont cité l'échec comme la cause de l'interruption de leurs études. Environ 8,5% des personnes ont cité l'âge comme la raison de l'abandon de leur scolarité. Cependant, compte tenu du fait que ces données se rapportent aux personnes ayant l'âge officiel pour fréquenter soit le primaire (7-12 ans), soit le secondaire (13-19), cette modalité peut également traduire un échec scolaire, les redoublements répétitifs notamment qui entraînent l'expulsion de l'enfant.

Le travail (travail de maison ou travail hors de la maison) est la deuxième cause des abandons scolaire et concerne 13,7% des cas. Une proportion identique a jugé l'école « inutile ou sans intérêt » pour arrêter leurs scolarité. Cette modalité peut vouloir signifier tout simplement un coût d'opportunité très élevé et rejoindrait ainsi le cas d'une occupation (alternative à l'école) soit dans le ménage ou d'un travail hors de la maison.

La maternité ou le mariage représentent la troisième série des causes des abandons scolaire. Ainsi, une personne sur dix (10,3%) a cité cette cause comme la raison de l'interruption de sa scolarité.

En analysant les données suivant le sexe des enfants, il apparaît que parmi les filles, c'est plus du quart d'entre elles (26,2%) qui abandonnent leur scolarité à cause du mariage ou de la maternité. Ainsi, c'est pratiquement au niveau des filles uniquement que cette raison a été avancée comme cause de l'abandon scolaire. En considérant qu'il s'agit des filles qui n'ont pas encore 19 ans, ce chiffre illustre l'ampleur de l'impact négatif du mariage précoce sur la scolarité des jeunes filles, déjà victimes d'une inégalité initiale aux inscriptions. La réduction

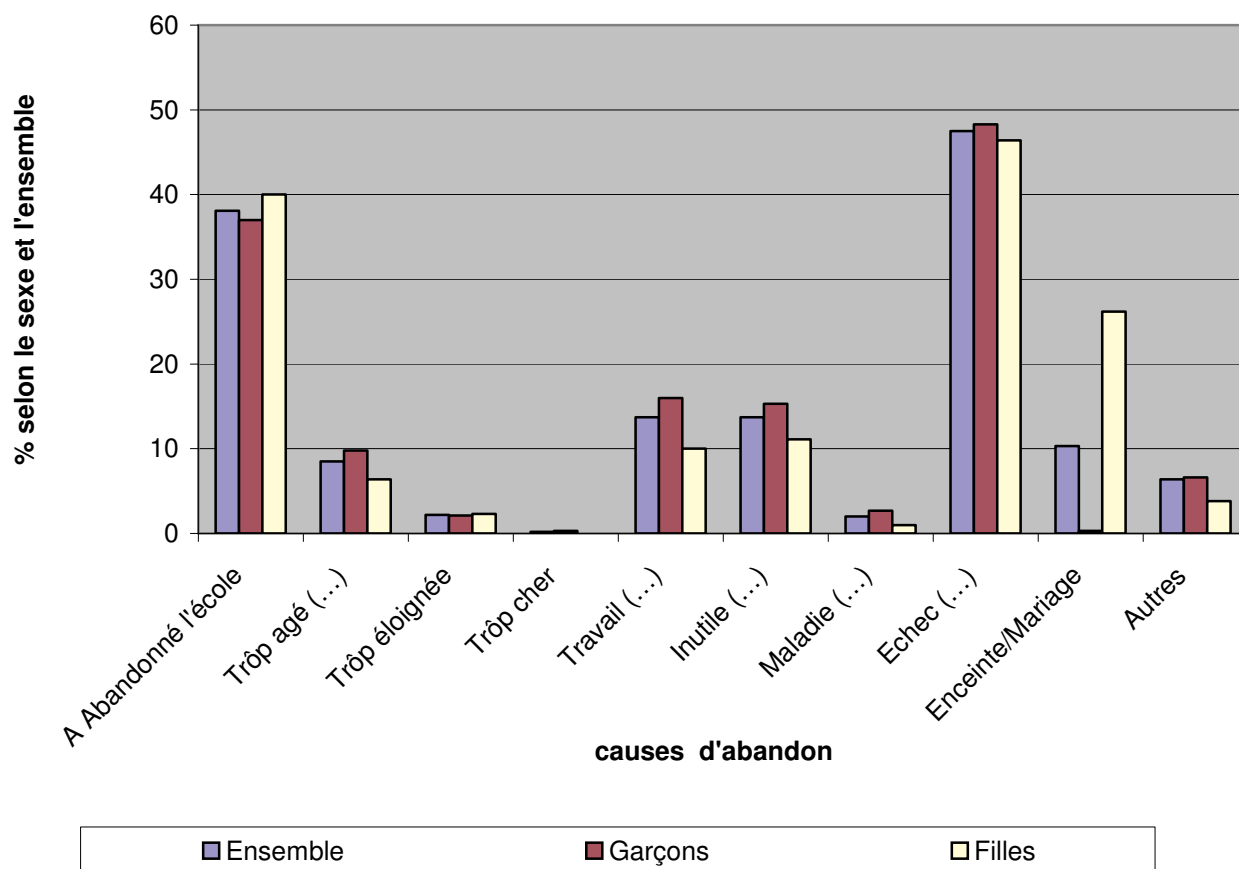
du mariage précoce (et aussi de la maternité précoce hors mariage) peuvent ainsi permettre d'augmenter très significativement la fréquentation scolaire des filles et sa continuation jusqu'à l'achèvement du cycle secondaire. Inversement, les filles qui sont contraintes d'interrompre leur scolarité à la suite d'un échec, qui est la plus forte cause des abandons (46,4%), sont généralement exposées au mariage précoce.

Une autre disparité remarquable liée au sexe des enfants est le fait que les raisons liées au coût d'opportunité de la poursuite de la scolarité, d'une part les enfants qui travaillent et d'autre part ceux qui jugent inutile ou sans intérêt la poursuite des études, sont relativement beaucoup plus citées parmi les garçons que parmi les filles. En effet, ces deux modalités présentent près du tiers des réponses (31,3%) parmi les garçons contre 21,1% par les filles.

Les raisons liées au coût direct de la scolarité (école trop chère), à la maladie et à l'éloignement (accessibilité) de l'école sont citées de façon marginale par les répondants. En effet, aucune des trois raisons prises individuellement n'a été citée par plus de 2% des personnes interrogées.



**Graphique 1** : Causes des abandons scolaires selon le sexe de l'enfant



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

En introduisant le statut de pauvreté il apparaît comme attendu un « taux d'inscription » plus élevé parmi les ménages non pauvres que parmi les ménages pauvres (tableau 1). En effet, la proportion des enfants ayant déjà été à l'école (inscrits) est de 54,4% parmi les ménages non pauvres contre 47,1% parmi les ménages pauvres. Inversement, et cela semble également être un résultat attendu, le taux d'abandon est plus élevé parmi les ménages pauvres (36,6%) que parmi les ménages non pauvres (36,5%). Finalement, le « taux net de fréquentation<sup>6</sup> » au moment de l'enquête s'élève à 34,5% parmi les ménages non pauvres contre 28,6% pour les ménages pauvres.

En analysant les causes des abandons selon le statut de pauvreté et le sexe de l'enfant, il apparaît que l'échec est la cause la plus citée parmi les ménages non pauvres (53,8%) et notamment pour les enfants de sexe masculin et issus des ménages non pauvres (57,0%). Par contre, le travail des enfants et les causes qui peuvent traduire implicitement un coût d'opportunité élevé (c'est-à-dire ceux qui trouvent l'école inutile ou sans intérêt) sont plus fréquemment cités parmi les ménages pauvres. Ainsi, pour 21,2% des garçons issus des

<sup>6</sup> Il s'agit tout simplement du produit, en pourcentage, entre la proportion des enfants ayant déjà été à l'école multipliée par la proportion des enfants qui sont encore à l'école au moment de l'enquête.

ménages pauvres, plus d'un enfant sur cinq, la raison de l'abandon est relative au travail des enfants. Par contre, dans les ménages non pauvres, cette raison est relativement beaucoup moins souvent avancée. Ce résultat peut traduire le travail des enfants comme stratégie de survie des ménages pauvres. Ainsi, parmi les ménages démunis, le travail des enfants vient en concurrence avec la poursuite de la scolarité.

Selon le statut de pauvreté, l'abandon de la scolarité à cause du mariage ou de la maternité est pratiquement deux fois plus fréquent parmi les ménages non pauvres (14,2%) que parmi les ménages pauvres (7,5%). En effet, 29,0% des filles issues des ménages non pauvres ont cité le mariage ou la maternité comme la raison de l'abandon de leur scolarité (contre 23,0% parmi les filles issues des ménages pauvres). Ce résultat à première vue paradoxal peut trouver son explication par une position plus traditionaliste et conservatrice généralement portée par les couches les plus aisées de la population. En effet, les riches sont généralement plus traditionalistes et conservateurs. Un travail de fond en matière de sensibilisation et reconversion des mentalités est nécessaire pour amener les riches à arrêter de donner en mariage de façon très précoce leurs filles.

**Tableau 1** : Raisons des abandons Scolaires selon le sexe de l'enfant et le statut de pauvreté

Raisons	Ensemble	Statut de pauvreté et sexe de l'enfant					
		Pauvre			Non Pauvre		
		Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
A déjà été à l'école	50,1	60,4	32,1	47,1	69,3	42,3	54,4
<b>Est toujours à l'école</b>	<b>61,9</b>	60,4	61,2	60,7	67,0	58,9	63,5
<b>A Abandonné l'école</b>	<b>38,1</b>	<b>39,6</b>	<b>38,8</b>	<b>39,3</b>	<b>33,0</b>	<b>41,1</b>	<b>36,5</b>
<b>Trop âgé (...)</b>	<b>8,5</b>	10,3	7,1	<b>9,3</b>	9,0	5,7	<b>7,4</b>
<b>Trop éloignée</b>	<b>2,2</b>	2,0	2,3	<b>2,1</b>	2,3	2,3	<b>2,3</b>
<b>Trop cher</b>	<b>0,2</b>	0,3	0,0	<b>0,2</b>	0,4	0,0	<b>0,2</b>
<b>Travail (...)</b>	<b>13,7</b>	21,2	10,7	<b>17,9</b>	6,6	9,4	<b>7,9</b>
<b>Inutile (...)</b>	<b>13,7</b>	15,0	14,7	<b>14,9</b>	16,0	8,0	<b>12,1</b>
<b>Maladie (...)</b>	<b>2,0</b>	2,9	1,1	<b>2,3</b>	2,3	0,9	<b>1,6</b>
<b>Echec (...)</b>	<b>47,5</b>	43,5	41,9	<b>43,0</b>	57,0	50,3	<b>53,8</b>
<b>Enceinte/Mariage</b>	<b>10,3</b>	0,3	23,0	<b>7,5</b>	0,4	29,0	<b>14,2</b>
<b>Autres</b>	<b>6,4</b>	9,2	2,8	<b>7,2</b>	7,3	3,2	<b>5,3</b>
<b>Ensemble</b>							

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Le sexe du CM fait apparaître d'autres disparités sur l'ampleur et les causes des abandons scolaires parmi les enfants âgés de 7 à 19 ans. Les données relatives sont présentées au tableau 5. Les données d'ensemble selon le sexe du CM indique un biais en faveur des enfants issus des ménages dirigés par une femme pour la fréquentation scolaire. En effet, la proportion des enfants de 7 à 19 ans ayant déjà été à l'école est de 65,5% pour les enfants

issus des ménages dirigés par une femme contre 49,1% pour ceux issus des ménages dont le chef est de sexe masculin. Ainsi, même si le taux d'abandon est plus élevé parmi les enfants issus des ménages dirigés par une femme (44,1%) que parmi les ménages dirigés par un homme (40,2%), la composition des deux proportions montrent que le taux net de fréquentation scolaire au moment de l'enquête est plus élevé parmi les enfants issus des ménages dirigés par une femme (55,9% des 65,5% des enfants ayant déjà été à l'école, soit un taux net de 36,6%) que parmi les enfants issus des ménages dont le chef est de sexe masculin (62,4% des 49,1% des enfants inscrits, soit un taux net de 30,6%).

En analysant les raisons déclarées des abandons, il ressort que l'échec scolaire est beaucoup plus cité parmi les ménages dirigés par une femme (57,3% contre 46,6% parmi les ménages dirigés par un homme). De façon presque paradoxale, l'échec scolaire est la raison dominante parmi les ménages non pauvres, notamment ceux dirigés par une femme (60% contre 53,1% parmi les ménages non pauvres dirigés par un homme). Le manque d'intérêt et/ou l'inutilité de l'école sont également beaucoup plus cités parmi les ménages dirigés par une femme, en particulier quand elles sont non pauvres (19,1%).

A l'inverse, le travail des enfants est relativement plus cité parmi les ménages dirigés par un homme, en particulier parmi les ménages pauvres dirigés par un homme (18,2%). De même, le mariage ou la maternité est beaucoup plus avancée comme raison de l'abandon des études parmi les ménages dirigés par un homme, et de façon également aussi paradoxale quand le ménage est non pauvre (15,7%).

**Tableau 2** : Raisons des abandons Scolaires selon le sexe du CM et le statut de pauvreté

Raisons	Ensemble	Statut de pauvreté et sexe du CM					
		CM Masculin			CM Féminin		
		Pauvre	Non Pauvre	Ensemble	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
A déjà été à l'école	50,1	46,5	53,1	49,1	58,7	72,7	65,5
<b>Est toujours à l'école</b>	<b>61,9</b>	61,3	63,9	62,4	51,4	59,8	55,9
<b>A Abandonné l'école</b>	<b>38,1</b>	<b>38,7</b>	<b>36,1</b>	<b>37,6</b>	<b>48,6</b>	<b>40,2</b>	<b>44,1</b>
<b>Trop âgé (...)</b>	<b>8,5</b>	9,6	7,4	8,7	5,7	7,2	6,4
<b>Trop éloignée</b>	<b>2,2</b>	2,2	2,4	2,3	1,2	1,2	1,2
<b>Trop cher</b>	<b>0,2</b>	0,2	0,0	0,1	0,0	1,8	0,9
<b>Travail (...)</b>	<b>13,7</b>	18,2	8,0	14,0	13,9	7,2	10,6
<b>Inutile (...)</b>	<b>13,7</b>	14,6	11,3	13,3	17,8	19,1	18,4
<b>Maladie (...)</b>	<b>2,0</b>	2,5	1,6	2,1	0,9	1,7	1,3
<b>Echec (...)</b>	<b>47,5</b>	42,0	53,1	46,6	54,8	60,0	57,3
<b>Enceinte/Mariage</b>	<b>10,3</b>	7,8	15,7	11,1	3,9	0,7	2,3
<b>Autres</b>	<b>6,4</b>	7,5	5,5	6,6	3,7	3,9	3,8

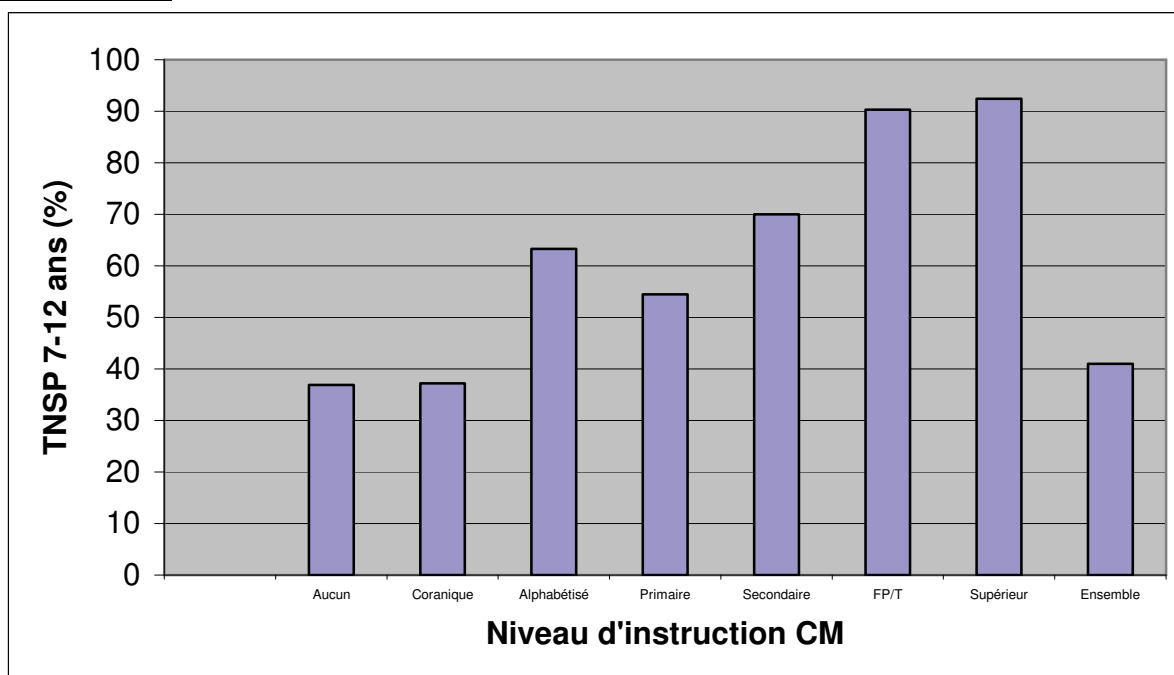
Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

#### 2.1.4.2. Déficit d'éducation

a) Déficit parmi les enfants en âge d'aller à l'école primaire :

Le graphique 2 décrit le taux net de scolarisation au primaire (TNSP) selon le niveau d'instruction du Chef du Ménage (CM).

**Graphique 2** : TNSP selon le niveau d'instruction du CM



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Pour l'ensemble de la population, le niveau d'instruction des parents semble influencer de façon très significative la fréquentation de l'école primaire par leurs enfants. En effet, les disparités sont flagrantes entre d'une part les enfants issus des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école (aucun niveau d'instruction ou niveau coranique) et d'autre part les enfants issus des ménages dont le chef a fréquenté l'école (même à travers un programme d'alphabétisation des adultes). Ainsi, parmi les ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur ou a suivi une formation professionnelle et technique (FP/T) le TNSP avoisine le 100%. A l'inverse, parmi les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école, le TNSP est inférieur à 40%. Cette influence positive du niveau d'instruction du CM sur la fréquentation du primaire se manifeste déjà à partir du primaire et est encore plus grande si le CM a atteint le niveau secondaire. Elle est également assez importante si le chef du ménage a suivi un

cours d’alphabétisation des adultes (influence relativement plus grande que parmi les ménages dont le chef est de niveau primaire...).

Y a-t-il des disparités entre les filles et les garçons sur cette influence positive du niveau d’instruction des parents. Le tableau 3 ci-dessous décrit le niveau du TNSP selon le sexe de l’enfant et le niveau d’instruction du CM.

L’écart du TNSP entre les filles et les garçons s’accroît au niveau des ménages dont le chef n’a jamais été à l’école (aucun et coranique), mais se réduit de façon très significative au niveau des ménages dont le chef est au moins de niveau secondaire et également des ménages dont le chef a suivi un cours d’alphabétisation des adultes (alphabétisé). En effet, le rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits au primaire (rapport des TNSP) est de 77,2% pour l’ensemble de la population mais, baisse à 74,0% au niveau des ménages dont le chef n’a jamais été à l’école et, augmente jusqu’à 83,3%, 94,6% et 91,3% au niveau des ménages dont le chef est de niveau secondaire, de formation professionnelle ou technique et de niveau supérieur respectivement. Ainsi, **l’influence du niveau d’instruction des chefs des ménages sur la fréquentation scolaire au primaire de leurs enfants réduit les disparités dont sont victimes les filles.**

Un fait remarquable qui mérite d’être souligné est que le TNSP est pratiquement égal à celui des garçons au niveau des ménages dont le chef a suivi un cours d’alphabétisation des adultes. Ainsi, l’alphabétisation des adultes se révèle comme un excellent levier pour améliorer la scolarisation des enfants en général et des jeunes filles en particulier.

**Tableau 3:** TNSP selon le niveau d’instruction du CM et le Sexe de l’enfant

Niveau d’instruction CM	<i>Proportion d’enfants 7-12 ans Inscrits au Primaire</i>		
	Masculin	Féminin	<i>ENSEMBLE</i>
<b>Aucun</b>	<b>42,3</b>	<b>31,4</b>	<b>36,9</b>
<b>Coranique</b>	<b>42,4</b>	<b>31,2</b>	<b>37,2</b>
<b>Alphabétisé</b>	<b>62,7</b>	<b>63,8</b>	<b>63,3</b>
Primaire	61,6	46,7	54,5
<b>Secondaire</b>	<b>75,9</b>	<b>63,2</b>	<b>70,0</b>
<b>FP/T</b>	<b>93,1</b>	<b>88,1</b>	<b>90,3</b>
<b>Supérieur</b>	<b>97,1</b>	<b>88,7</b>	<b>92,4</b>
<b>Ensemble</b>	46,1	35,6	41,0

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Le niveau d’instruction du CM réduit également les disparités entre les enfants issus des ménages dirigés par une femme par rapport aux enfants issus des ménages dont le chef est de sexe masculin. Ainsi, les enfants issus des ménages dirigés par une femme ont un TNSP plus

élevé que les enfants issus des ménages dirigés par un homme si le chef de ménage a atteint le niveau primaire ou secondaire (rapport de 132,9% et 124,3% respectivement). A l’opposé les enfants issus des ménages dirigés par une femme ont un TNSP beaucoup plus faible que les enfants issus des ménages dirigés par un homme si le chef du ménage est de niveau coranique ou seulement alphabétisé. Dans ce dernier cas (CM alphabétisé), l’effet induit sur la fréquentation primaire des enfants ne semble pas jouer dans les ménages dirigés par une femme.

**Tableau 4** : TNSP selon le niveau d’instruction du CM et le Sexe du CM

Niveau d’instruction CM	<i>Proportion d’enfants 7-12 ans Inscrits au Primaire</i>		
	CM Masculin	CM Féminin	ENSEMBLE
Aucun	36,5	43,2	36,9
Coranique	37,3	24,3	37,2
Alphabétisé	64,0	13,4	63,3
<b>Primaire</b>	<b>54,1</b>	<b>71,9</b>	<b>54,5</b>
<b>Secondaire</b>	<b>69,2</b>	<b>86,0</b>	<b>70,0</b>
FP/T	90,9	78,9	90,3
Supérieur	93,4	-	92,4
<b>Ensemble</b>	<b>40,8</b>	<b>44,8</b>	<b>41,0</b>

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

En analysant l’influence de l’instruction des parents sur la fréquentation scolaire des leurs enfants selon le niveau de pauvreté du ménage, il apparaît que la tendance se confirme quelque soit le statut de pauvreté du ménage. Toutefois, la pauvreté réduit le « gain positif » chez les enfants des ménages pauvres dont le chef est de niveau primaire ou secondaire. Autrement dit, l’influence positive du niveau d’instruction du CM sur le TNSP est relativement plus importante parmi les ménages non pauvres que parmi les ménages pauvres. En effet, alors que au niveau d’ensemble le rapport du TNSP parmi les enfants issus des ménages pauvres sur celui des enfants issus des ménages non pauvres se situe à 83,9%, il n’est que de 80,2% et 76,4% si le CM est de niveau primaire ou secondaire respectivement, ce qui traduit une légère augmentation de la disparité selon le niveau de pauvreté parmi les enfants issus de ces ménages. De même, la pauvreté réduit ce gain parmi les enfants issus des ménages dont le chef a suivi un cours de formation des adultes (rapport de 81,1%).

**Tableau 5** : TNSP selon le niveau d’instruction du CM et le Statut de Pauvreté du ménage

Niveau d’instruction CM	<i>Proportion d’enfants 7-12 ans Inscrits au Primaire</i>		
	PAUVRES	NON PAUVRES	ENSEMBLE
Aucun	36,7	37,4	36,9
Coranique	35,8	40,3	37,2
Alphabétisé	59,1	72,9	63,3
Primaire	50,3	62,7	54,5
Secondaire	58,4	76,4	70,0
FP/T	84,4	91,5	90,3
Supérieur	100,0	91,4	92,4
<b>Ensemble</b>	<b>38,5</b>	<b>45,9</b>	<b>41,0</b>

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

En croisant le statut de pauvreté du ménage et le sexe de l'enfant, la tendance de l'influence positive du niveau d'instruction des parents se confirme également aussi bien pour les garçons que pour les filles (tableau 6). De façon spécifique, la réduction de l'écart entre les filles et les garçons avec l'augmentation du niveau d'instruction du CM se confirme également, parmi les ménages non pauvres notamment.

En considérant le sexe du CM et le statut de pauvreté du ménage (tableau 7), il se confirme également que le niveau d'instruction du CM réduit les écarts entre les enfants issus des ménages dirigés par une femme et ceux issus des ménages dont le chef est un homme.

En conclusion, il ressort que l'amélioration du niveau d'instruction des parents sur la fréquentation scolaire des enfants est positivement corrélé. De façon sexo-spécifique, le niveau d'instruction des CM réduit les disparités en défaveur des filles et des enfants issus des ménages dirigés par une femme. Cette influence agit même dans le cas des parents qui suivent les cours d'alphabétisation des adultes.

**Tableau 6** : TNSP selon le niveau d'instruction du CM, le Sexe de l'enfant et le Statut de Pauvreté

<b><i>PAUVRE</i></b>			
<b>Niveau d'instruction CM</b>	<b><i>Proportion d'enfants 7-12 ans Inscrits au Primaire</i></b>		
	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>ENSEMBLE</b>
Aucun	42,4	30,9	36,7
Coranique	42,0	29,0	35,8
Alphabétisé	61,2	56,8	59,1
Primaire	58,9	40,3	50,3
Secondaire	64,2	50,1	58,4
FP/T	88,0	82,4	84,4
Supérieur	100,0	100,0	100,0
<b>Ensemble</b>	44,5	32,2	38,5
<b><i>NON PAUVRE</i></b>			
<b>Niveau d'instruction CM</b>	<b><i>Proportion d'enfants 7-12 ans Inscrits au Primaire</i></b>		
	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>ENSEMBLE</b>
Aucun	42,0	32,5	37,4
Coranique	43,2	36,8	40,3
Alphabétisé	67,6	75,9	72,9
Primaire	67,1	58,3	62,7
Secondaire	83,3	69,2	76,4
FP/T	93,9	89,5	91,5
Supérieur	96,6	87,8	91,4
<b>Ensemble</b>	49,3	42,3	45,9

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 7** : TNSP selon le niveau d'instruction du CM, le Sexe du CM et le Statut de Pauvreté

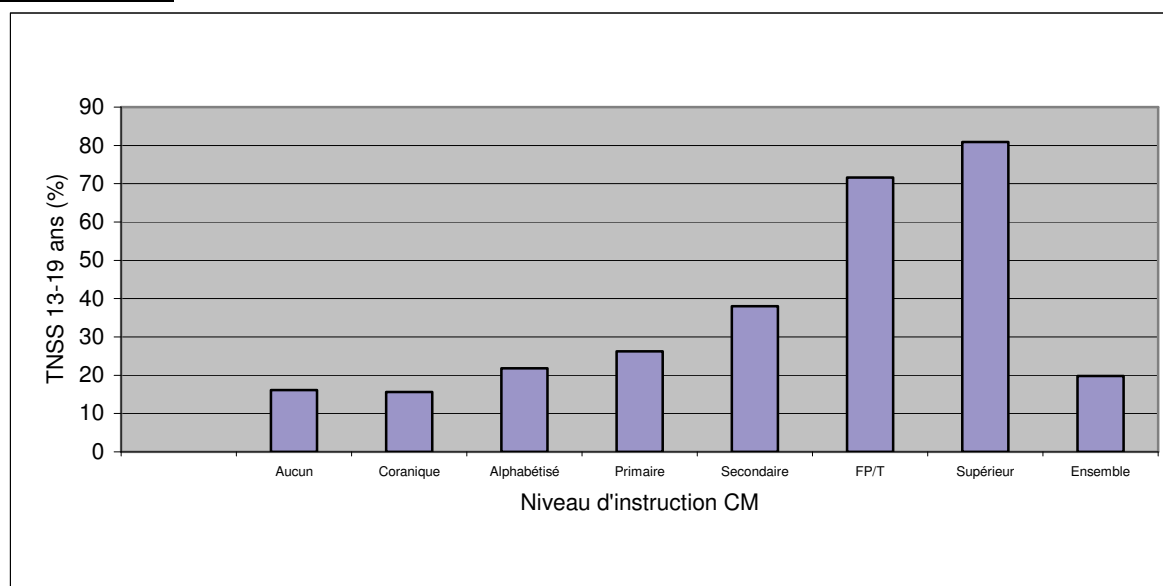
<b>PAUVRE</b>			
<b>Niveau d'instruction CM</b>	<b>Proportion d'enfants 7-12 ans Inscrits au Primaire</b>		
	<b>CM Masculin</b>	<b>CM Féminin</b>	<b>ENSEMBLE</b>
Aucun	36,3	44,1	36,7
Coranique	35,8	0,0	35,8
Alphabétisé	60,2	0,0	59,1
Primaire	49,9	68,8	50,3
Secondaire	57,2	86,8	58,4
FP/T	89,1	54,5	84,4
Supérieur	100,0		100,0
<b>Ensemble</b>	<b>38,3</b>	<b>44,8</b>	<b>38,5</b>
<b>NON PAUVRE</b>			
<b>Niveau d'instruction CM</b>	<b>Proportion d'enfants 7-12 ans Inscrits au Primaire</b>		
	<b>CM Masculin</b>	<b>CM Féminin</b>	<b>ENSEMBLE</b>
Aucun	37,0	41,8	37,4
Coranique	40,7	27,7	40,3
Alphabétisé	72,7	100,0	72,9
Primaire	62,3	76,1	62,7
Secondaire	75,9	85,7	76,4
FP/T	91,3	100,0	91,5
Supérieur	92,6	-	91,4
<b>Ensemble</b>	<b>46,0</b>	<b>44,7</b>	<b>45,9</b>

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

b) Déficit parmi les enfants en âge d'aller au Secondaire :

Le graphique 3 décrit le Taux net de scolarisation au secondaire (TNSS) selon le niveau d'instruction du Chef du Ménage (CM).

**Graphique 3** : TNSS selon le niveau d'instruction du CM



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF



Pour l'ensemble de la population, le niveau d'instruction des parents semble influencer de façon très significative la fréquentation du secondaire par leurs enfants. En effet, concernant le TNSS, les disparités sont encore plus flagrantes entre d'une part les enfants issus des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école (aucun niveau d'instruction ou niveau coranique) et d'autre part les enfants issus des ménages dont le chef a fréquenté l'école (même à travers un programme d'alphabétisation des adultes). Ainsi, parmi les ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur ou a suivi une formation professionnelle et technique (FP/T), le TNSS est de l'ordre de 70 à 80%. A l'inverse, parmi les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école, le TNSS est inférieur à 20%. Cette influence positive du niveau d'instruction du CM sur la fréquentation du secondaire se manifeste également à partir du primaire et est encore plus grande si le CM a atteint le niveau secondaire (TNSS de 26,2% et 38,0% respectivement).

Les disparités selon le sexe de l'enfant sont analysées à partir des données du tableau 8 ci-dessous qui décrit le niveau du TNSS selon le sexe de l'enfant et le niveau d'instruction du CM. L'influence positive du niveau d'instruction du CM est perceptible quelque soit le sexe de l'enfant. Toutefois, l'écart du TNSS entre les filles et les garçons s'accroît au niveau des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école (aucun et coranique), mais se réduit au niveau des ménages dont le chef est alphabétisé, de niveau primaire, supérieur et de formation professionnelle ou technique (FP/T). En effet, le rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits au secondaire (rapport des TNSS) est de 63,1% pour l'ensemble de la population mais, baisse à 55,3% au niveau des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école et, augmente jusqu'à 82,7%, 86,6% et 74,1% au niveau des ménages dont le chef est de niveau primaire, de formation professionnelle ou technique et de niveau supérieur respectivement. Ainsi, au secondaire également, **l'influence du niveau d'instruction des chefs des ménages sur la fréquentation scolaire réduit les disparités dont sont victimes les filles**. L'influence positive de l'alphabétisation des adultes au niveau de la fréquentation du primaire des enfants (et des filles notamment) se confirme également pour la fréquentation du secondaire.

**Tableau 8:** TNSS selon le niveau d'instruction du CM et le Sexe de l'enfant

Niveau d'instruction CM	<i>Proportion d'enfants 13-19 ans Inscrits au Secondaire</i>		
	Masculin	Féminin	ENSEMBLE
Aucun	20,6	11,4	16,1
Coranique	19,2	12,2	15,6
Alphabétisé	23,7	19,6	21,8
Primaire	32,6	20,9	26,2
Secondaire	56,2	27,4	38,0
FP/T	76,6	66,3	71,6
Supérieur	93,7	69,4	80,9
<b>Ensemble</b>	24,4	15,4	19,8

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Pour l'ensemble de la population, le TNSS est plus élevé parmi les ménages dont le chef est une femme (27,7%) que parmi les ménages dirigés par un homme (19,4%). L'introduction du niveau d'instruction du CM fait apparaître une amélioration positive de cet écart si la femme chef du ménage est de niveau secondaire ou primaire. En effet, le TNSS est 2,5 fois plus élevé parmi les enfants issus des ménages dirigés par une femme que parmi les ménages dirigés par un homme pour les CM dont le niveau d'instruction est le primaire. Ainsi, **encore mieux que l'alphabétisation des adultes, l'instruction de la femme en général a un très grand impact sur la scolarisation des enfants.**

En introduisant le niveau de pauvreté du ménage (tableau 9), il apparaît que la tendance se confirme quelque soit le statut de pauvreté du ménage. Mieux, les enfants issus des ménages pauvres dont le chef est soit d'un niveau primaire, soit de formation professionnelle ou technique, soit d'un niveau supérieur, réduisent significativement leurs écarts par rapport aux enfants des ménages non pauvres. Par contre, pour les enfants des ménages pauvres dont le chef est alphabétisé ou de niveau secondaire, les écarts se creusent par rapport aux enfants issus des ménages non pauvres.

**Tableau 9** : TNSS selon le niveau d'instruction du CM et le Statut de Pauvreté du ménage

Niveau d'instruction CM	<i>Proportion d'enfants 13-19 ans Inscrits au Secondaire</i>		
	PAUVRES	NON PAUVRES	<i>ENSEMBLE</i>
Aucun	15,9	16,4	16,1
Coranique	13,9	18,5	15,6
Alphabétisé	16,0	31,4	21,8
Primaire	24,7	27,9	26,2
Secondaire	19,1	45,3	38,0
FP/T	69,2	71,9	71,6
Supérieur	100,0	79,3	80,9
<b>Ensemble</b>	16,5	24,7	19,8

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 10** : TNSS selon le niveau d'instruction du CM et le Sexe du CM

Niveau d'instruction CM	<i>Proportion d'enfants 13-19 ans Inscrits au Secondaire</i>		
	CM Masculin	CM Féminin	<i>ENSEMBLE</i>
Aucun	15,4	23,9	16,1
Coranique	15,6	18,6	15,6
Alphabétisé	22,3	-	21,8
Primaire	25,0	62,9	26,2
Secondaire	35,6	60,2	38,0
FP/T	72,4	55,3	71,6
Supérieur	80,7	100,0	80,9
<b>Ensemble</b>	19,4	27,7	19,8

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Enfin, en introduisant le sexe du CM (tableau 10), les enfants issus des ménages pauvres dirigés par une femme de niveau primaire ou secondaire ont un TNSS 2,6 à 3,0 fois plus élevé que les enfants issus des ménages pauvres dirigés par un homme de même niveau d'instruction. L'amélioration au profit des enfants issus des ménages dirigés par une femme est également assez significative parmi les ménages non pauvres.

**Tableau 11** : TNSS selon le niveau d'instruction du CM, le Sexe du CM et le Statut de Pauvreté

<b>PAUVRE</b>			
<b>Niveau d'instruction CM</b>	<b>Proportion d'enfants 13-19 ans Inscrits au Secondaire</b>		
	<b>CM Masculin</b>	<b>CM Féminin</b>	<b>ENSEMBLE</b>
Aucun	15,7	18,8	15,9
Coranique	14,0	5,4	13,9
Alphabétisé	16,0		16,0
Primaire	23,0	69,1	24,7
Secondaire	16,7	43,2	19,1
FP/T	75,7	0,0	69,2
Supérieur	100,0		100,0
<b>Ensemble</b>	16,3	21,3	16,5
<b>NON PAUVRE</b>			
<b>Niveau d'instruction CM</b>	<b>Proportion d'enfants 13-19 ans Inscrits au Secondaire</b>		
	<b>CM Masculin</b>	<b>CM Féminin</b>	<b>ENSEMBLE</b>
Aucun	14,9	30,2	16,4
Coranique	18,3	25,9	18,5
Alphabétisé	33,6	-	31,4
Primaire	27,4	51,6	27,9
Secondaire	42,9	65,8	45,3
FP/T	71,9	70,8	71,9
Supérieur	79,1	100,0	79,3
<b>Ensemble</b>	23,9	34,5	24,7

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

## 2.2. Genre, Santé et Pauvreté

L'analyse « Genre, santé et pauvreté » se donne pour but de décrire les disparités liées au sexe dans la distribution de la morbidité et de l'accessibilité aux services de santé. Le chapitre est composé de deux parties. La première analyse les disparités se rapportant à la morbidité et aux recours aux services de santé en cas de maladies. La deuxième s'intéressera à expliciter les éventuelles disparités liées au genre en matière de santé de la reproduction.

### 2.2.1. Les disparités en termes de morbidité et de recours aux soins

#### 2.2.1.1. La morbidité

Afin d'évaluer l'incidence de la maladie et/ou des blessures, il a été demandé au cours de l'enquête QUIBB\_2005 aux membres des ménages s'ils ont souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des quatre (4) semaines ayant précédé l'observation. Les tableaux 12 et 13

de l'annexe présentent les résultats, en fonction du sexe du membre ou du CM respectivement et, selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté.

Pour l'ensemble du pays, le taux de morbidité est estimé à 9,6% sur la période de référence. Ainsi, **pratiquement un nigérien sur dix est tombé malade ou a eu une blessure au cours du mois précédent l'enquête**. Il n'apparaît pas une différence significative selon le sexe des personnes. En effet, le taux de morbidité est de 9,8% pour les personnes de sexe féminin contre 9,4% pour les personnes de sexe masculin. Par contre, suivant le sexe du CM, les disparités sont importantes. Ainsi, le taux de morbidité est de 14,7% parmi les ménages dirigés par une femme contre 9,3% parmi les ménages dont le chef est un homme. **Les membres des ménages dirigés par une femme apparaissent donc comme les plus vulnérables au risque sanitaire.**

Selon le milieu de résidence, les résultats de l'enquête indiquent que la morbidité sévit relativement plus dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En effet, le taux de morbidité est de 6,4% au niveau de la capitale Niamey contre 10,0% en milieu rural. Les données selon le milieu de résidence confirment également que les ménages dirigés par une femme ont une plus grande vulnérabilité au risque sanitaire. Ainsi, quelque soit le milieu de résidence, le taux de morbidité est plus élevé parmi les membres des ménages dirigés par une femme. Plus particulièrement en milieu rural, le taux de morbidité est près de deux fois plus important parmi les ménages dirigés par une femme (18,3%) que parmi les ménages dont le chef est de sexe masculin. Ainsi, **l'exposition au risque sanitaire est particulièrement grande pour les ménages ruraux dirigés par une femme.**

L'introduction du niveau de pauvreté ne fait pas apparaître une différence significative au niveau d'ensemble. En effet, l'écart des taux de morbidité entre les ménages pauvres et non pauvres reste inférieur à 10%. Cet écart est du même ordre de grandeur quelque soit le milieu de résidence. L'analyse selon le sexe du CM, le niveau de pauvreté et le milieu de résidence confirme la forte prévalence des maladies parmi les membres des ménages dirigés par une femme. Les fortes incidences des maladies relevées au niveau même des ménages non pauvres dirigés par une femme renforcent cette tendance (au niveau de Niamey et en milieu rural notamment).

La très grande vulnérabilité des ménages dirigés par une femme au risque sanitaire illustre la fragilité de ces foyers et les conditions de vie difficiles qui y sévissent. En effet, les maladies se manifestent le plus souvent et le plus fréquemment au niveau des organismes affaiblis (malnutrition) et agressés par un environnement insalubre. Ainsi, la réponse structurelle à la vulnérabilité au risque sanitaire des membres des ménages dirigés par une femme est l'amélioration des conditions de vie dans ce type de ménage. Des politiques de développement social ciblées vers ces ménages peuvent contribuer à l'amélioration des ces conditions de vie très précaires.

Dans l'immédiat, nous allons examiner le comportement des membres des ménages en matière de recours de soins en cas de maladie. Ainsi, la partie qui va suivre doit permettre de décrire le niveau de la prise en charge de la maladie quand elle sévit, notamment au niveau des ménages qui sont le plus vulnérables à ce risque.

#### 2.2.1.2. Le recours aux soins en cas de maladie ou de blessure

Au cours de l'enquête, il a été demandé aux membres des ménages s'ils ont eu à consulter un service de santé ou un guérisseur traditionnel au cours des quatre (4) semaines précédant l'enquête. Les données portant sur les personnes ayant été malades ou ayant eu une blessure

au cours de la même période de référence sont présentées dans les tableaux en annexe, selon le sexe des membres et le sexe du CM, et selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence.

Pour l'ensemble des personnes ayant souffert de maladie ou de blessure au cours du mois précédent l'enquête, 68,2% ont eu à consulter un service de santé ou un guérisseur traditionnel. Même si ce taux apparaît élevé, il indique toutefois que **pratiquement une personne sur trois (31,8%) ayant été malade ou victime d'une blessure au cours du mois précédent n'a eu à consulter ni un service de santé ni un guérisseur traditionnel.**

Il n'apparaît pas de différence significative du taux de recours aux services des soins selon le sexe des personnes. Par contre, à l'échelle nationale, le taux de recours est moyennement inférieur au niveau des ménages dirigés par une femme (62,2%) que ceux des ménages dont le chef est de sexe masculin (68,1%). Ainsi, les membres des ménages dirigés par une femme sont non seulement les plus vulnérables au risque sanitaire, mais également ceux dont le recours aux services de soins, modernes ou traditionnels, est le moins systématique. Sous l'hypothèse que la faiblesse du recours traduit une accessibilité moindre, on peut conclure à la lumière de ces résultats que les membres des ménages dirigés par une femme sont doublement frappés d'une part par une vulnérabilité au risque sanitaire plus grande et d'autre part, par un accès moindre aux services de santé.

L'analyse selon le niveau de pauvreté indique un recours aux services de soins, en cas de maladie ou de blessure, qui est moindre parmi les personnes issues des ménages pauvres (66,4%) que parmi celles issues des ménages non pauvres (71,0%). Selon le sexe du CM il apparaît que le taux de recours aux soins, en cas de maladie ou de blessure, est encore plus faible parmi les ménages pauvres dirigés par une femme. En effet, 55,1% des personnes issues des ménages pauvres dirigés par une femme ont eu recours aux services de santé ou d'un guérisseur traditionnel. Ainsi, **pratiquement une personne sur deux (44,9%) issue d'un ménage pauvre dirigé par une femme et ayant souffert d'une maladie ou d'une blessure n'a consulté aucun service de soins.**

Il n'apparaît pas une tendance nette du taux de recours aux soins en cas de maladie ou de blessure selon le milieu de résidence. En effet, si ce taux atteint 77,1% au niveau des autres villes, son niveau à Niamey (66,4%) reste comparable au niveau observé en milieu rural (67,4%). En introduisant le sexe du CM, l'écart, au détriment des femmes, augmente en milieu urbain, particulièrement dans les autres villes (79,6% pour les ménages dirigés par un homme contre 57,5% pour les ménages dirigés par une femme), mais est beaucoup moins important en milieu rural.

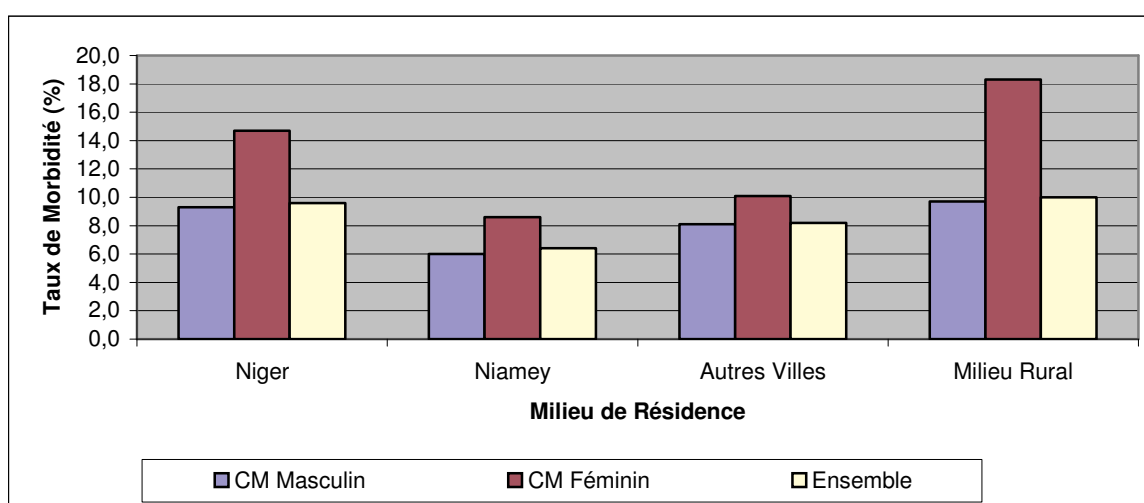
L'introduction du niveau de pauvreté confirme la tendance d'un recours aux services de soins en cas de maladie particulièrement faible parmi les ménages pauvres dirigés par une femme en milieu rural et au niveau des centres urbains autres que Niamey. A Niamey, les disparités genre sont portées par les ménages non pauvres dirigés par une femme dont le taux de recours aux soins (57,9%) est significativement inférieur à celui observé par les membres des ménages non pauvres dirigés par un homme (71,2%) voire les membres des ménages pauvres quand le chef est de sexe masculin (58,6%).

En conclusion de ces deux premières parties sur la morbidité et le recours aux soins, on retiendra une disparité genre liée au sexe du CM assez remarquable et forte qui traduit une double inégalité : d'une part les membres des ménages dirigés par une femme apparaissent comme les plus vulnérables au risque sanitaire et, d'autre part, ces personnes ont un accès

moindre aux services de soins modernes ou traditionnels en cas de maladie ou de blessure exprimé par un recours moindre à ces services.

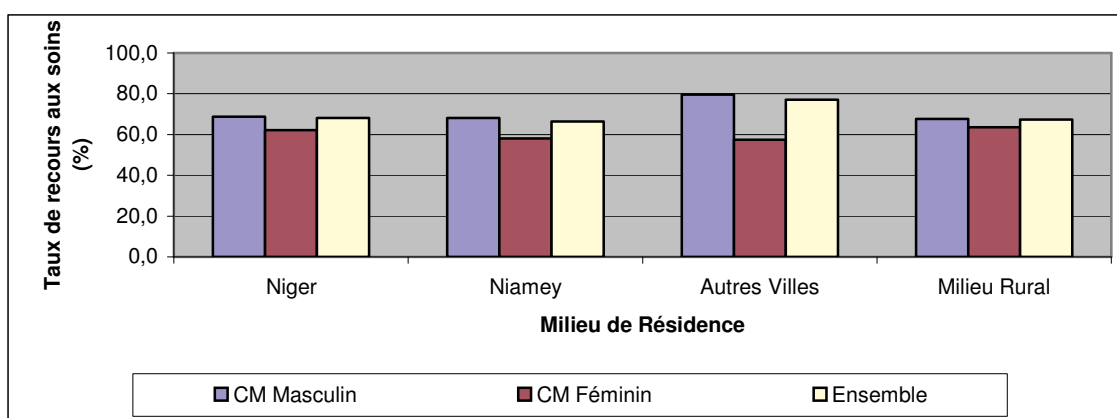
Un double objectif doit être fixé à la politique de développement social : Viser d'une part à réduire la vulnérabilité au risque sanitaire des membres des ménages pauvres dirigés par une femme, et d'autre part, améliorer l'accès aux services de santé des personnes issues de cette catégorie de ménage. Cette politique peut ainsi s'inscrire au niveau du 6<sup>ème</sup> OMD dont l'une des cibles est de « proposer des médicaments essentiels accessibles à tous dans les pays en développement »<sup>7</sup>.

**Graphique 4:** Taux de Morbidité selon le Sexe du CM et le Milieu de résidence



**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Graphique 5:** Taux de Recours aux Soins selon le Sexe du CM et le Milieu de résidence



**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

L'un des risques sanitaire qui frappe de manière général les ménages nigériens est celui lié à la santé de la reproduction. Cette catégorie des risques est l'une des causes des taux élevés de la mortalité maternelle et néo-fœtale. L'amélioration de la santé maternelle est le 5<sup>ème</sup> OMD qui s'est fixé pour cible de « réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle ». Outre l'indicateur du taux de mortalité maternelle, un deuxième indicateur

<sup>7</sup> L'indicateur retenu pour cette cible est « la population (en %) ayant accès à tout moment et à un coût abordable aux médicaments essentiels ».

relatif à la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a été retenu au niveau de ce cinquième objectif. Nous allons analyser au cours de la section suivante les disparités genre relativement aux soins de santé maternelle, pendant la période de grossesse et au cours des accouchements.

## **2.2.2. La santé de la reproduction :**

### 2.2.2.1. Les soins Prénatals

A l'échelle nationale, seulement un peu plus de la moitié des femmes ayant déjà eu des naissances vivantes ont reçu des soins prénatals au cours de leur dernière grossesse. Autrement dit, **pratiquement la moitié (46,4%) des femmes nigériennes ayant déjà eu des naissances vivantes n'ont reçu aucun soin prénatal au cours de leur dernière grossesse.** L'absence des soins prénatals augmente la vulnérabilité aux risques liés à la maternité. Ainsi, la réalisation de l'objectif de la maternité sans risque demande encore beaucoup d'efforts en termes de soins prénatals.

Un fait remarquable est que les femmes issues des ménages dirigés par une personne de sexe féminin ont proportionnellement plus bénéficié des soins prénatals au cours de leur dernière grossesse que celles issues des ménages dirigés par un homme. En effet, la proportion des futures mères ayant reçu des soins prénatals est de 61,4% parmi les membres des ménages dirigés par une femme contre 53,3% quand le CM est de sexe masculin. Ce résultat peut traduire une meilleure prise de conscience, et donc une plus grande sensibilité, des risques liés à la maternité par les personnes de sexe féminin en général. Ce qui implique un recours plus systématique aux soins prénatals des membres de leur ménage.

Les données selon le milieu de résidence indiquent un biais considérable au détriment des zones rurales. En effet, le taux de recours aux soins prénatals est pratiquement deux fois plus élevé en milieu urbain (89,3% à Niamey et 83,5% dans les autres villes) qu'en milieu rural où il se situe à 47,7%. Ainsi, si en milieu urbain plus de huit futures mères sur dix reçoivent des soins prénatals, en milieu rural elles sont moins de cinq sur dix qui bénéficient de ce type de soins. Cet écart entre les villes et les campagnes traduit une inégalité qui frappe l'écrasante majorité de la population. En effet, le milieu rural renferme plus de 80% de la population nigérienne. Aussi, des efforts considérables sont-ils nécessaires en direction du milieu rural afin d'y rendre disponibles et accessibles les services de soins prénatals condition indispensable pour réduire la vulnérabilité aux risques liés à la maternité et pour réduire le taux dramatiquement élevé de la mortalité maternelle au Niger.

Comme il fallait s'y attendre, la pauvreté augmente l'exposition aux risques liés à la maternité en ce sens que le recours aux soins prénatals est moindre parmi les femmes issues des ménages pauvres (50,8%) que celles issues des ménages non pauvres (58,0%). Même parmi les ménages dirigés par une femme, dont le recours à ce type de soins est en général plus fréquent, la proportion des femmes ayant reçu les soins prénatals baisse quand le ménage est pauvre.

Cette tendance se confirme au niveau des centres urbains autres que Niamey et plus particulièrement en milieu rural. En effet, **en milieu rural la proportion des futures mères ayant reçu des soins prénatals est en dessous de 40%, soit moins de deux femmes sur cinq dans les ménages pauvres dirigés par une femme.** Ainsi, parmi les ménages ruraux pauvres le taux de recours aux soins parmi les personnes issues des ménages dirigés par une

femme (39,4%) est inférieur à celui de celles issues des ménages dirigés par un homme (47,2%).

On peut tirer trois conclusions de ces résultats :

- D'une part, les disparités énormes entre le milieu urbain et le milieu rural (où vivent plus de 80% des nigériens) appellent des mesures d'envergure afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des soins de santé prénatals à la franche la plus importante de la population nigérienne, condition indispensable pour réduire la mortalité maternelle ;
- Les femmes semblent plus conscientes des risques liés à la maternité et, quand elles ont le pouvoir de décision entre leurs mains (cas de femme CM), elles y font recourir plus souvent les personnes sous leur autorité ;
- Seulement, la pauvreté peut rendre cette conscience vaine et rendre les soins prénatals beaucoup moins accessibles aux membres des ménages dirigés par une femme.

Les données sur les institutions ou les personnes qui ont apporté l'assistance au cours de la période prénatale indiquent que dans 90,4% il s'agit d'une infirmière ou d'une sage femme, dans 2,7% un médecin, dans 3,3% des cas une accoucheuse formée (matrone formée). Ainsi, dans 93 à 96% des cas, les futures mères ayant reçu les soins prénatals, qui représentent au niveau national 53,6%, ont bénéficié des services d'un personnel de santé qualifié. Ainsi, au niveau national, seulement une femme sur deux (soit 93% des 53,6 femmes ayant reçu des soins prénatals) bénéficie de l'assistance d'un personnel qualifié de santé pendant sa grossesse. L'autre moitié, essentiellement située en milieu rural n'a bénéficié d'aucune assistance prénatale, encore moins celle d'un personnel qualifié de santé.

Quand est-il de l'assistance au moment des accouchements ? Comme nous l'avons indiqué à la fin de la section précédente, l'un des indicateurs retenus par rapport au 5<sup>ème</sup> OMD visant à améliorer la santé maternelle est la « proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié ». Nous allons analyser son niveau au moment de l'enquête et dégager les éventuelles disparités liées au genre.

#### 2.2.2.2. L'assistance au cours des accouchements

Au sens strict du terme, un personnel qualifié est soit médecin, soit un infirmier, soit une sage femme. Au Niger les accoucheuses traditionnelles formées dites encore matrones formées sont souvent considérées comme faisant partie du personnel qualifié.

Au sens strict du personnel de santé qualifié, à l'échelle nationale seulement 25,4% des accouchements ont été assistés par ce type de personnel. C'est le niveau de l'indicateur retenu dans les OMD, la SRP et NigerInfo également. Ainsi, **en 2005 au Niger à peine un accouchement sur quatre a lieu avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié**. Ce niveau très faible de la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié peut expliquer en grande partie les complications qui font suite aux accouchements en général et qui conduisent malheureusement jusqu'au décès de la mère et/ou du nouveau né. Ainsi, le nombre élevé de femmes fistuleuses et, plus dramatiquement le niveau élevé de la mortalité maternelle et néo-fœtale au Niger ne peuvent être réduit que par l'amélioration non seulement des soins prénatals mais également de l'assistance par un personnel de santé qualifié au moment des accouchements.

Au stade actuel, ce sont les accoucheuses traditionnelles, formées ou non, qui assurent l'essentiel de l'assistance au moment des accouchements. Ainsi, plus du tiers des



accouchements (34,4%) ne sont assistés que par une accoucheuse non formée. Environ le quart des accouchements (23,8%) sont assistés par une matrone formée. Près d'un cas sur dix (9,3%) les accouchements ne sont assistés par aucune personne, ou alors par des parents et amis (7,2%).

L'écart est considérable selon le sexe du chef du ménage duquel est issue la femme qui accouche. En effet, à l'échelle nationale et à l'instar du recours aux soins prénatals la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est beaucoup plus importante quand le CM est une femme (44,2%) que quand le ménage est dirigé par un homme (24,7%). Ce résultat confirme le degré de prise de conscience et du niveau d'information concernant les risques liés à la maternité.

Cette proportion des accouchements assistés renferment des disparités assez élevées quant on compare son niveau à l'échelle rurale et urbaine. En effet, **la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est plus de cinq fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural**. Ainsi, si cette proportion est de l'ordre de 80% en milieu urbain, elle ne se situe qu'à 15,3% en milieu rural (tableau en annexe).

L'introduction du statut de pauvreté des ménages fait également apparaître un écart très significatif au détriment des ménages pauvres. En effet, la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié n'est que de 20,4% parmi les ménages pauvres contre 33,4% parmi les ménages non pauvres. Selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté, cette proportion baisse encore parmi les ménages pauvres de Niamey et du milieu rural plus particulièrement. Ainsi, **en milieu rural et parmi les ménages pauvres la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié n'est que de 14,0%, soit un accouchement sur sept**.

Enfin, le croisement du recours aux soins prénatals et de l'assistance par un personnel de santé qualifié au moment de l'accouchement fait apparaître que les femmes ayant reçu les premiers types de soins sont également celles parmi lesquelles la proportion des accouchements assistés est la plus importante. En effet, la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est de 42,6% parmi les femmes ayant bénéficié des soins prénatals contre 5,2%, (rapport de un à huit), parmi les personnes n'ayant pas reçu les premiers soins pendant leur grossesse. Il apparaît ainsi un cumul de l'exposition aux risques causés d'une part par l'absence des soins prénatals et d'autre part la non assistance par un personnel de santé qualifié au moment de l'accouchement. Et, ce drame se passe en milieu rural où on ne cesse de le rappeler vivent plus de huit nigériens sur dix.

Ainsi, l'amélioration de la disponibilité des services de santé en général et plus particulièrement pour la santé de la mère et de l'enfant est plus qu'un impératif pour le Niger. Autrement, les indicateurs de développement humain, tels que l'espérance de vie à la naissance resteront encore pendant longtemps à des niveaux bas, dopés par une mortalité maternelle, néo-natale et infantile élevée.

### 2.3. Genre, Emploi, Chômage et Pauvreté

Les disparités en termes d'occupation sont établies selon le genre des personnes. L'introduction du niveau de pauvreté des ménages desquels sont issues les personnes permettrait de savoir si ces disparités sont encore plus grandes parmi les membres des ménages pauvres.

#### 2.3.1. Les disparités en termes d'occupation de la population active

Le tableau 12, présente le taux d'occupation de la population active (personnes âgées de plus de 15 ans) selon le sexe, la résidence principale et le niveau de pauvreté. Le taux d'occupation est défini selon les données de l'enquête par la proportion des personnes ayant travaillé au cours des sept derniers jours. Au niveau national, il y a moins de quatre femmes pour dix hommes occupés parmi la population active (rapport de 37,2%). Autrement dit, **moins de trois actifs occupés sur dix (27,4%) sont de sexe féminin alors que les femmes représentent 51,2% de la population active**. Ces données traduisent, à l'échelle nationale, la très faible participation de la femme nigérienne à l'activité économique.

Selon le statut de pauvreté, même si l'écart des taux d'activité entre femmes et hommes est moindre parmi les ménages non pauvres (quotient de 37,7%) que parmi les ménages pauvres (quotient de 36,8%), la différence entre les deux groupes n'est pas significative<sup>8</sup>. Autrement dit, l'inégalité frappe aussi bien les femmes appartenant aux ménages pauvres que celles appartenant aux ménages non pauvres.

En introduisant le milieu de résidence, il ressort que le taux d'occupation de la population active est plus élevé en milieu rural (53,8%) qu'à Niamey (45,0%) et dans les autres centres urbains (48,5%). Cependant, selon le sexe, si le taux d'occupation est beaucoup plus élevé pour les hommes en milieu rural (80,3%) que pour leurs homologues du milieu urbain (60,5% à Niamey et 67,8% dans les autres villes); pour les femmes, les rapports s'inversent, c'est-à-dire que le taux d'activité est plus élevé pour les femmes urbaines (30,4% à Niamey et 29,8% dans les autres villes) que pour leurs sœurs du milieu rural (28,6%). Par conséquent, les disparités genre en termes de participation à la vie active sont beaucoup plus accentuées en milieu rural, où les hommes ont un taux d'occupation plus élevé et les femmes un taux d'occupation moins élevé, qu'en milieu urbain. Ceci se traduit par un quotient du nombre de femmes pour dix hommes occupés de 50,2% à Niamey et 44,0% dans les autres villes contre 35,6% en milieu rural. Ainsi, si à Niamey il y a cinq femmes pour dix hommes actifs et

---

<sup>8</sup> En plus, cette différence dans le quotient du nombre de femmes par rapport au nombre des hommes actifs s'explique par un taux d'activité légèrement plus élevé parmi les hommes appartenant aux ménages pauvres.

occupés, en milieu rural il y a peine trois actifs de sexe féminin pour dix actifs de sexe masculin occupés.

Comme au niveau national, il n'apparaît pas de différences significatives intra milieu de résidence selon le niveau de pauvreté. Autrement dit, la différence entre les deux groupes de ménages, pauvres et non pauvres, n'est pas très significative quelque soit le milieu de résidence.

Deux constats ressortent de l'analyse du taux d'occupation de la population active selon le sexe et le niveau de pauvreté. Premièrement, les femmes participent très peu à l'activité économique. En effet, plus de sept femmes actives sur dix (71,2%) n'ont pas travaillé au cours des sept jours précédents l'enquête. Deuxièmement, on note que le statut de pauvreté apparaît, ne pas avoir un impact significatif sur le taux d'occupation des femmes par rapport à celui des hommes, toutes choses égales par ailleurs. Autrement dit, les écarts entre les femmes et les hommes parmi les ménages non pauvres ne sont pas significativement différents des écarts entre les femmes et les hommes issus des ménages pauvres, quelque soit le milieu de résidence.

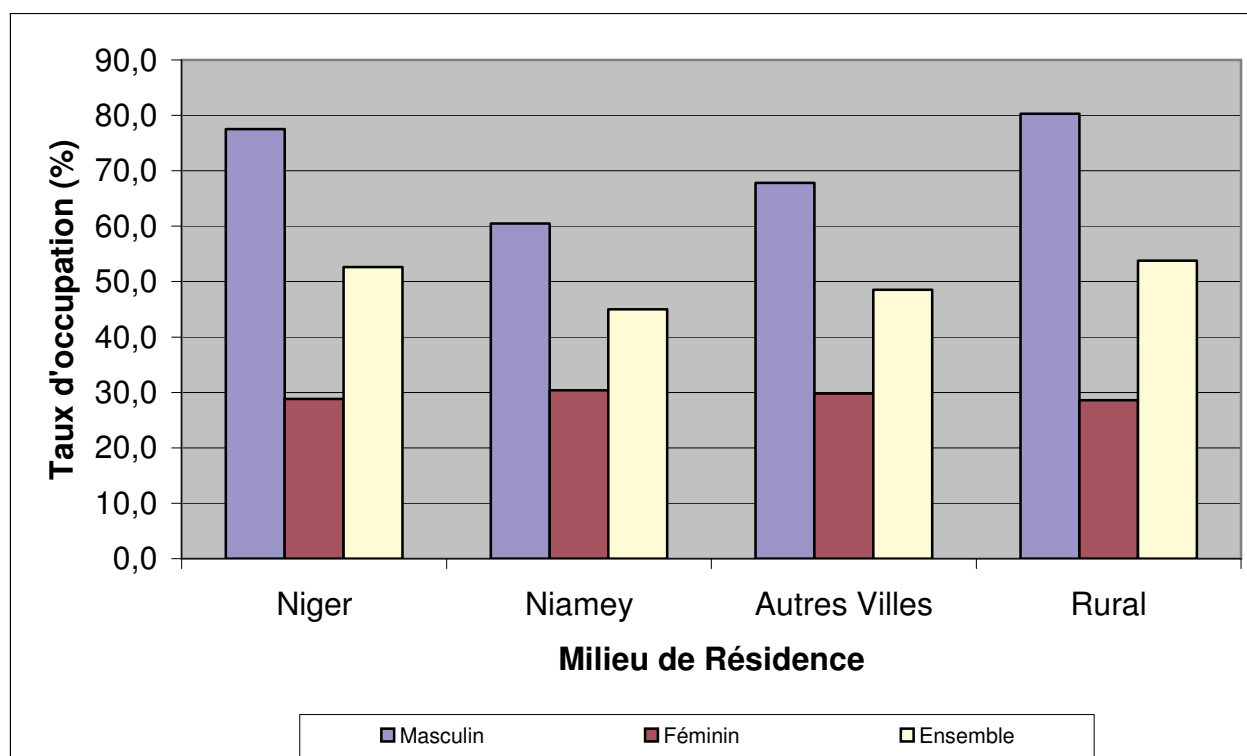
Ainsi, la pauvreté ne semble pas liée à une absence d'activité, mais plus vraisemblablement aux types d'emplois exercés et aux revenus tirés de son occupation. Avant d'analyser les disparités éventuelles en termes des emplois occupés et des revenus tirés de ceux-ci, Nous analysons ci-dessous la relation entre le chômage d'une part et le genre et d'autre part la pauvreté et le genre.

**Tableau 12** : Taux d'occupation de la population active selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté

Sexe	Niger			Niamey			Autres Villes			Milieu Rural		
	NP	P	<i>Esble</i>	NP	P	<i>Esble</i>	NP	P	<i>Esble</i>	NP	P	<i>Esble le</i>
Masculin	76,4	78,2	<b>77,5</b>	61,4	57,8	<b>60,5</b>	66,4	69,2	<b>67,8</b>	80,9	80,0	<b>80,3</b>
Féminin	28,8	<b>28,8</b>	<b>28,8</b>	30,3	30,6	<b>30,4</b>	31,0	<b>28,6</b>	<b>29,8</b>	28,2	28,8	<b>28,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>52,3</b>	<b>52,8</b>	<b>52,6</b>	<b>43,6</b>	<b>45,4</b>	<b>45,0</b>	<b>48,5</b>	<b>48,5</b>	<b>48,5</b>	<b>54,2</b>	<b>53,6</b>	<b>53,8</b>
<b>Rapport</b>	<b>37,7</b>	<b>36,8</b>	<b>37,2</b>	<b>49,3</b>	<b>52,9</b>	<b>50,2</b>	<b>46,7</b>	<b>41,3</b>	<b>44,0</b>	<b>34,9</b>	<b>36,0</b>	<b>35,6</b>

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Graphique 6 : Taux d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence**



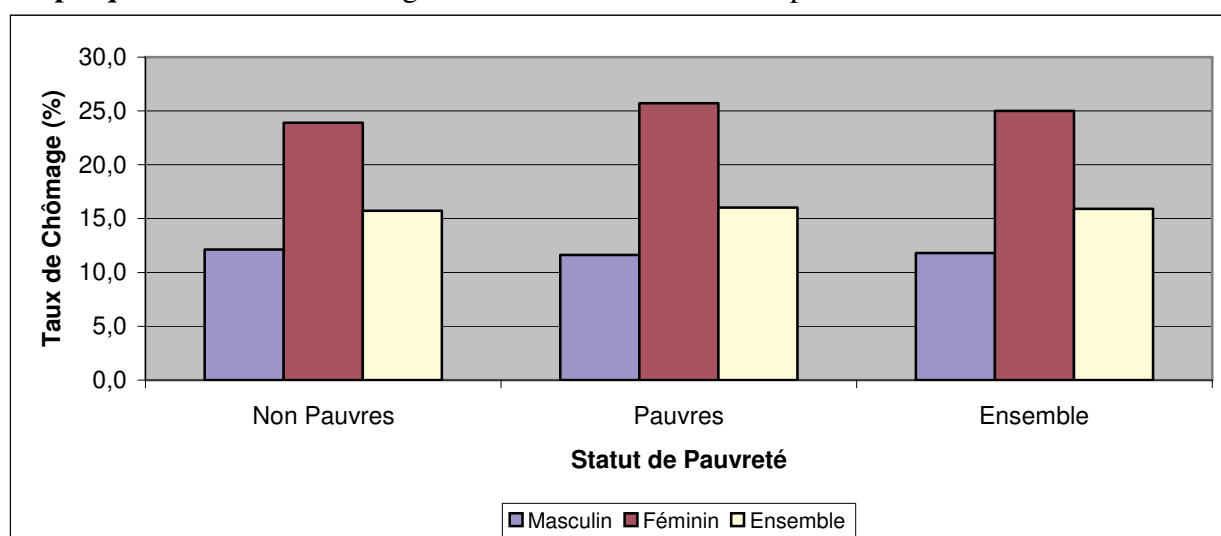
Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

### 2.3.2. Chômage, Genre et Pauvreté

#### 2.3.2.1. Chômage, Genre et Pauvreté parmi l'ensemble de la population de plus de 15 ans

Le graphique suivant décrit le taux de chômage parmi la population active selon le sexe des personnes et le niveau de pauvreté du ménage.

**Graphique 7 : Taux de Chômage selon le sexe et le statut de pauvreté**



Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Au niveau national, les personnes actives inoccupées (chômeurs) représentent 15,9% de la population active totale. Ainsi, le taux de chômage au moment de l'enquête est de 15,9% au Niger, soit plus d'une personne active sur sept. A l'instar du niveau d'activités au cours des sept jours précédents l'observation, il apparaît des fortes disparités du taux de chômage liées au sexe des personnes. En effet, au niveau national, le taux de chômage est plus de deux fois plus élevé parmi la population active de sexe féminin (25,0%) que parmi la population active de sexe masculin (11,8%). **Pratiquement la moitié des chômeurs sont de sexe féminin (49,1%) alors que les femmes représentent moins du tiers (31,3%) de la population active totale (occupée et inoccupée).** Ainsi, **en plus de la très faible participation de la femme à la vie active (part des femmes dans la population active totale ou encore taux d'occupation des femmes), les femmes qui s'adressent sur le marché du travail ont beaucoup moins de chance de trouver un emploi.**

Les disparités de genre intra ménages d'un même statut de pauvreté sont du même ordre de grandeur que le niveau, même si on note une légère augmentation du taux de chômage parmi les personnes de sexe féminin issues des ménages pauvres.

Selon le milieu de résidence (tableau 16 en annexe), le taux de chômage est beaucoup plus élevé au niveau de la capitale Niamey (22,0%), des autres centres urbains (17,5%) qu'en milieu rural où il se situe quand même à 15,2%. Ces données corroborent la tendance observée sur le taux d'occupation de la population active, plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (voir ci-dessus). Il peut également traduire l'effet de l'exode rural qui conduit dans les centres urbains les ruraux à la recherche d'un emploi.

Selon le sexe et le milieu de résidence, le fait remarquable est l'inversion du sens des inégalités au niveau de la capitale. En effet, au niveau de Niamey le taux de chômage de la population féminine (20,6%) est légèrement inférieur à celui des hommes (22,8%). De même, dans les autres centres urbains, les écarts entre les femmes et les hommes se réduisent<sup>9</sup>. Par contre, en milieu rural le taux de chômage est 2,5 fois plus élevé parmi les personnes de sexe féminin (25,8%) que parmi celles de sexe masculin (10,4%). Ainsi, si au niveau des centres urbains, y compris Niamey, le poids des femmes parmi les chômeurs est quasiment équivalent à leur poids dans la population active totale, en milieu rural par contre, les femmes représentent 52,6% des chômeurs alors que leur poids dans la population active totale n'est que 30,9%.

---

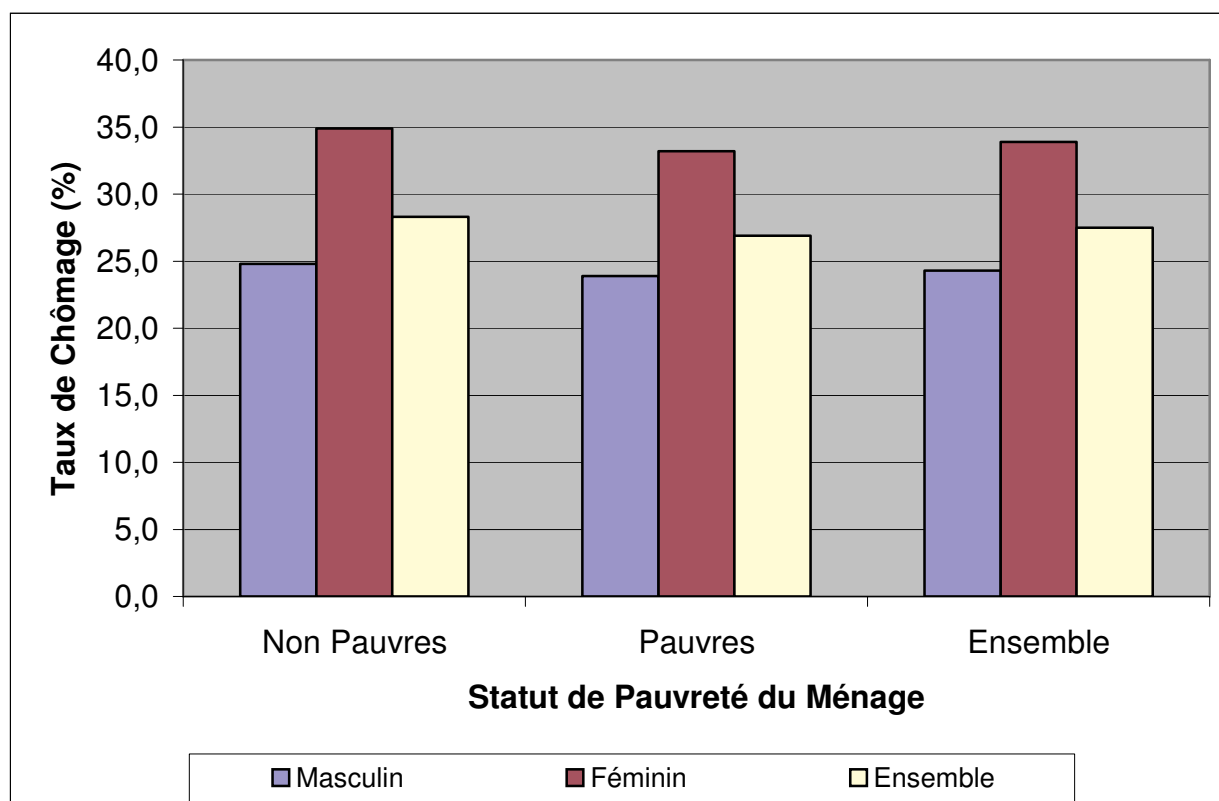
<sup>9</sup> Le volume des demandeurs d'emplois de sexe masculin en milieu urbain peut être gonflé par l'afflux des demandeurs d'emplois ruraux du même sexe sous l'hypothèse que les jeunes garçons ruraux à la recherche d'un travail sont plus mobiles que leurs sœurs rurales dont le départ en ville n'est pas toujours bien accepté par la famille.

L'introduction du niveau de pauvreté fait apparaître au niveau de la capitale Niamey un écart assez significatif entre les personnes issues des ménages pauvres (tous sexes confondus) et celles issues des ménages non pauvres, tandis qu'au niveau des autres centres urbains et en milieu rural les disparités liées au statut de pauvreté ne sont très significatives. En analysant selon le sexe des personnes, l'ampleur du chômage en milieu rural s'accroît particulièrement pour les femmes issues des ménages pauvres (taux de 26,1%).

### 2.3.2.2. Chômage, Genre et Pauvreté parmi la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans

Le graphique qui suit décrit le taux de chômage jeunes actifs (personnes âgées de 15 à 24 ans) selon le sexe et le niveau de pauvreté du ménage. Le chômage des jeunes est l'un des indicateurs des OMD.

**Graphique 8** : Taux de Chômage des Jeunes âgés de 15 à 24 ans



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Au niveau national, le taux de chômage parmi les jeunes actifs est deux fois plus élevé que parmi la population active totale. En effet, le chômage frappe plus du quart (27,5%) des jeunes actifs, alors que le taux dans la population active totale est de 15,9%. Ce résultat illustre l'un des défis de la société nigérienne, celui d'offrir à sa jeunesse, qui constitue par ailleurs la plus grande composante, des opportunités pour participer pleinement à la création de richesses. En plus d'être une condition nécessaire à la croissance et à la réduction de la

pauvreté, ce défi représente en même temps une menace à la stabilité sociale car, une jeunesse désœuvrée est exposée à toutes formes de manipulations pouvant aller jusqu'à prendre une forme d'expression violente.

Les disparités liées au genre sont également aussi importantes parmi les jeunes que parmi la population totale. Ainsi, le taux de chômage est 33,9% pour les jeunes filles contre 24,3% pour les garçons. En termes relatifs, alors qu'elles ne représentent que 33,6% de l'ensemble des jeunes actifs, les jeunes filles constituent 41,4% des jeunes en situation de chômage.

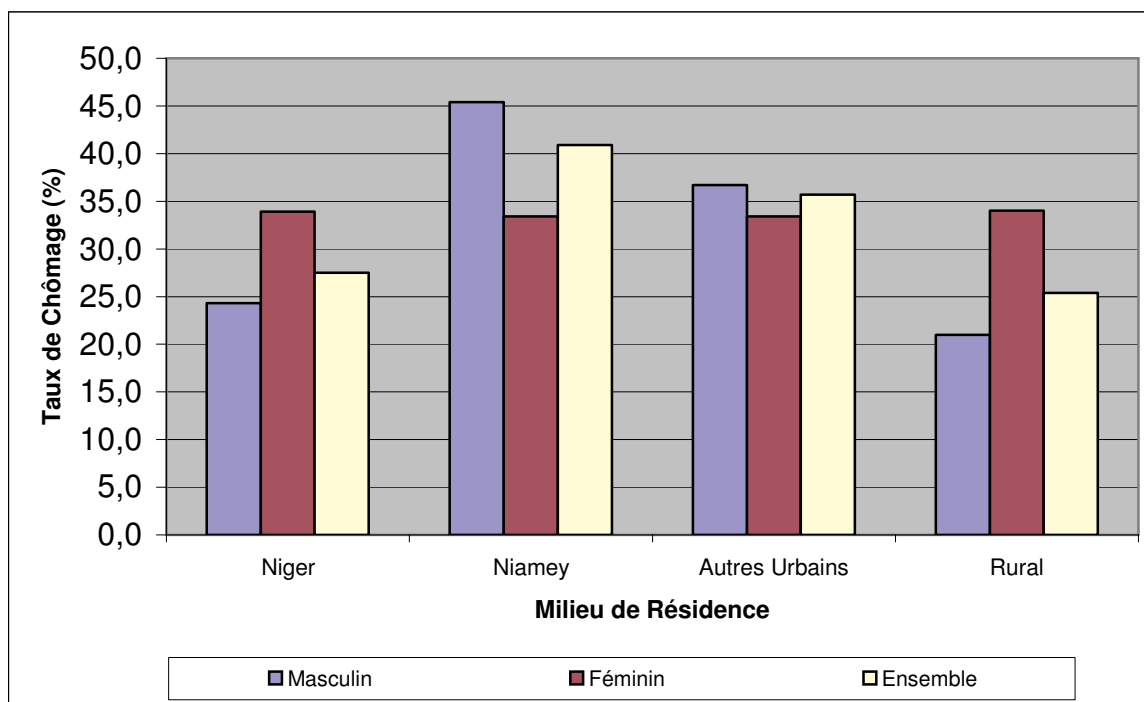
Il n'apparaît pas une aggravation du taux de chômage des jeunes en fonction du niveau de pauvreté. En effet, les taux de chômage des jeunes sont voisins dans les deux groupes de ménages pauvres (26,9%) et non pauvres (28,3%). Cette tendance est respectée suivant le sexe des jeunes.

A l'instar du chômage parmi la population totale, le chômage des jeunes est plus répandu à Niamey (40,9%) et dans les autres centres urbains (35,7%) qu'en milieu rural (25,4%). L'ampleur du chômage des jeunes en milieu urbain, comme l'ampleur observée parmi la population active totale, peut être la résultante du phénomène d'exode rural qui attire en ville les jeunes ruraux à la recherche d'un emploi.

Une autre similitude entre le chômage dans la population active totale et le chômage des jeunes est le fait que, **en ville le manque d'emploi pour les personnes disposées à travailler et à la recherche d'un emploi frappe beaucoup plus les garçons que les filles, tandis qu'en milieu rural, le chômage est beaucoup plus répandu parmi les jeunes filles (34,0%) que parmi les garçons (21%)**. Enfin, les disparités ne sont pas très significatives entre les jeunes issues des ménages pauvres et ceux issus des ménages non pauvres quelque soit le milieu de résidence.

En conclusion des deux premières parties sur l'occupation et le chômage, on peut retenir la très faible participation des personnes de sexe féminin à la vie active doublée d'une probabilité encore plus petite d'avoir un emploi quand elles s'adressent au marché du travail. Par contre, le niveau de pauvreté ne semble pas avoir une influence significative ni sur le taux d'occupation ni sur le niveau du chômage. Ce qui semble confirmer le fait que la pauvreté ne serait pas liée à une absence d'activité, mais plus vraisemblablement aux types d'emplois exercés et aux revenus tirés de son occupation. Nous analysons ci-dessous ces facteurs.

**Graphique 9** : Chômage des Jeunes selon le sexe et le milieu de résidence



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

### **2.3.3. Les disparités en termes du type d'emploi et des revenus tirés**

Trois variables sont retenues pour catégoriser l'emploi des actifs occupés : le statut dans le travail principal, l'employeur et l'activité principale de l'employeur. L'étude des disparités éventuelles liées à ces variables sera complétée par l'analyse du revenu moyen par personne tiré des activités exercées par les membres du ménage.

#### **2.3.3.1. Le statut dans l'emploi principal**

L'analyse du statut des actifs occupés dans leur emploi principal fait apparaître que l'écrasante majorité des personnes travaillent à leur propre compte (tableau 18 en annexe). En effet, 81,5% des actifs occupés ont répondu qu'ils travaillent à leur propre compte. Le travail à propre compte regroupe une panoplie d'activités qui comprend les exploitations agricoles, le petit commerce, la transformation et la vente des produits alimentaires, les artisans, les services divers (tailleurs, coiffeurs, etc.), les métiers (réparateurs d'appareils divers, froid et électricité, menuiserie bois ou métallique, etc.), restauration, etc. Ces activités sont saisies en comptabilité nationale au niveau du secteur « Ménages » qui regroupe la production des « entreprises individuelles » des ménages. La littérature sur le secteur informel les désignent souvent sous le vocable d'« indépendants » (activités économique non rurale et non enregistrée exercée par les ménages en tant qu'entrepreneurs individuels). Selon les données



de la comptabilité nationale, la part du secteur institutionnel des ménages représente plus de 77% de la valeur ajoutée brute en 2005<sup>10</sup>. Les données de l'enquête QUIBB sont conformes à cette structure de l'économie nigérienne dominée par les entreprises individuelles indépendantes détenues par les membres des ménages et généralement évoluant dans le secteur informel.

Les disparités sont énormes selon le milieu de résidence. En effet, alors qu'en milieu rural les travailleurs à leur propre compte représentent plus des quatre cinquièmes (85,3%) de la population active, leur part baisse à 69,1% dans les autres centres urbains et à 51,1% au niveau de la capitale Niamey. Ce résultat s'explique par le fait que la principale activité exercée en milieu rural, en l'occurrence l'agriculture et l'élevage, sont classées dans la catégorie d'entreprises individuelles des ménages. En milieu urbain par contre, il s'agit généralement des activités non agricoles exercées par les membres des ménages en tant qu'entrepreneurs individuels, très souvent non enregistrées et dont le poids demeure néanmoins prédominant (modalité modale) même au niveau de la capitale.

Une autre disparité et non des moindres selon le milieu de résidence est la part beaucoup plus importante des salariés dans la population active au niveau des centres urbains, notamment à Niamey ; tandis que en milieu rural, les salariés représentent une proportion marginale des actifs occupés. Ainsi, au niveau de Niamey, un actif occupé sur trois a un travail salarié (30,1%) alors que cette proportion est d'un actif sur six (16,6%) dans les autres centres urbains et à peine deux actifs occupés sur cent en milieu rural (2,1%).

Les disparités du statut dans l'emploi qui apparaissent au niveau national en fonction du statut de pauvreté du ménage sont de deux ordres. D'une part, la proportion des personnes travaillant à leur propre compte (entreprises individuelles des membres des ménages, agricoles et non agricoles) sont proportionnellement beaucoup plus nombreux parmi les ménages pauvres (84,6%) que parmi les ménages non pauvres (77,2%). D'autre part et inversement, la proportion des personnes salariées est près de cinq fois plus élevée parmi les ménages non pauvres (9,9%) que parmi les ménages pauvres (1,9%). Ainsi, près de quatre personnes salariées sur cinq (78,9%) sont issues des ménages non pauvres. Il apparaît ainsi très explicitement que le travail salarié est presque la chasse gardée des personnes issues des ménages non pauvres tandis que les pauvres n'y accèdent que très marginalement.

L'analyse selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté confirme cette tendance qui indique que l'emploi salarié est plutôt accessible aux personnes issues des ménages non

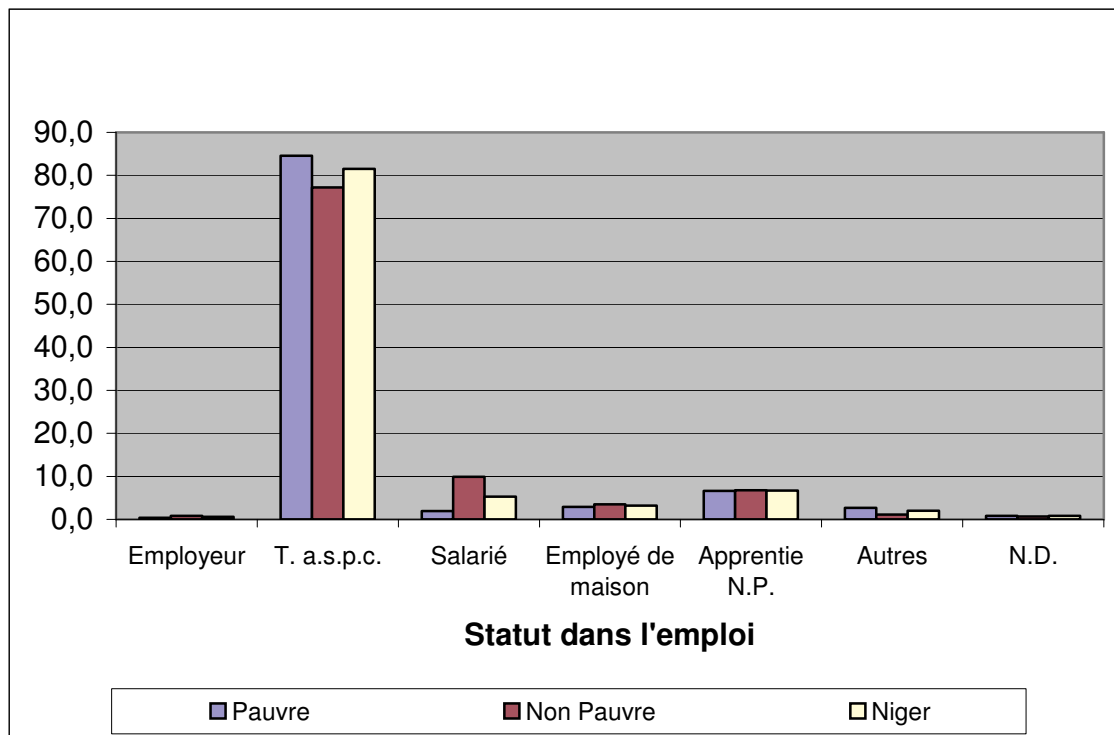
---

<sup>10</sup> ME/F/INS, Comptes Economiques de la Nation : Comptes nationaux rapides 2005, provisoires 2003-2004 et définitifs 2002 ; février 2006, Niamey-Niger, p.12.

pauvres tandis que les ménages pauvres exercent surtout au sein leurs entreprises individuelles agricoles ou non agricoles (souvent informelles dans ce dernier cas). Ainsi, à Niamey, la proportion des salariés passe à 34,6% parmi les personnes issues des ménages non pauvres et, dans les autres centres urbains à 26,5%. Toutefois, il apparaît à Niamey et dans une moindre mesure dans les autres centres urbains une forme de statut de salarié, dans une proportion non négligeable, parmi les ménages pauvres, autrement dit qui ne permet pas au ménage de sortir de son statut de pauvreté.

L'analyse des revenus tirés des activités salariales et non agricoles confirme ce constat. Ainsi, le revenu moyen des salaires et des activités non agricoles s'élève à 440 par personne parmi les ménages non pauvres contre 168 francs parmi les ménages pauvres. Ainsi, en moyenne les revenus tirés des activités salariales ou non agricoles sont 2,6 fois plus élevés parmi les ménages pauvres que parmi les ménages non pauvres. La question de fond est pourquoi les personnes issues des ménages pauvres ont moins accès au travail salarié et pourquoi également quand elles y accèdent les revenus tirés sont inférieures à ceux tirés par les personnes issues des ménages non pauvres ? Les disparités en terme d'éducation et de formation professionnelle et technique sont très probablement à la base de ces inégalités.

**Graphique 10** : Statut dans l'emploi selon le niveau de pauvreté



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

### 2.3.3.2. Les disparités en termes d'employeur dans le travail principal

Le graphique 10 montre les disparités de l'employeur principal des personnes actives occupées selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté. A l'échelle nationale, les deux principaux employeurs sont les sociétés privées et les individus ou les ménages. En effet, ces deux employeurs occupent près de 95% de la population active occupée au moment de l'enquête. En faisant le lien avec le statut dans l'emploi (voir ci-dessus), il ressort que ces deux employeurs regroupent plus de 98% des personnes qui ont déclaré travailler à leur propre compte. Inversement, environ 85% des personnes dont l'employeur principal est soit une société privée, soit un individu ou un ménage privé ont indiqué comme statut dans leur emploi travailler à leur propre compte. Les modalités des deux variables coïncident ainsi et, ce résultat confirme que l'essentiel des activités de production des ménages ont lieu au sein de leurs entreprises individuelles, notamment les exploitations agricoles familiales en milieu rural.

Le troisième employeur, mais presque marginal puisqu'il n'occupe que de 3,6% des actifs, est l'Etat et ses démembrements composés des unités parapubliques.

L'analyse selon le milieu de résidence fait apparaître que les emplois du secteur public et parapublic sont essentiellement concentrée dans les centres urbains, tandis que en milieu rural plus de 96% des actifs sont occupées au niveau des entreprises individuelles des ménages (société privée et individu ou ménage privé). En effet, les actifs employés par les secteurs publics et parapublics représentent 15,9% et 11,5% des actifs occupés à Niamey et dans les autres villes respectivement, contre 1,6% en milieu rural. Alors que la part des urbains dans la population active occupée est 16,4%, les actifs résidents à Niamey et dans les autres villes représentent 64,0% et 51,8% des personnes employées respectivement par l'Etat et le secteur parapublic.

L'introduction du niveau de pauvreté fait également apparaître que les emplois publics et parapublics sont des emplois des riches. En effet, la proportion des personnes employées par les secteurs publics et parapublics est plus de six fois plus élevée parmi les ménages non pauvres (6,9%) que parmi les pauvres (1,1%). Ainsi, 83,4% des personnes employées par le secteur public et 76,9% des personnes employées par le secteur parapublic sont issues des ménages non pauvres, alors que les actifs occupés non pauvres ne représentent que 42,3% de la population active occupée totale.

L'analyse selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté confirme cette tendance. Ainsi, quelque soit le milieu de résidence, la proportion des personnes issues des ménages non

pauvres parmi les employés des secteurs publics et parapublics augmente, tandis qu'elle baisse parmi les ménages pauvres. Ce constat est particulièrement vrai en milieu urbain qui regroupe par ailleurs l'essentiel des travailleurs de deux secteurs. Ainsi, si la proportion des personnes employées par les secteurs publics et parapublics est de l'ordre de 19% parmi les ménages non pauvres, elle tourne autour de 4% parmi les ménages pauvres.

En faisant le parallèle avec le statut dans l'emploi les résultats corroborent dans le sens que l'emploi salarié, notamment public, est concentré en milieu urbain et est beaucoup plus accessible aux personnes issues des ménages non pauvres. Ainsi, dans la mesure où les emplois salariés exercés par les membres des ménages pauvres doivent plutôt se retrouver au niveau des sociétés privées, des individus ou ménages privés, qui sont généralement des entreprises individuelles informelles, la faiblesse des revenus salariaux des ménages pauvres illustre la faiblesse de la rémunération dans ce types d'activités, en l'occurrence celles du secteur informel (agricole et non agricole).

#### 2.3.3.3. Les disparités en termes du secteur d'activité de l'employeur principal

L'analyse du secteur d'activité des employeurs des personnes actives montre que le principal secteur pourvoyeur d'emplois est au Niger de loin l'agriculture. Ainsi, pour l'ensemble du pays, l'agriculture occupe 56,9% des personnes actives occupées au moment de l'enquête. Le deuxième secteur d'activités pourvoyeur d'emplois est celui du « commerce et ventes » qui occupe 21,3% de la population active ayant un emploi. Les activités de « transformation et production » et les « services » autres que le commerce viennent respectivement en troisième et quatrième position avec 6,2% et 5,1% des personnes occupées dont l'activité principale de l'employeur relève de ces secteurs.

Les disparités sont flagrantes selon le milieu de résidence. En effet, les résultats montrent de façon très explicite la prédominance des activités agricoles en milieu rural (64,5%), tandis qu'en milieu urbain ce sont les activités non agricoles qui prédominent, notamment le commerce (plus de 30%), les services (entre 26% à Niamey et 11% dans les autres villes), le secteur public et parapublic (santé, éducation et administration).

L'introduction du statut de pauvreté fait apparaître que, quelque soit le milieu de résidence et notamment en milieu urbain, les actifs occupés issus des ménages pauvres sont relativement beaucoup plus nombreux que ceux issus des ménages non pauvres. Ainsi, à Niamey, la part de l'agriculture dans l'emploi des ménages pauvres est de 15,5% contre 4,0% pour les ménages non pauvres. Dans les autres centres urbains également, la proportion des actifs employés dans l'agriculture est deux fois plus élevée par les ménages pauvres (35,9%) que parmi les

ménages non pauvres (15,0%). Même en milieu rural, la proportion des actifs employés dans l'agriculture est plus importante parmi les ménages pauvres (67,0%) que parmi les ménages non pauvres (60,6%).

Les disparités entre pauvres et non pauvres relatives à l'obtention d'un emploi du secteur public ou parapublic se confirme également quelque soit le milieu de résidence.

En définitive, on peut relever les constats suivants :

- L'emploi salarié, notamment dans le secteur public et parapublic (et très probablement dans le secteur moderne structuré) est presque le débouché des personnes issues des ménages non pauvres. Les emplois salariés auxquels ont accès les pauvres sont limités et vraisemblablement dans le secteur informel non structuré ou les travaux d'employé de maison très peu rémunérés.
- Les actifs pauvres évoluent principalement au sein des entreprises individuelles des ménages, exploitation agricoles en milieu rural et entreprises individuelles du secteur informel en milieu urbain.

La principale implication est la faiblesse des revenus tirés de ces activités exercées par les personnes issues des ménages pauvres, à savoir l'agriculture et les activités non agricoles informelles. Nous l'avons illustré ci-dessus avec les disparités des revenus salariaux moyens par personne selon le statut de pauvreté. Cependant, même les revenus agricoles moyens par personne sont encore inférieurs au niveau des ménages pauvres. En effet, le revenu moyen par personne s'élève à 96 francs parmi les ménages pauvres contre 121 francs parmi les ménages non pauvres. Il en est de même également des revenus d'activités qui sont en moyenne par personne de 264 francs parmi les ménages pauvres contre 560 francs parmi les ménages non pauvres.

Ces disparités sont encore flagrantes selon le sexe du CM au niveau des revenus agricoles. En effet, les ménages dirigés par une femme ont un revenu agricole moyen par personne de 50 francs environ contre 96 francs pour les ménages dirigés par un homme.

Il se confirme ainsi le constat que ce n'est pas le niveau d'activités (taux d'occupation ou taux de chômage) qui différencie le plus les ménages pauvres et non pauvres, mais plutôt les revenus tirés des activités exercées, notamment la très faible rémunération des activités agricoles qui occupent la plus grande proportion des actifs pauvres en milieu rural plus spécifiquement. Ainsi, la réduction de la pauvreté au Niger passe-t-elle nécessairement par une meilleure valorisation des activités agricoles (productivités, commercialisation).

Le faible accès aux emplois salariés du secteur moderne doit être fortement liée au niveau de leur capital humain dont l'amélioration passe par l'éducation et une formation professionnelle adéquate. Or, les pauvres ont un accès moindre à l'éducation, de même que leurs enfants. Par conséquent, ils sont pratiquement très peu éligibles aux emplois du secteur moderne qui requièrent un certain niveau de qualification.

L'une des conséquences plausibles de la faible rémunération des actifs issus des ménages pauvres est l'utilisation du travail des enfants pour augmenter les revenus directs du ménage, ou en termes d'opportunités, employer les enfants aux travaux domestiques pendant que les autres actifs sont « *sur-employés* » à l'extérieur du ménage. Nous explorons ci-dessous ce « risque ». Il s'agit en effet d'un risque dans la mesure où les enfants mis au travail ne sont plus à même de suivre une scolarité, ce qui entrave le développement de leurs compétences.

#### **2.3.4. Travail des enfants, Genre et Pauvreté**

Cette partie est consacrée à l'analyse du travail parmi les enfants âgés de 5 à 14 ans, c'est-à-dire qui n'ont pas encore atteint l'âge officiel de la rentrée dans la vie active. Au moment de l'enquête, 15,9% des enfants de ce groupe d'âge ont déclaré avoir eu un travail au cours des sept derniers jours. Il n'apparaît pas de différence selon le sexe du CM (tableau 13), autrement dit le travail des enfants les frappe quelque soit le sexe de la personne qui dirige le ménage. Toutefois, la proportion d'enfants âgés de moins de 15 ans au travail est plus importante parmi les ménages non pauvres dirigés par une femme.

**Tableau 13 :** Proportion des enfants au travail selon le sexe du CM et le niveau de pauvreté

Sexe du CM	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>
CM Masculin	14,9	16,4	<b>15,9</b>
CM Féminin	17,2	<b>14,9</b>	<b>15,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,1</b>	<b>16,3</b>	<b>15,9</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Par contre, il apparaît une disparité assez significative selon le sexe de l'enfant (tableau 32 en annexe). Et, comme pour changer, **les filles sont relativement moins souvent victimes de la rentrée précoce dans la vie active (12,8%) que les garçons (18,8%).**

**Tableau 14** : Proportion des enfants au travail selon le sexe du membre et le niveau de pauvreté

Sexe de l'enfant	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>
Garçons	16,8	19,9	<b>18,8</b>
Filles	13,3	<b>12,6</b>	<b>12,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,1</b>	<b>16,3</b>	<b>15,9</b>

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Selon le niveau de pauvreté (tableau 14), le travail des enfants est légèrement plus répandu parmi les ménages pauvres (16,3%) que les ménages non pauvres (15,1%). Il convient toutefois de souligner que le statut de pauvreté peut en même temps être expliqué par le travail des enfants, autrement dit, les revenus, directs ou indirects<sup>11</sup>, que le ménage peut tirer du travail des enfants peuvent contribuer à le sortir de la pauvreté et se retrouver parmi les ménages non pauvres.

Selon le milieu de résidence, le travail des enfants est en milieu rural trois fois plus répandu qu'à Niamey et deux fois plus répandu qu'au niveau des autres centres urbains. En effet, le pourcentage des enfants au travail au moment de l'enquête est de 17,4%, 5,9% et 9,1% en milieu rural, à Niamey et au niveau des autres villes. Une certaine hypothèse consiste à lier le taux de chômage avec le taux d'activité parmi les enfants en présentant le travail des enfants comme une réponse qui compenserait le manque d'occupation des actifs du ménage. Toutefois, il ressort de ces données que le travail des enfants est beaucoup plus répandu parmi les ménages dont le taux de chômage est le moins élevé. En effet, le taux de chômage est de 15,2%, 22,0% et 17,5% en milieu rural, à Niamey et au niveau des autres centres urbains. Ainsi, il apparaît que le travail des enfants est plus répandu au niveau du milieu où le taux de chômage est le moins élevé. **Le travail des enfants se relève donc être plutôt une stratégie complémentaire (additive) que compensatrice d'une occupation moindre des actifs du ménage.** Les ménages dont les actifs ont le plus fort taux d'occupation ont également le plus fort taux d'enfants au travail.

Si en milieu rural l'ampleur du recours au travail des enfants est identique quelque soit le statut de pauvreté du ménage, en milieu urbain par contre, les ménages pauvres font le plus souvent recours au travail des enfants. Ainsi, au niveau de Niamey, la proportion d'enfants au travail est près de deux fois plus élevée parmi les pauvres (8,1%) que parmi les ménages non pauvres (4,8%). De même, au niveau des autres centres urbains, il y a proportionnellement près de 1,5 fois plus d'enfants au travail parmi les ménages pauvres (10,4%) que parmi les ménages non pauvres (7,2%).

<sup>11</sup> Notamment si les tâches domestiques sont laissées à la charge des enfants tandis que les membres adultes du ménage peuvent disposer de plus de temps pour exercer des activités productives.

L'analyse selon le sexe du CM et le milieu de résidence confirme la tendance d'une plus grande importance du travail des enfants parmi les ménages dirigés par une femme, notamment les ménages non pauvres dirigés par une femme en milieu rural et au niveau des centres urbains autres que Niamey. Quelle est alors la relation entre le travail des enfants et la fréquentation scolaire ?

L'analyse des données sur les raisons de l'abandon scolaire a déjà permis d'établir que le travail est directement la cause des abandons scolaires parmi 13,7% des jeunes âgés de 7 à 19 ans ayant interrompu leur scolarité. Une proportion identique (13,7%) a jugé l'école « inutile ou sans intérêt » pour arrêter les études. Nous avons avancé au cours de l'analyse des causes des abandons scolaires que cette modalité peut traduire un coût d'opportunité élevé de l'école pour les concernés. Autrement dit, l'enfant aurait mieux à faire que d'aller à l'école. Et très probablement, il s'agit de travailler, soit en s'occupant des tâches domestiques à l'intérieur du ménage ou en allant carrément exercer un emploi sur le marché du travail. Sous cette hypothèse, il y aurait ainsi plus du quart des enfants (27,4%) qui ont abandonné leur scolarité parce qu'ils sont occupés à un travail.

Les disparités selon le sexe de l'enfant qui indiquent que les garçons sont proportionnellement plus frappés que les jeunes filles par la rentrée précoce dans la vie active corroborent celles relatives aux causes des abandons scolaires selon lesquelles, les raisons liées au coût d'opportunité de l'école (travail ou école sans intérêt ou inutile) sont beaucoup plus citées parmi les garçons que parmi les filles.

D'une façon générale, les disparités selon le sexe du CM, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté sont similaires en fonction de deux variables : d'une part les causes des abandons et d'autre part le travail des enfants.

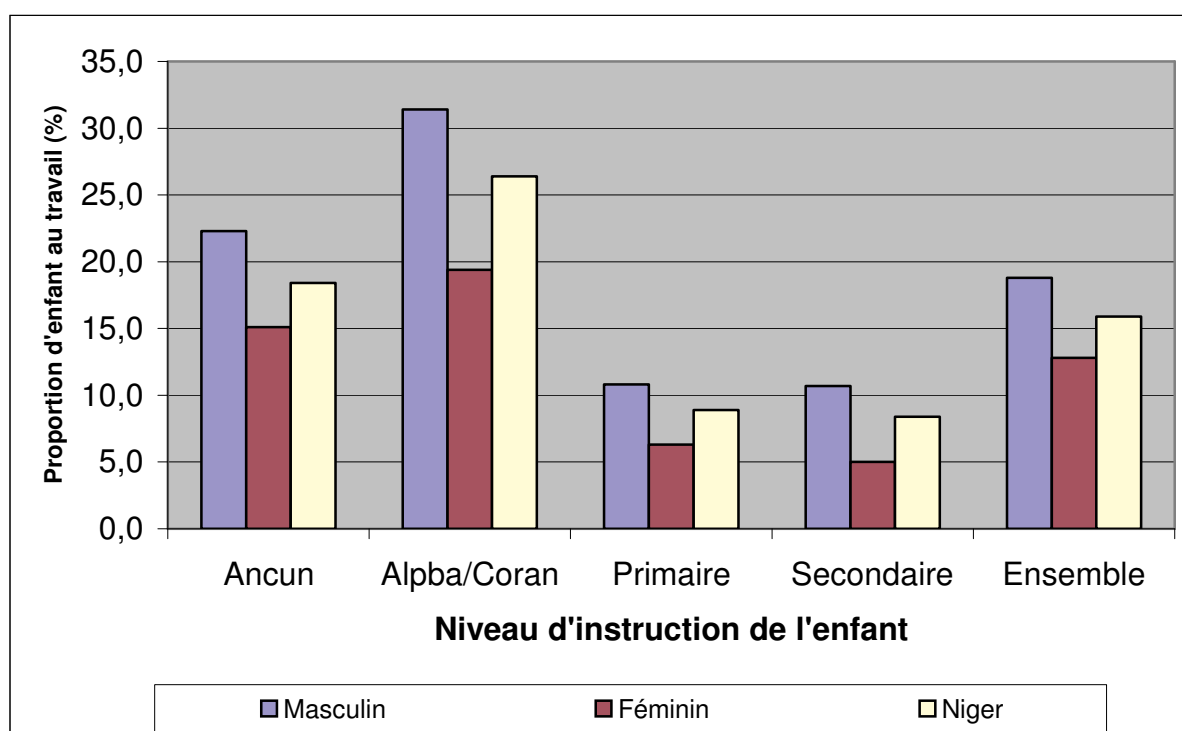
Pour compléter cette analyse, nous allons examiner la relation entre le travail des enfants et leur niveau d'instruction. Il ressort des données du tableau 15 que, la proportion des enfants âgés de 5 à 14 ans au travail est deux à trois fois plus importante lorsque l'enfant n'a jamais été à l'école (aucun niveau d'instruction ou coranique) que qu'en l'enfant a atteint le niveau primaire ou secondaire. Ainsi, **les enfants qui n'ont jamais été à l'école courent beaucoup plus le risque de rentrer très tôt dans la vie active que les enfants inscrits.**

Le risque de la rentrée précoce dans la vie active si l'enfant n'a jamais été à l'école est encore plus grand parmi les jeunes garçons que parmi les jeunes filles. En effet, près du tiers des



garçons de niveau coranique ou alphabétisé et plus d'un cinquième des garçons sans aucun niveau d'instruction sont au travail au moment de l'enquête. Il se confirme ainsi la concurrence entre le travail des enfants et la scolarité : la non fréquentation de l'école augmente le risque de la rentrée précoce dans la vie active et, inversement, le travail des enfants est une importante cause des abandons scolaires (la plus importante cause des abandons « volontaires » quand on considère que quitter l'école à la suite d'un échec est un cas de force majeure (surtout si le ménage ne peut inscrire son enfant à une école privée).

**Graphique 11** : Travail des enfants selon le sexe et le niveau d'instruction de l'enfant



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

Cette tendance se confirme selon le statut de pauvreté du ménage et le sexe de la personne qui le dirige (tableau 16 ci-dessous et le tableau 32 de l'annexe).

**Tableau 15**: Proportion des enfants au travail selon le niveau d'instruction de l'enfant et le statut de pauvreté du ménage

Niveau d'instruction	Pauvre	Non Pauvre	<b>Ensemble</b>
Aucun	18,6	17,8	<b>18,4</b>
Alpba/Coran	25,3	28,2	<b>26,4</b>
Primaire	9,5	7,9	<b>8,9</b>
Secondaire	11,2	6,3	<b>8,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,3</b>	<b>15,1</b>	<b>15,9</b>

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 16:** Proportion des enfants au travail selon le niveau d'instruction de l'enfant et le sexe du CM

Niveau d'instruction	CM Masculin	CM Féminin	<b>Ensemble</b>
Aucun	18,4	18,1	<b>18,4</b>
Alpba/Coran	26,3	29,5	<b>26,4</b>
Primaire	8,8	11,3	<b>8,9</b>
Secondaire	8,7	5,7	<b>8,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,9</b>	<b>15,9</b>	<b>15,9</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

## 2.4. Les disparités en termes d'accès aux actifs financiers

Les données de l'enquête permettent d'une part l'analyse de l'offre de crédit et de l'épargne des ménages nigériens ; et, d'autre part l'accès au crédit par les personnes membres du ménage. L'analyse de l'accès aux actifs financiers portera sur ces deux dimensions.

### 2.4.1. L'épargne et l'offre de crédit des ménages nigériens

#### 2.4.1.1. L'offre de crédit

Il a été demandé au cours de l'enquête si les membres du ménage ont prêté de l'argent à des personnes, des exploitations agricoles ou à des entreprises. Cette variable décrit l'offre de crédit par les membres du ménage.

Selon les résultats de l'enquête, les membres de plus d'un ménage sur cinq (21,8%) ont eu à prêter de l'argent à des personnes, des exploitations agricoles ou à des entreprises. **A l'échelle nationale, il ressort que les membres des ménages dont le chef est de sexe féminin ont une capacité d'offre de prêt, mesurée par l'octroi de prêts à des tiers, beaucoup moins importante que les membres des ménages dont le chef est de sexe masculin.** En effet, seulement 16,4% des ménages dirigés par une femme comprennent des membres ayant accordé des prêts à des tiers contre 22,2% parmi les ménages dirigés par un homme.

**En plus de cette disparité en termes de fréquence d'octroi de prêt à des tiers, les montants des prêts accordés par les membres des ménages dont le chef est de sexe féminin sont pratiquement deux fois moins importants que les montants des prêts accordés par les membres des ménage dont le chef est de sexe masculin.** En effet, les montants moyens des prêts octroyés sont de 57200 francs CFA et 103473 francs CFA pour les membres des ménages dirigés par les femmes et par les hommes respectivement.

Selon le milieu de résidence, tous ménages confondus, la fréquence de l'octroi de prêts par les membres du ménage baisse quand on passe de la capitale Niamey, aux autres villes et en milieu rural. En effet, la proportion des ménages dont les membres ont accordé des prêts à des tiers passe de 15,1% à Niamey, à 20,6% dans les autres villes et atteint 22,4% en milieu rural. Toutefois, en valeur, les montants moyens des prêts accordés sont beaucoup plus élevés parmi les membres des ménages résidents en milieu urbain que parmi les ménages ruraux (325977 f CFA à Niamey, 237295 f CFA dans les autres villes et seulement 73351 f CFA en milieu rural).

En valeur absolue, sur une estimation du montant total des prêts accordés de l'ordre de 43,55 milliards de francs CFA, les membres des ménages résidents de Niamey, des autres villes et en milieu rural ont respectivement accordé 6,46 milliards, 10,0 milliards et 27,09 milliards de francs CFA.

Le niveau de pauvreté semble augmenter les disparités en termes d'offre de prêts entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. En effet, le nombre de ménages dirigés par une femme pour dix ménages dirigés par un homme et dont un membre à accorder un prêt à des tiers, est 7,8 parmi les ménages non pauvres contre 6,4 parmi les ménages pauvres. Ainsi, il y a seulement 13,2% des ménages pauvres dirigés par une femme (pour 20,5% des ménages pauvres dirigés par un homme) dont les membres ont accordé un prêt à des tiers contre 18,8% des ménages non pauvres dirigés par une femme (pour 24,1% des ménages non pauvres dirigés par un homme).

De même, le montant moyen des prêts accordés par les membres des ménages pauvres dirigés par une femme (18928 F CFA) est nettement en deçà du montant moyen des prêts accordés par les membres des ménages non pauvres dirigés par une femme (77800 F CFA).

La capacité très faible des membres des ménages pauvres en général et ceux dirigés par une femme en particulier à octroyer des prêts à des tiers peut découler d'un niveau d'épargne, au sens de revenus non directement utilisés, très faible. Le paragraphe suivant analyse les disparités en termes d'épargne des ménages.

#### 2.4.1.2. Les disparités en termes d'épargne

Afin de saisir l'épargne il a été demandé au cours de l'enquête, si un des membres du ménage a de l'argent dans un compte d'épargne ou des économies en espèces (thésaurisées). Il ressort des données au moment de l'enquête, qu'il y a à peine un ménage sur dix (9,3%) dont un au moins des membres détient une épargne, c'est à dire un revenu non directement utilisé.

Les principales formes de placement de cette épargne sont la thésaurisation (42,6% des ménages ayant déclaré au moins un de leurs membres disposant d'une épargne), les comptes dans les caisses rurales d'épargne ou Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit (CPEC, pour 19,0% des ménages), le Compte d'épargne en banque (10,5% des ménages disposant d'une épargne), et le compte bancaire différent d'un compte d'épargne (4,7% des ménages)<sup>12</sup>.

En termes de détention d'une épargne, il apparaît également une disparité au détriment des membres des ménages dirigés par une femme. **En effet, il y a seulement 7,8% des ménages dirigés par une femme dont les membres détiennent une épargne contre 10,7% parmi les ménages dirigés par un homme.** Ainsi, il y a à peine huit ménages dirigés par une femme pour dix ménages dirigés par un homme dont les membres détiennent une épargne, soit un rapport de 83%.

Le type d'instrument de placement apparaît également être spécifique selon le genre du CM. Ainsi, les comptes dans les CPEC et la thésaurisation apparaissent comme les instruments spécifiquement utilisés par les membres des ménages dirigés par une femme. En effet, pour les comptes dans les CPEC, l'écart relatif entre membres des ménages dirigés par une femme et par un homme disparaît pratiquement. Pour les tontines, l'écart est en faveur des membres des ménages dirigés par une femme.

Par contre, pour les instruments offerts par le secteur bancaire moderne, l'écart relatif au détriment des membres des ménages dirigés par une femme se creuse. Ce résultat confirme ainsi le faible accès des membres des ménages dirigés par une femme au système financier moderne.

En introduisant le statut de pauvreté du ménage, les disparités liées au sexe du chef du ménage apparaissent avec encore plus d'ampleur. Ainsi, l'exclusion du système bancaire moderne frappe considérablement les pauvres en général et les femmes pauvres encore plus. **En effet, il y a moins de trois pauvres pour dix non pauvres ayant un compte d'épargne bancaire, rapport de 31,6%.** De façon très remarquable, les membres des ménages non pauvres dirigés par une femme ont un meilleur accès au système bancaire moderne que les membres des ménages pauvres dirigés par un homme.

Cependant, même pour les services financiers dédiés aux pauvres, le CPEC en l'occurrence, le statut de pauvreté les rend moins accessibles aux membres des ménages dont le chef est de sexe féminin. En effet, tandis que parmi les ménages non pauvres il y a relativement autant de

---

<sup>12</sup> Les questions sur la forme des placements étant indépendantes, un ménage peut déclarer utiliser plusieurs moyens de placement simultanément.

personnes issues des ménages dirigés par une femme que celles issues des ménages dirigés par un homme ayant un compte dans une CPEC (rapport de 101,5% en faveur des ménages dirigés par une femme), il y a à peine sept personnes issues des ménages pauvres dirigés par une femme pour dix personnes issues des ménages pauvres utilisant les services des CPEC (rapport de 73,0%). Ainsi, **le sexe du chef du ménage exaspère les disparités en termes d'accès aux services financiers spécifiquement dédiés aux pauvres.**

La résultante de cette exclusion est la détention de l'épargne des membres des ménages dirigés par une femme sous forme de thésaurisation. Ainsi, l'utilisation de ce type de placement est relativement importante parmi les ménages pauvres dirigés par une femme.

L'enquête a également permis de saisir le montant de l'épargne thésaurisée. La moyenne nationale par ménage de l'épargne thésaurisée est estimée 54060 francs CFA. Le montant moyen de l'épargne thésaurisée est plus de deux fois plus élevé pour les ménages dirigés par un homme (56061 francs CFA) que pour les ménages dirigés par une femme (24181 francs CFA). L'écart entre les membres des ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme est encore plus grand parmi les ménages pauvres. **En effet, le montant moyen de l'épargne thésaurisé est estimé à 13230 francs CFA pour les ménages pauvres dirigés par une femme contre 53923 francs CFA pour les ménages pauvres dirigés par un homme, soit un rapport de un à quatre.** Le fait que la thésaurisation soit le principal mode de détention des membres des ménages pauvres dirigés par une femme illustre l'ampleur des disparités en termes de la très faible capacité d'épargne des membres des ménages pauvres dirigés par une femme. Par conséquent, les ménages pauvres en général et ceux dirigés par une femme en particulier dégagent une très faible capacité de financement. C'est pourquoi ces ménages ont une offre de financement très réduite. On doit également s'attendre à un besoin de financement de la part de ces ménages. Le paragraphe ci-dessous analyse la *demande satisfaite* d'actifs de financement des ménages nigériens afin de déceler éventuellement les disparités de genre.

#### 2.4.1.3. La demande satisfaite d'actifs de financement des ménages nigériens

Afin de saisir la demande de crédit des ménages nigériens, il leur a été demandé si leurs membres ont eu à emprunter de l'argent ou des biens auprès d'une banque, d'une entreprise, d'une coopérative, d'une institution de micro-finance, d'un organisme ou d'un individu. Le tableau 29 en annexe, présente les réponses obtenues selon le sexe du CM, le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage.

A l'échelle nationale, les ménages dont les membres ont eu à emprunter de l'argent ou des biens représentent un peu plus du quart (25,6%) des ménages nigériens. Il y a proportionnellement plus de ménages dont les membres ont emprunté de l'argent ou des biens en milieu rural (27,0% des ménages ruraux), qu'en milieu urbain (15,9% à Niamey et 21,1% dans les autres villes).

Dans l'ensemble, les membres des ménages dirigés par une femme ont beaucoup moins bénéficié d'un emprunt que les membres des ménages dirigés par un homme. En effet, la proportion des ménages dont les membres ont emprunté de l'argent ou des biens est de 17,5% parmi les ménages dirigés par une femme contre 26,3% parmi les ménages dirigés par un homme. **Il y a ainsi moins de sept ménages dirigés par une femme pour dix ménages dirigés par un homme dont les membres ont emprunté de l'argent ou des biens**, soit un rapport de 66,5%. Or, les données de l'enquête ont également permis d'établir que l'épargne des membres des ménages dirigés par une femme est beaucoup moins importante que celle des ménages dirigés par un homme (voir ci-dessus). Par conséquent, les besoins de financement (demande brute de crédit) risquent d'être plus importants pour les membres des ménages dirigés par une femme. Le résultat sur la demande satisfaite de crédit montre que malgré un besoin très vraisemblablement plus important, les membres des ménages dirigés par une femme ont un accès beaucoup moindre aux crédits.

**Le statut de pauvreté ne semble pas exaspérer significativement les disparités en termes d'accès au crédit des membres du ménage selon le sexe du chef.** Ainsi, le rapport du nombre de ménages pauvres dirigés par une femme par rapport à celui des ménages pauvres dirigés par un homme dont le membre a emprunté de l'argent ou des biens est de 66,3%, contre 69,5% pour les ménages non pauvres.

Selon le milieu de résidence, l'écart est à l'avantage des membres des ménages dirigés par une femme à Niamey, tandis que en milieu rural l'écart leur est défavorable, encore plus défavorable qu'au niveau des autres villes.

Quels peuvent être les impacts de l'accès au crédit et des disparités qu'on vient de caractériser en termes d'activités génératrices de revenus et d'amélioration des conditions de vie des ménages d'une façon générale ? Afin d'apporter quelques éléments de réponse à cette question, nous analysons ci-dessus les utilisations des crédits reçus.

#### ***2.4.2. Quelques éléments de l'impact attendu de la micro-finance***

Les tableaux 26 à 28 en annexe décrivent respectivement les raisons des emprunts selon le sexe du CM, le sexe du membre emprunteur et le statut de pauvreté. Au niveau d'ensemble, toutes catégories de ménages confondues, il apparaît que les emprunts sont majoritairement

effectués pour faire face à la subsistance quotidienne du ménage. En effet, dans 37,9% des cas, près de quatre fois sur dix, les membres du ménage empruntent pour faire face aux besoins de subsistance de la famille. Très logiquement, la proportion des ménages qui empruntent pour faire face à leurs besoins de subsistance est plus importante parmi les pauvres. Cependant, c'est parmi les ménages dirigés par une femme que l'emprunt pour faire face aux besoins du ménage est plus important. En effet, **dans plus de la moitié des cas (56,0%), quand les membres d'un ménage dirigé par une femme empruntent, le crédit obtenu est utilisé pour faire face aux besoins du ménage.** Par contre, parmi les ménages dirigés par un homme, cette proportion n'est que de 37,3%. **La situation est encore pire parmi les ménages pauvres dirigés par femme où cette proportion passe à 61,7%.** Ces résultats illustrent la situation très précaire des ménages pauvres en général et particulièrement des ménages pauvres dirigés par une femme où il faudrait recourir aux emprunts pour subvenir aux besoins de la famille.

Partant de cela, l'emprunt est beaucoup moins souvent utilisé pour des activités productives parmi les ménages pauvres et plus particulièrement ceux dirigés par une femme que parmi les ménages non pauvres et les ménages dirigés par un homme. Ainsi, si pour l'ensemble des ménages, les emprunts pour financer l'une des trois activités productives ciblées (exploitation agricole, commerce et entreprise) représentent 40,8%, au niveau des ménages dirigés par une femme leur part relative n'est que de 29,9% contre 41,3% parmi les ménages dirigés par un homme. La part des emprunts destinés aux activités productives (exploitation agricole, commerce et entreprise) baisse également au niveau des ménages pauvres (39,9% contre 42,3% pour les ménages non pauvres) et encore plus parmi les ménages pauvres dirigés par une femme (26,3% contre 40,2% parmi les ménages pauvres dirigés par un homme).

Ces tendances s'inversent en considérant le sexe du membre emprunteur. En effet, la proportion des emprunts destinés aux activités productives (exploitation agricole, commerce et entreprise) est beaucoup plus importante parmi les emprunteur de sexe féminin (55,1%) que parmi ceux de sexe masculin (37,6%). De même, la proportion des emprunts pour subvenir aux besoins de subsistance du ménage chute considérablement parmi les personnes de sexe féminin (22,3%) alors qu'elle augmente parmi les personnes de sexe masculin (41,5%). Ce résultat traduit le fait que culturellement, c'est à l'homme d'assurer les besoins de base des membres du ménage et, cette fonction ne revient à une femme que quand celle-ci se trouve en position de chef du ménage. Cependant, il est par ailleurs établi que l'impact des revenus générés par les femmes profite généralement plus aux enfants en termes de santé et de nutrition mais également en terme d'éducation.

Quelque soit le statut de pauvreté, la proportion des emprunteurs dont l'emprunt est destiné à financer une activité productive est plus importante parmi les personnes de sexe féminin que parmi celles de sexe masculin. En effet, parmi les ménages pauvres cette proportion est de 59,3% pour les femmes contre 36,1% pour les hommes ; tandis qu'au niveau des ménages non pauvres, elle est de 48,5% et 40,6% pour les femmes et les hommes respectivement. Ainsi, **les femmes ont une demande très forte des crédits pour financer leurs activités de production**. Par conséquent, la définition et la mise en œuvre des mécanismes de financement des activités génératrices de revenus exercées par les femmes, le projet de création de la Banque des femmes notamment, peut être un important levier d'emploi de la main d'œuvre féminine, de création de richesse, l'amélioration du bien être des enfants et d'une façon générale la réduction de la pauvreté sous ses multiples formes.

A l'inverse, **les ménages dirigés par une femme apparaissent comme les plus vulnérables au sens où ils doivent faire recours aux emprunts pour subvenir à leurs besoins de base**. Dans une telle situation les coûts d'opportunité de l'éducation des enfants peuvent s'avérer relativement trop élevé, ce qui conduit à faire travailler très tôt les enfants au lieu de les envoyer à l'école. Ici, une des solutions peut consister à réduire le coût d'opportunité de l'école pour les enfants issus de ces ménages (pauvres dirigés par une femme) en mettant en place un système de bourse scolaire dès le niveau primaire.



### **Chapitre 3: FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PAUVRETE SELON LE GENRE**

Les facteurs explicatifs de la pauvreté selon le genre, ou de façon plus générale les disparités et les inégalités liées au genre qui se traduisent par un niveau d'ensemble de la pauvreté très élevé, sont au départ d'ordre normatif et/ou culturel. L'observation de ces normes que la société se donne détermine à leur tour l'habileté ou la capacité des femmes à prendre une part active au développement et d'en bénéficier ou non des fruits.

#### **3.1. Les facteurs liés aux normes et à la Culture**

Les facteurs liés aux normes et à la culture au Niger ont pour base :

- La tradition nigérienne ;
- Les valeurs de l'Islam, souvent mal interprétées et/ou mal appliquées ;
- La Législation (Constitution, Lois et Règlements) ;
- Les politiques et programmes de promotion de la femme.

La tradition nigérienne est fortement marquée par les valeurs de l'Islam. Cependant, les valeurs de l'Islam ne sont pas toujours toutes bien comprises, ni bien appliquées au Niger. A titre d'illustration, l'Islam n'interdit nullement d'instruire ses enfants de sexe féminin, bien au contraire. Cependant, au Niger, au niveau de beaucoup de familles « conservatrices », la non-inscription des filles à l'école est censée être conforme aux préceptes de l'Islam.

Cependant, au-delà de ce conservatisme, il y a peut-être derrière le refus des parents d'inscrire leurs enfants à l'école un rejet de la culture occidentale à laquelle l'école nigérienne dans sa forme actuelle fait la part belle. Ceci peut expliquer l'engouement des écoles franco-arabe dont le programme comprend un enseignement de la culture islamique à laquelle sont très attachés les parents nigériens. Aussi, la réflexion sur l'amélioration de la scolarisation de la jeune fille par exemple doit-elle résoudre la question de quelle école les parents nigériens désirent pour leurs enfants.

Sur le plan législatif et réglementaire, les différentes Constitutions adoptées au Niger ont toujours affirmé l'égalité des sexes, l'universalité des droits à l'instruction, à la santé et à un travail décent. Mieux, le législateur est même passé au stade de la discrimination positive à l'endroit des femmes par l'adoption de la Loi sur les quotas qui vise à assurer aux femmes 25% des postes de nomination et 10% des postes électifs.

Le Niger a par ailleurs souscrit aux recommandations de la 4<sup>ème</sup> Conférence de Beijing sur les Femmes. Le Niger a également adopté, sous réserve toutefois, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF).

Sur le plan opérationnel, des actions de promotion et d'autonomisation en faveur des femmes sont mises en œuvre par le Gouvernement, les partenaires au développement, les ONGs et Associations de développement.

La persistance des disparités et des inégalités à l'égard des femmes traduirait-elle une insuffisance du cadre normatif ou une non observation des normes ainsi définies ? Ces normes sont-elles applicables dans le contexte nigérien actuel, sinon quelles mesures ou actions sont susceptibles de rendre cet environnement propice ?

Les disparités et les inégalités mises en lumière dans le chapitre 2 se révèlent intimement liées à l'habileté des femmes mesurée par leur niveau d'instruction. Aussi la deuxième section du présent paragraphe analyse-t-elle les liens entre les disparités et le niveau d'instruction des femmes.

### **3.2. L'explication des disparités par la faible habileté des femmes**

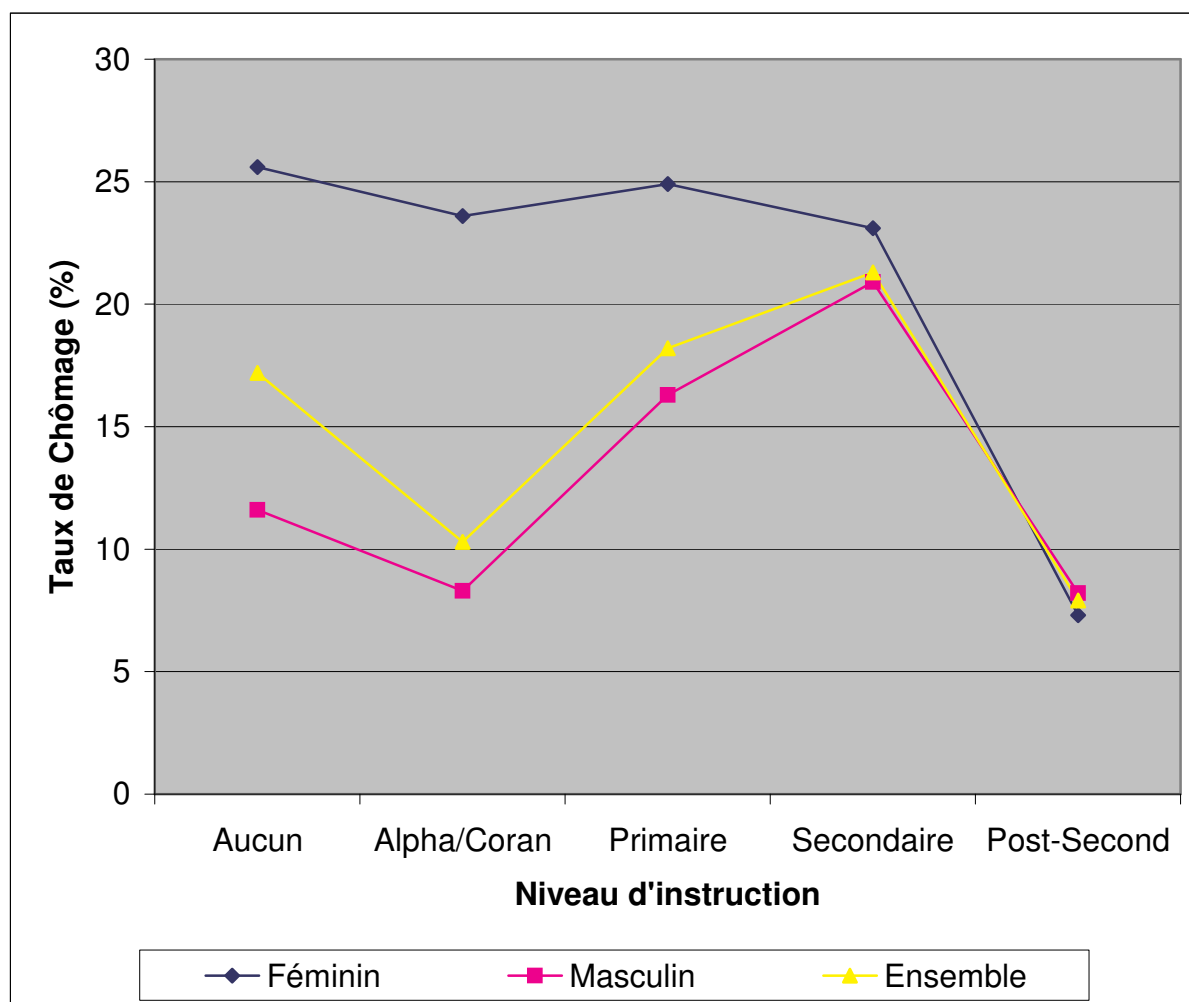
L'habileté sera mesurée par le niveau d'instruction des personnes. Les disparités en termes d'accès à l'éducation et à l'alphabétisation ont été décrites au cours de la première section du chapitre deux (2.1). Il s'agit au cours de cette section d'analyser les liens entre ces disparités et celles relatives à la participation à la vie active et aux services de santé.

#### ***3.2.1. Genre, Niveau d'instruction et Chômage***

Le graphique ci-dessous décrit l'évolution du taux de chômage parmi la population active selon le sexe et le niveau d'instruction des personnes enquêtées. Ce graphique illustre de façon très explicite le fait que les écarts du taux de chômage, très défavorables aux femmes parmi la population des actifs n'ayant jamais été à l'école, se réduit de façon très significative quand on passe dans les groupes de personnes ayant un niveau d'instruction. Ainsi, parmi la population active n'ayant jamais été à l'école (aucun niveau d'instruction ou alphabétisé et coranique) le taux de chômage des femmes est 2,2 à 2,8 fois plus élevé que celui des hommes. Par contre, dès le niveau primaire ce rapport baisse à 1,5 et, disparaît à partir du niveau secondaire. Ainsi, **parmi la population de niveau secondaire ou plus, les disparités du taux de chômage entre les femmes et les hommes disparaissent pratiquement.**

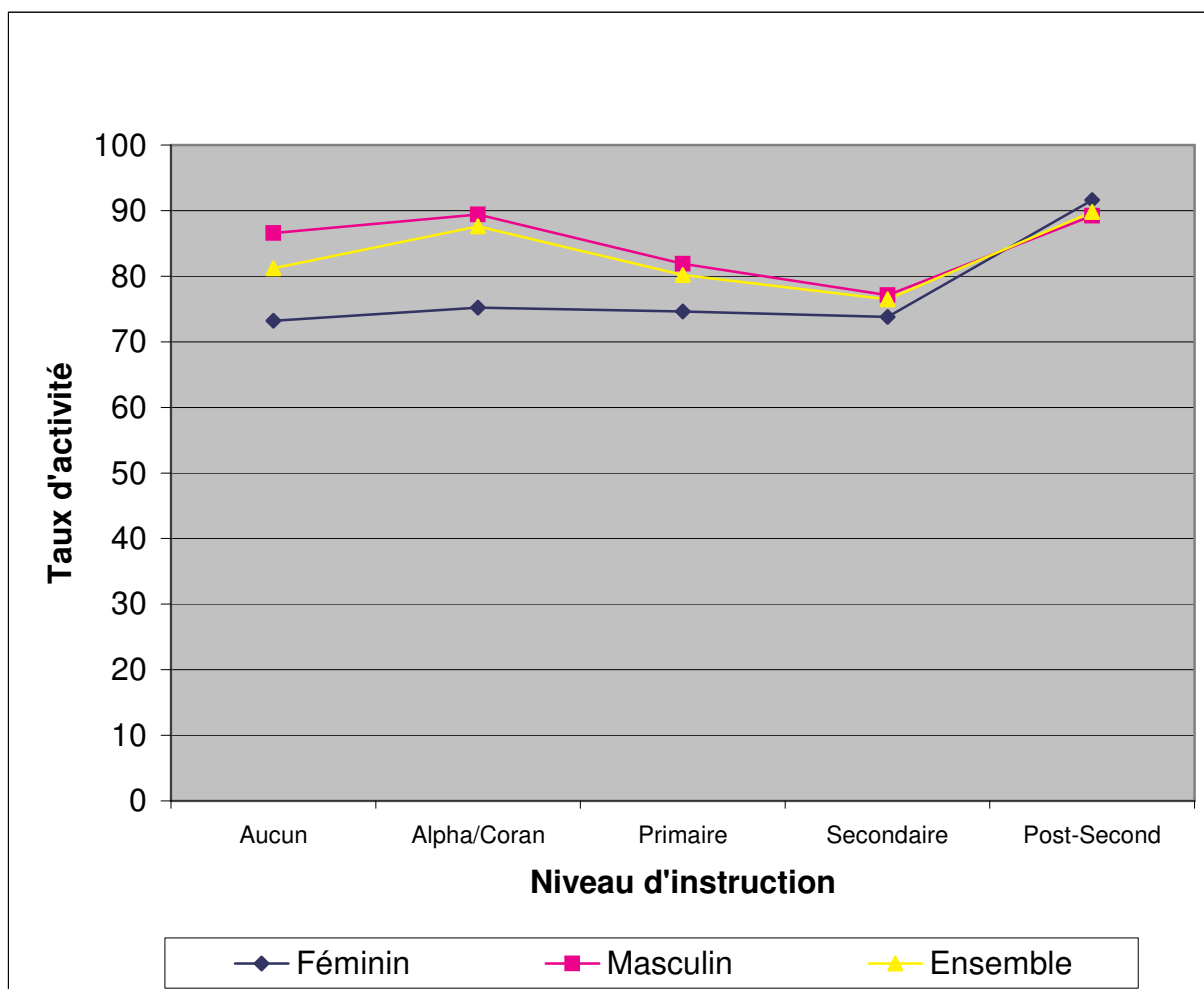
Cette tendance se confirme également en considérant le taux d'activité de la population active. En effet, **parmi la population de niveau secondaire ou plus, les disparités du taux d'activité, également, entre les femmes et les hommes disparaissent pratiquement**

**Graphique 12** : Evolution du Taux de Chômage selon le Sexe et le Niveau d'instruction



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Graphique 13** : Evolution du Taux d'activité selon le sexe et le niveau d'instruction



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

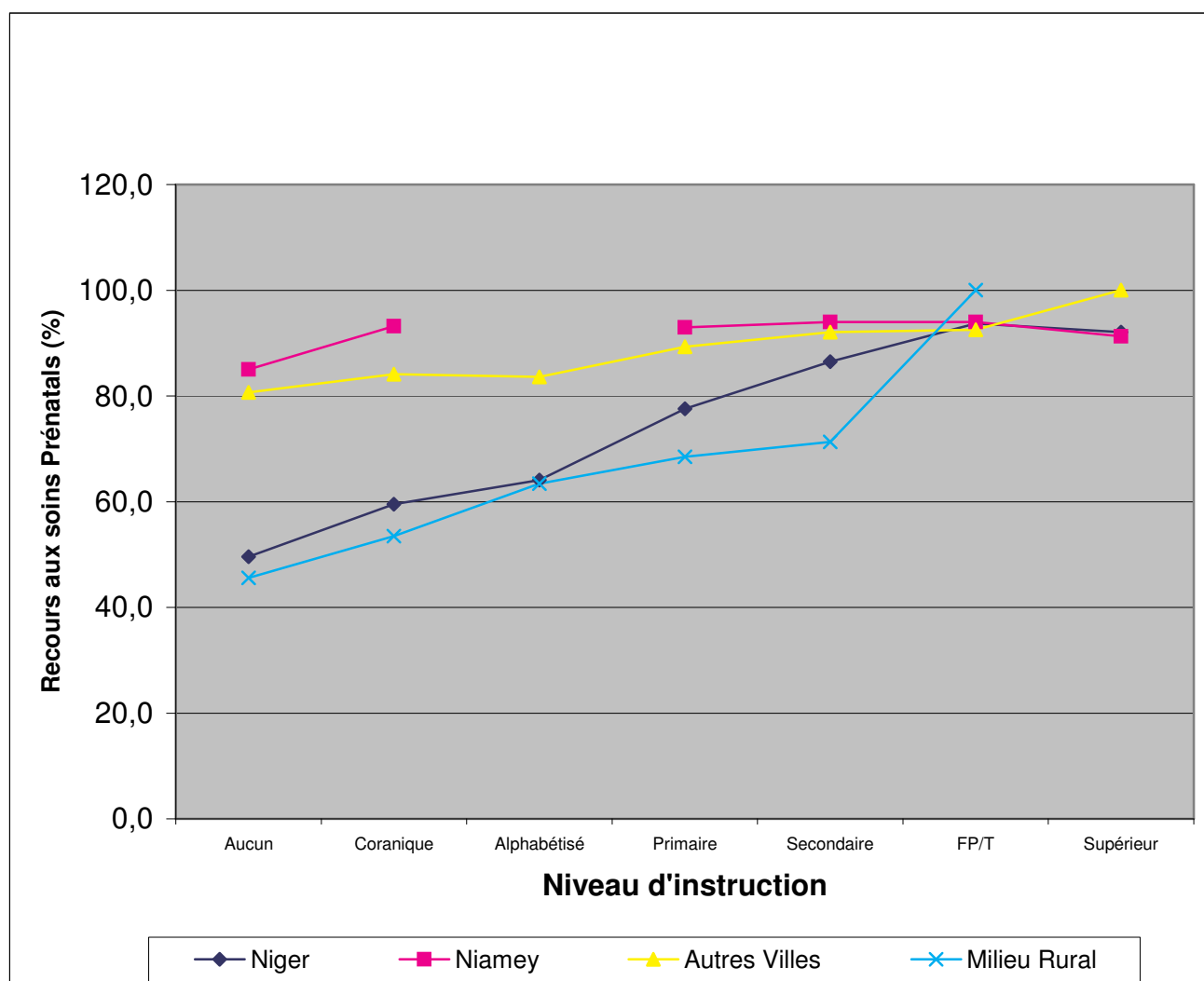
### 3.2.2. Genre, Niveau d'instruction et Accès aux services de Santé

Les comportements en matière de santé de la reproduction semblent également fortement corrélés avec le niveau d'instruction des femmes.

#### 3.2.2.1. Genre, Soins prénatals et niveau d'instruction

Le graphique ci-dessous décrit la relation entre le niveau d'instruction de la femme et le recours aux soins prénatals au cours de sa dernière grossesse. Le taux de recours aux soins de santé prénatals est ainsi 1,5 à 2 fois plus élevé parmi les femmes qui ont au moins le niveau primaire que parmi les femmes n'ayant jamais été à l'école. Cette tendance est particulièrement remarquable en milieu rural où, à partir du secondaire, le taux de recours s'approche de celui des femmes résidentes en milieu urbain.

**Graphique 13** : Evolution du Recours aux Soins Périnataux selon le Niveau d'instruction et le milieu de Résidence

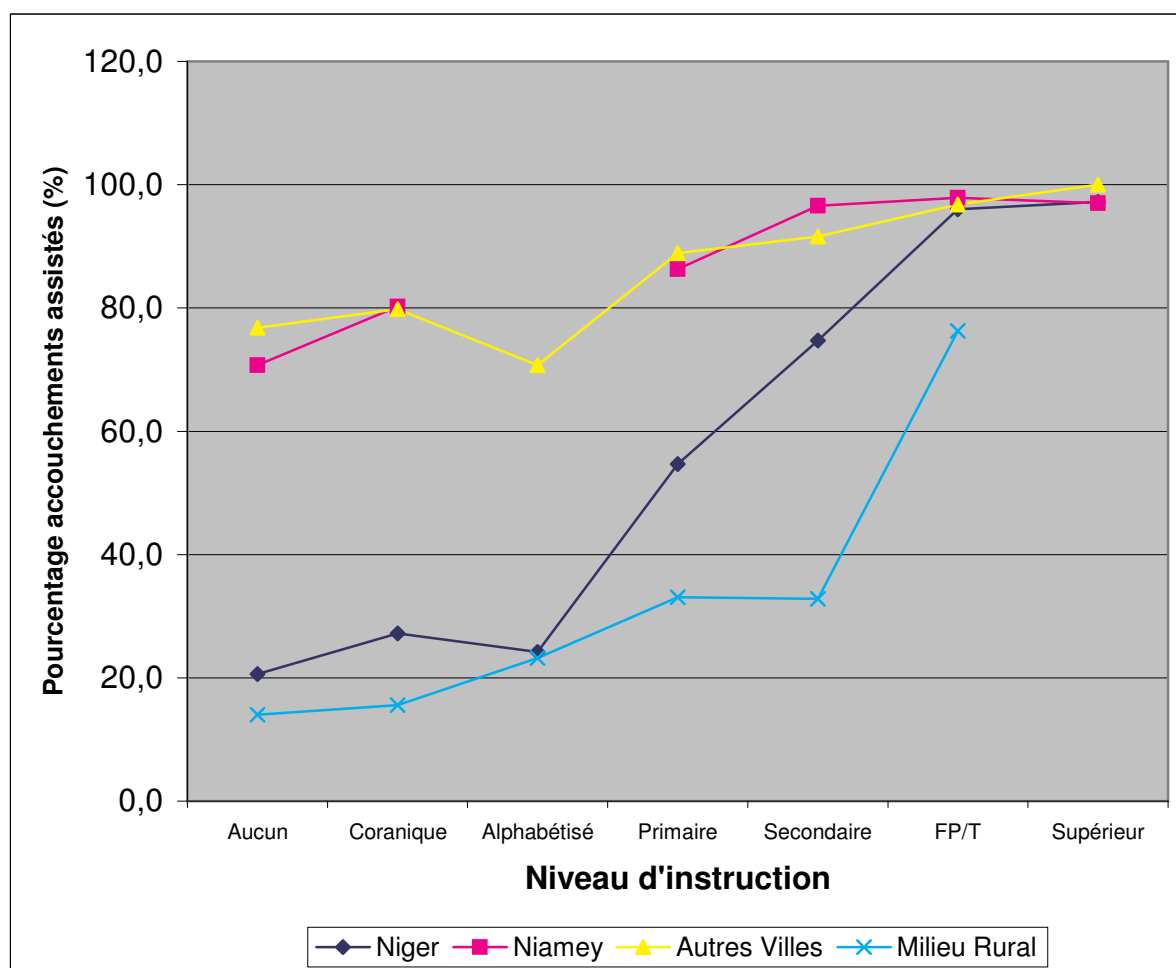


**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

### 3.2.2.2. Genre, Assistance pendant l'accouchement et niveau d'instruction

La relation entre la proportion des naissances assistées par un personnel de santé qualifié et le niveau d'instruction de la future mère est tracée sur le graphique ci-dessous. A partir du niveau primaire déjà, la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié fait pratiquement un bon, passant de moins de 25% à plus de 50%. Parmi les mères de niveau post-secondaire, cette proportion dépasse les trois quarts des accouchements. Ici également, l'amélioration est impressionnante en milieu rural où le rapport va du simple au double entre les femmes instruites et celles qui n'ont jamais été à l'école.

**Graphique 14** : Taux des accouchements assistés par un Personnel de Santé qualifié selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence



**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

### 3.2.3. Conclusion sur l'habileté

Les relations étroites entre le niveau d'instruction des personnes d'une part, et, de l'autre l'emploi et les comportements en matière de santé illustrent l'importance de l'éducation, en particulier celle des jeunes filles parmi les facteurs explicatifs des disparités et/ou des inégalités liées au genre.

L'accès à l'éducation est, on l'a vu par ailleurs (voir section 2.1.4), un processus autoreproducteur, au sens de la très forte influence du niveau d'instruction des parents et/ou premiers responsables des ménages sur la fréquentation des enfants. Autrement dit, moins les parents sont instruits, encore moins ils envoient leurs enfants à l'école, et encore moins si l'enfant est de sexe féminin.

Il apparaît ainsi un cercle vicieux qui entretient la pauvreté et également les disparités et/ou inégalités de genre. Le manque d'instruction du facteur travail issu des ménages pauvres le

rend peu productif au sens de la rémunération tirée des activités exercées. D'autre part, le manque d'instruction des premiers responsables des ménages constitue un frein à la scolarisation des enfants. Ainsi, en ayant moins accès à l'éducation, parce que issus des familles pauvres et dont les membres adultes n'ont aucune instruction, les enfants des pauvres sont destinés à moins de possibilités de promotion sociale et sont quasiment condamnés à hériter de la pauvreté de leurs parents. Et ce processus se répéterait de génération en génération.

Quelles orientations cette analyse peut inspirer pour les stratégies de la réduction de la pauvreté et des disparités liées au genre ?

## CONCLUSION

L'analyse « genre et pauvreté au Niger » a permis de dégager trois (3) axes majeurs à prendre en compte pour la définition des stratégies visant à réduire les disparités et/ou les inégalités liées au sexe.

Le premier axe, de loin le plus pertinent, est celui relatif à l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation. Les analyses du chapitre précédent ont permis de mettre en lumière les relations étroites entre le niveau d'éducation et le degré des disparités genre. Dès lors, la réduction de ces disparités, en termes de participation à la vie active et de comportements en matière de santé, passe nécessairement par l'amélioration des inégalités d'accès à l'éducation dont souffrent les jeunes et les femmes.

Le deuxième axe est relatif à l'appui nécessaire pour le financement des activités génératrices de revenus (AGRs) exercées par les femmes. Les résultats ont en effet permis de montrer un besoin de financement énorme des activités de production exercées par les femmes. Or, au stade actuel, les mécanismes institutionnels de financement ne couvrent qu'une partie infime de ce besoin. Dès lors, la mise en place des mécanismes de financement des AGRs exercées par les femmes s'avère indispensables pour les accompagner dans leur volonté affichée de prendre une part active à l'amélioration des revenus de leurs ménages et par conséquent des conditions de vie de leurs membres. Ce faisant, les disparités en termes de participation à la vie active peuvent significativement être réduites.

Le troisième axe est relatif à l'urgence de corriger les disparités entre les villes et les campagnes en termes de disponibilité et d'accessibilité des services de santé, notamment ceux de la santé maternelle et infantile. En effet, les mortalité maternelle, néo-foetale et juvénile ne peuvent baisser de façon significative dans les conditions actuelles du niveau de couverture des zones rurales en soins de santé maternelle accessibles. Il est important de souligner que les femmes rurales, majoritairement les plus nombreuses, sont celles qui payent, souvent de leur vie et/ou de celle de leurs enfants, les prix de l'inaccessibilité à ce type de soins dans leur milieu.

L'enquête QUIBB\_2005 a permis de disposer de données qui ont permis la mise en évidence « objective » des disparités et/ou inégalités liées au genre et à la pauvreté. Comme il fallait s'y attendre, dans la plupart des cas, les femmes sont les plus exposées aux risques parmi les groupes vulnérables.



Les données de l'enquête donnent des estimations de la plupart des indicateurs retenus pour le suivi des OMD et de la SRP au Niger. Le niveau de ces indicateurs montre le chemin qui reste à parcourir afin de faire reculer de façon significative la pauvreté et les disparités genre au Niger. Ils doivent interpeller le décideur nigérien mais également ses partenaires au développement sans le concours desquels la plupart des défis ne peuvent être relevés.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ministère de l'Economie et des Finances, Institut National de la Statistique (ME/F/INS), « Questionnaire des Indicateurs de base du Bien-être (QUIBB\_2005) : Rapport sur les Indicateurs sociaux »; juillet 2006, Niamey-Niger.
2. ME/F/INS, « Profil de la pauvreté au Niger – Données de l'enquête QUIBB\_2005 »; juillet 2006, Niamey-Niger.
3. Secrétariat Permanent du DSRP, STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE : SPR Complète, préparée par le Gouvernement du Niger ; Niamey, janvier 2002.
4. BOUKAR K. Abatcha et al., Vulnérabilité à la pauvreté au Niger(Rapport provisoire), sous la direction de Abdou ABDALLAH ; Institut National de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances( ME/F/INS) ; Niamey, novembre 2006.
5. MALAM MAMAN Nafiou et al., Education et Pauvreté au Niger (Rapport provisoire), sous la direction de Abdou ABDALLAH ; Institut National de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances ; Niamey, novembre 2006.
6. BAARE I. Issa et al., Santé et pauvreté au Niger(Rapport provisoire), sous la direction de Abdou ABDALLAH ; Institut National de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances ; Niamey, novembre 2006.
7. ABARCHI Magalma et al., Emploi, Chômage et pauvreté au Niger(Rapport provisoire), sous la direction de Abdou ABDALLAH ; Institut National de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances ; Niamey, novembre 2006.
8. ME/F/INS, « les Comptes Economiques de la Nation : Comptes nationaux rapides 2005, Provisoires 2003-2004 et Définitifs 2002 »; février 2006, Niamey-Niger.
9. Banque Mondiale, PAKISTAN : Country Gender Assessment, Bridging the Gender Gap : Opportunities and Challenges; The World Bank, Environment and Social Development Unit – South Asia Region ; octobre 2005.
10. MAMAN M. Laouali, Etude sur la Vérification des Dénominations et sur la Définition des Indicateurs de la Base de Données DEVINFO – NIGERINFO ; , Coordination du Système des Nations Unies au Niger, Niamey – Mai 2005.
11. Rapport National sur le Développement Humain : Niger 2003 ; Université Abdou Moumouni de Niamey, Faculté des Sciences Economiques et Juridiques ; Niamey, octobre 2003.

# **ANNEXES**

**Tableau 1 : Taux Net de Scolarisation dans le Primaire Selon le sexe, la résidence principale et le niveau de pauvreté :**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	<b>46,1</b>	49,3	44,5	<b>73,1</b>	80,5	60,0	<b>61,6</b>	74,5	54,0	<b>42,8</b>	42,1	43,1
Féminin	<b>35,6</b>	42,3	<b>32,3</b>	<b>71,8</b>	77,0	<b>60,2</b>	<b>58,0</b>	70,8	<b>49,8</b>	<b>30,3</b>	32,1	<b>29,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>41,0</b>	<b>45,9</b>	<b>38,5</b>	<b>72,4</b>	<b>78,6</b>	<b>60,1</b>	<b>59,7</b>	<b>72,5</b>	<b>51,9</b>	<b>36,8</b>	<b>37,4</b>	<b>36,5</b>
<b>Rapport OMD3</b>	<b>77,2</b>	<b>85,8</b>	<b>72,6</b>	<b>98,2</b>	<b>95,7</b>	<b>100,3</b>	<b>94,2</b>	<b>95,0</b>	<b>92,2</b>	<b>70,8</b>	<b>76,2</b>	<b>68,4</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 2: Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire Selon le sexe, la résidence principale et le niveau de pauvreté :**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	<b>24,4</b>	32,6	19,6	<b>51,4</b>	57,0	39,9	<b>42,2</b>	61,5	26,3	<b>18,5</b>	20,2	17,6
Féminin	<b>15,4</b>	18,2	<b>13,1</b>	<b>43,3</b>	50,1	<b>28,0</b>	<b>37,0</b>	44,1	<b>30,3</b>	<b>9,1</b>	7,7	<b>10,1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19,9</b>	<b>24,7</b>	<b>16,5</b>	<b>47,1</b>	<b>53,2</b>	<b>33,7</b>	<b>39,8</b>	<b>53,3</b>	<b>28,1</b>	<b>13,7</b>	<b>13,1</b>	<b>14,1</b>
<b>Rapport OMD3</b>	<b>63,1</b>	<b>55,8</b>	<b>66,8</b>	<b>84,2</b>	<b>87,9</b>	<b>70,2</b>	<b>87,7</b>	<b>71,7</b>	<b>115,2</b>	<b>49,2</b>	<b>38,1</b>	<b>57,4</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 3: Taux d'Alphabétisation Selon le sexe, la résidence principale et le niveau de pauvreté (Personne âgées de 15 ans et plus) :**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	<b>42,9</b>	48,9	38,5	<b>67,8</b>	72,6	52,8	<b>60,8</b>	72,0	49,8	<b>38,2</b>	40,6	36,7
Féminin	<b>15,1</b>	21,9	<b>10,2</b>	<b>47,4</b>	53,5	<b>29,0</b>	<b>36,0</b>	46,1	<b>26,3</b>	<b>9,3</b>	11,8	<b>7,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>28,7</b>	<b>35,2</b>	<b>23,9</b>	<b>57,3</b>	<b>62,8</b>	<b>40,3</b>	<b>48,2</b>	<b>58,9</b>	<b>37,8</b>	<b>23,4</b>	<b>26,0</b>	<b>21,8</b>
<b>Rapport</b>	<b>35,2</b>	<b>44,8</b>	<b>26,5</b>	<b>69,9</b>	<b>73,7</b>	<b>54,9</b>	<b>59,2</b>	<b>64,0</b>	<b>52,8</b>	<b>24,3</b>	<b>29,1</b>	<b>21,3</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 4: Taux d'Alphabétisation Selon le sexe, la résidence principale et le niveau de pauvreté (Personne âgées de 15 à 24 ans) :**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	<b>52,4</b>	58,4	48,3	<b>75,5</b>	80,4	64,3	<b>70,2</b>	84,0	58,7	<b>46,9</b>	48,6	45,9
Féminin	<b>23,2</b>	30,1	<b>17,5</b>	<b>59,8</b>	63,5	<b>48,3</b>	<b>58,2</b>	68,4	<b>46,3</b>	<b>14,8</b>	17,1	<b>13,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>36,5</b>	<b>42,4</b>	<b>32,1</b>	<b>67,0</b>	<b>70,9</b>	<b>56,6</b>	<b>64,4</b>	<b>75,7</b>	<b>53,2</b>	<b>29,2</b>	<b>30,5</b>	<b>28,3</b>
<b>Rapport OMD3</b>	<b>44,3</b>	<b>51,5</b>	<b>36,2</b>	<b>79,2</b>	<b>79,0</b>	<b>75,1</b>	<b>82,9</b>	<b>81,4</b>	<b>78,9</b>	<b>31,6</b>	<b>35,2</b>	<b>29,0</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 5: Taux d'abandon au Primaire selon le sexe de l'enfant et le niveau de pauvreté**

Sexe de l'enfant	Niger	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	5,5	3,1	6,8
Féminin	5,6	3,7	6,7
Ensemble	5,5	3,7	6,7

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 6: Taux d'abandon au Primaire selon le sexe du CM et le niveau de pauvreté :**

Sexe du CM	Niger	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	5,3	3,3	6,4
Féminin	9,8	5,5	12,8
Ensemble	5,5	3,7	6,7

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 7: Taux d'abandon au Primaire Selon le sexe de l'enfant, le sexe du CM et le niveau de pauvreté :**

Sexe Enfant	CM Féminin	Non Pauvres	Pauvres	CM Masculin	Non Pauvres	Pauvres	Niger	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	8,0	3,1	10,6	5,4	3,1	6,6	5,5	3,1	6,8
Féminin	11,7	7,3	15,6	5,2	3,5	6,2	5,6	3,7	6,7
Ensemble	9,8	5,5	12,8	5,3	3,3	6,4	5,5	3,7	6,7

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 8 : Taux d'abandon au Primaire Selon le sexe de l'enfant, le sexe du CM et la résidence principale :**

Sexe Enfant	Niamey	CM Féminin	CM Masculin	Autres Villes	CM Féminin	CM Masculin	Rural	CM Féminin	CM Masculin
Masculin	4,8	8,4	4,4	4,6	1,7	4,8	5,7	9,5	5,5
Féminin	3,4	7,9	2,7	2,8	4,7	2,6	6,5	16,7	6,0
Ensemble	4,1	8,1	3,6	3,7	3,5	3,7	6,0	12,7	5,7

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 9: Taux d'abandon au Primaire Selon le sexe de l'enfant, la résidence principale et le niveau de pauvreté :**

Sexe Enfant	Niamey	Non Pauvres		Pauvres		Autres Villes		Non Pauvres		Pauvres		Rural		Non Pauvres		Pauvres	
Masculin	4,8	2,2	10,3	4,6	2,8	5,8	5,7	3,3	6,8								
Féminin	3,4	3,2	4,1	2,8	1,3	4,0	6,5	4,7	7,3								
Ensemble	4,1	2,7	7,4	3,7	2,0	4,9	6,0	3,9	7,0								

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 10: Taux d'abandon au Primaire Selon le sexe du CM, la résidence principale et le niveau de pauvreté :**

Sexe CM	Niamey	Non Pauvres		Pauvres		Autres Villes		Non Pauvres		Pauvres		Rural		Non Pauvres		Pauvres	
Masculin	3,6	2,8	5,5	3,7	2,0	5,1	5,7	3,7	6,7								
Féminin	8,1	2,4	18,2	3,5	2,9	3,7	12,7	8,3	15,2								
Ensemble	4,1	2,7	7,4	3,7	2,0	4,9	6,0	3,9	7,0								

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 11: Raisons de l'abandon Scolaire au Primaire**

Raisons	Ensemble	Statut de pauvreté et sexe de l'enfant						Statut de pauvreté et sexe du CM					
		Pauvre			Non Pauvre			CM Masculin			CM Féminin		
		Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
Trop âgé (...)	5,6	4,5	6,5	5,3	7,2	5,7	6,5	5,4	7,1	5,8	4,5	0,0	3,5
Trop éloignée	3,4	3,2	2,7	3,0	0,0	10,0	4,9	2,9	3,9	3,2	3,7	15,3	6,3
Trop cher	0,6	0,9	0,0	0,5	0,0	1,5	0,8	0,6	0,8	0,6	0,0	0,0	0,0
Travail (...)	9,0	14,1	3,8	9,9	9,9	1,5	5,8	10,9	5,5	9,7	0,0	8,4	1,9
Inutile (...)	21,8	17,8	27,9	21,9	26,1	16,0	21,2	22,3	21,1	22,0	17,8	22,1	18,8
Maladie (...)	2,6	4,6	1,3	3,2	0,3	0,0	0,2	3,6	0,2	2,8	0,0	0,0	0,0
Echec (...)	35,7	36,9	28,1	33,3	32,2	56,2	44,0	29,3	44,9	32,8	75,4	35,0	66,2
Enceinte/Mariage	1,9	1,9	1,7	1,8	0,0	4,3	2,1	2,0	2,3	2,1	0,0	0,0	0,0
Autres	18,1	15,4	25,1	19,4	23,3	3,9	13,8	21,2	13,2	19,4	0,0	19,2	4,4

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 12: Taux de morbidité selon le sexe du CM, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Sexe CM	Niger			Niamey			Autres Villes			Milieu Rural		
	Pauvres	Non Pauvres	<b>Niger</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Niamey</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Milieu Rural</b>
CM Masculin	9,0	9,9	<b>9,3</b>	<b>5,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,0</b>	7,3	9,1	<b>8,1</b>	9,3	10,5	<b>9,7</b>
CM Féminin	14,7	<b>14,7</b>	<b>14,7</b>	<b>4,1</b>	<b>10,4</b>	<b>8,6</b>	<b>11,8</b>	<b>7,7</b>	<b>10,1</b>	<b>17,6</b>	<b>19,1</b>	<b>18,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>9,2</b>	<b>10,1</b>	<b>9,6</b>	<b>5,1</b>	<b>6,8</b>	<b>6,4</b>	<b>7,7</b>	<b>8,9</b>	<b>8,2</b>	<b>9,5</b>	<b>10,9</b>	<b>10,0</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableaux 13 : Taux de Morbidité selon le sexe du membre, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Sexe Membre	Niger			Niamey			Autres Villes			Milieu Rural		
	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>
Masculin	9,1	9,7	<b>9,3</b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>	<b>5,9</b>	8,1	7,7	<b>7,9</b>	9,4	10,6	<b>9,8</b>
Féminin	9,3	<b>10,6</b>	<b>14,7</b>	<b>5,2</b>	<b>7,5</b>	<b>6,8</b>	7,3	<b>10,1</b>	<b>8,6</b>	9,6	<b>11,2</b>	<b>10,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>9,2</b>	<b>10,1</b>	<b>9,6</b>	<b>5,1</b>	<b>6,8</b>	<b>6,4</b>	<b>7,7</b>	<b>8,9</b>	<b>8,2</b>	<b>9,5</b>	<b>10,9</b>	<b>10,0</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 14: Taux de recours aux soins selon le sexe du CM, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Sexe CM	Niger			Niamey			Autres Villes			Milieu Rural		
	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>
CM Masculin	67,1	71,1	<b>68,7</b>	<b>58,6</b>	<b>71,2</b>	<b>68,2</b>	75,7	83,4	<b>79,6</b>	66,6	69,5	<b>67,7</b>
CM Féminin	55,1	<b>69,6</b>	<b>62,2</b>	<b>59,6</b>	<b>57,9</b>	<b>58,1</b>	<b>50,7</b>	<b>72,9</b>	<b>57,5</b>	<b>55,9</b>	<b>72,7</b>	<b>63,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>66,4</b>	<b>71,0</b>	<b>68,2</b>	<b>58,7</b>	<b>68,5</b>	<b>66,4</b>	<b>72,0</b>	<b>82,6</b>	<b>77,1</b>	<b>66,0</b>	<b>69,7</b>	<b>67,4</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 15: Taux de recours aux soins selon le sexe du membre, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Sexe Membre	Niger			Niamey			Autres Villes			Milieu Rural		
	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>	Pauvres	Non Pauvres	<b>Ensemble</b>
Masculin	66,7	70,1	<b>68,1</b>	<b>54,0</b>	<b>68,5</b>	<b>65,1</b>	75,6	80,9	<b>77,9</b>	66,2	69,0	<b>67,2</b>
Féminin	66,0	<b>71,8</b>	<b>68,4</b>	<b>63,0</b>	<b>68,5</b>	<b>67,4</b>	68,1	<b>83,9</b>	<b>76,4</b>	65,9	<b>70,5</b>	<b>67,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>66,4</b>	<b>71,0</b>	<b>68,2</b>	<b>58,7</b>	<b>68,5</b>	<b>66,4</b>	<b>72,0</b>	<b>82,6</b>	<b>77,1</b>	<b>66,0</b>	<b>69,7</b>	<b>67,4</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 16 : Taux de Chômage selon le sexe du membre, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Sexe	Niger			Niamey			Autres Villes			Milieu Rural		
	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>
Masculin	12,1	11,6	<b>11,8</b>	<b>21,7</b>	<b>26,0</b>	<b>22,8</b>	13,9	17,3	<b>15,7</b>	10,3	10,5	<b>10,4</b>
Féminin	23,9	<b>25,7</b>	<b>25,0</b>	<b>19,0</b>	<b>25,3</b>	<b>20,6</b>	20,2	<b>22,4</b>	<b>21,3</b>	25,5	<b>26,1</b>	<b>25,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,7</b>	<b>16,0</b>	<b>15,9</b>	<b>20,8</b>	<b>25,8</b>	<b>22,0</b>	<b>16,0</b>	<b>18,9</b>	<b>17,5</b>	<b>14,8</b>	<b>15,4</b>	<b>15,2</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 17: Taux de Chômage des jeunes selon le sexe du membre, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Sexe	Niger			Niamey			Autres Villes			Milieu Rural		
	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>
Masculin	24,8	23,9	<b>24,3</b>	<b>45,8</b>	<b>44,6</b>	<b>45,4</b>	31,7	39,5	<b>36,7</b>	21,2	20,9	<b>21,0</b>
Féminin	34,9	<b>33,2</b>	<b>33,9</b>	<b>31,0</b>	<b>37,8</b>	<b>33,4</b>	41,3	<b>26,3</b>	<b>33,4</b>	34,7	<b>33,5</b>	<b>34,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>28,3</b>	<b>26,9</b>	<b>27,5</b>	<b>40,3</b>	<b>42,1</b>	<b>40,9</b>	<b>35,2</b>	<b>36,1</b>	<b>35,7</b>	<b>25,8</b>	<b>25,1</b>	<b>25,4</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF



**Tableau 18 : Statut dans l'emploi principal selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Statut dans l'emploi Principal	Niger			Niamey			Autres Urbains			Rural		
	Pauvre	Non Pauvre	<b>Niger</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Niamey</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Autres Urbains</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Rural</b>
Employeur	0,4	0,8	0,6	3,1	2,5	2,7	0,3	1,5	0,9	0,4	0,4	0,4
T. a.s.p.c.(1)	84,6	77,2	81,5	55,0	49,9	51,1	76,4	61,7	69,1	86,3	83,8	85,3
Salarié	1,9	9,9	5,3	15,6	34,6	30,1	6,8	26,5	16,6	1,1	3,6	2,1
Employé de maison	2,9	3,5	3,2	5,5	3,8	4,2	5,8	3,4	4,6	2,6	3,4	2,9
Apprentie N.P.	6,6	6,8	6,7	17,1	7,7	9,6	9,1	5,6	7,4	6,1	6,9	6,4
Autres	2,7	1,1	2,0	1,0	0,5	0,6	1,4	0,6	1,0	2,9	1,2	2,3
N.D.	0,8	0,7	0,8	2,6	1,5	1,8	0,3	0,8	0,5	0,8	0,6	0,7
<b>Ensemble</b>												
<b>Effectifs</b>	1 919 264	1 406 245	3 325 509			218 680			326 164			2 780 665

(1) T.a.s.p.c. = Travail à son propre compte.

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 19 : Employeur du travail principal selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Employeur dans le Travail Principal	Niger			Niamey			Autres Urbains			Rural		
	Pauvre	Non Pauvre	<b>Niger</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Niamey</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Autres Urbains</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Rural</b>
Gouvernement	0,8	5,5	2,8	3,4	16,0	13,0	3,1	15,9	9,4	0,5	2,3	1,2
Parapublic	0,3	1,4	0,8	0,5	3,6	2,9	0,4	3,9	2,1	0,3	0,7	0,4
Société privée	53,3	57,4	55,0	36,4	43,3	41,6	45,5	46,4	45,9	54,5	61,3	57,2
Individu ou ménage	43,8	33,7	39,5	58,3	35,9	41,2	50,2	32,2	41,3	42,7	33,6	39,2
N.D.	1,9	2,0	1,9	1,3	1,3	1,3	0,8	1,6	1,2	2,0	2,1	2,0
<b>Ensemble</b>												
<b>Effectifs</b>	1 918 359	1 406 245	3 324 604	51 990	166 690	218 680	164 430	161 734	326 164	1 701 939	1 077 821	2 779 760

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 20 : Activité Principale de l'employeur du travail principal selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté :**

Secteur d'activité Employeur	Niger			Niamey			Autres Urbains			Rural		
	Pauvre	Non Pauvre	<b>Niger</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Niamey</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Autres Urbains</b>	Pauvre	Non Pauvre	<b>Rural</b>
Agriculture	62,9	48,6	56,9	15,5	4,0	6,7	35,9	15,0	25,6	67,0	60,6	64,5
Mines/Carrières	2,5	3,3	2,8	1,7	0,7	1,0	1,0	2,9	2,0	2,6	3,8	3,1
Production/Transformation	6,1	6,3	6,2	5,4	3,7	4,1	5,9	7,8	6,8	6,1	6,5	6,2
Construction	2,1	2,1	2,1	6,0	3,6	4,2	4,6	3,6	4,1	1,7	1,6	1,7
Transport	0,9	2,3	1,5	4,7	7,8	7,1	2,5	6,2	4,3	0,6	0,8	0,7
Commerce/vente	20,2	22,9	21,3	39,3	34,3	35,5	34,7	30,8	32,8	18,2	19,9	18,9
Services	3,8	6,9	5,1	20,1	25,5	24,2	9,5	12,9	11,2	2,7	3,1	2,9
Education/santé	0,6	4,5	2,2	2,2	9,7	8,0	2,4	12,7	7,5	0,3	2,5	1,2
Administration	0,2	1,9	0,9	1,6	8,2	6,6	1,5	6,7	4,1	0,1	0,2	0,1
Autres	0,9	1,2	1,0	3,5	2,4	2,7	2,0	1,4	1,7	0,7	1,0	0,8
<b>Ensemble</b>												
<b>Effectifs</b>	<b>1 908 962</b>	<b>1 397 041</b>	<b>3 306 003</b>	<b>51408</b>	<b>166850</b>	<b>218258</b>	<b>164430</b>	<b>161356</b>	<b>325786</b>	<b>1693124</b>	<b>1068835</b>	<b>2761959</b>

Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 21: Offre de crédit par les membres du ménage selon le sexe du CM, statut de pauvreté et le milieu de résidence : R1=Oui**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	22,2	24,1	20,5	15,1	15,3	14,2	21,5	22,1	20,7	22,8	25,5	20,7
Féminin	16,4	18,8	13,2	15,0	18,5	4,2	14,9	14,0	15,7	17,1	20,2	13,4
<b>Ensemble</b>	<b>21,8</b>	<b>23,6</b>	<b>20,1</b>	<b>15,1</b>	<b>15,8</b>	<b>12,5</b>	<b>20,6</b>	<b>21,1</b>	<b>20,0</b>	<b>22,4</b>	<b>25,1</b>	<b>20,3</b>

Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 22: Montant Prêt accordés par les membres selon le sexe du CM et le statut de pauvreté**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	103473,3	127746,1	79014,6							68237,9		
Féminin	57199,5	77800,4	18927,6							78697,1		
<b>Ensemble</b>	<b>100968,3</b>	<b>124299,2</b>	<b>76692,0</b>	<b>325977,0</b>	362025,97	148608,1	<b>235294,8</b>	13192,1	147103,1	<b>73351,6</b>		

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 23 : Epargne : Compte d'épargne ou économies en espèces : R3=Oui**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	9,4	10,5	8,5	20,4	23,1	9,2	13,6	16,5	10,3	8,1	7,9	8,3
Féminin	7,8	9,8	5,1	17,2	20,8	5,9	12,5	14,1	10,9	4,5	5,5	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>9,3</b>	<b>10,4</b>	<b>8,3</b>	<b>19,9</b>	22,8	8,7	<b>13,5</b>	16,2	10,4	<b>7,9</b>	7,8	8,0

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 24: Compte d'épargne bancaire : R4=Oui**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	10,7	16,0	5,0	36,3			19,2			4,4		
Féminin	7,7	9,6	3,0	25,8			0,0			0,0		
<b>Ensemble</b>	<b>10,5</b>	<b>15,5</b>	<b>4,9</b>	<b>34,9</b>			<b>16,8</b>			<b>4,3</b>		

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 25: Compte bancaire différent d'épargne : R5=Oui**

	<b>Niger</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Niamey</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Autres Villes</b>	Non Pauvres	Pauvres	<b>Rural</b>	Non Pauvres	Pauvres
Masculin	4,9	8,4	1,0	20,0			10,7			1,0		
Féminin	2,1	2,9	0,0	3,5			3,2			0,0		
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	<b>8,0</b>	<b>1,0</b>	<b>17,9</b>			<b>9,8</b>			<b>1,0</b>		

**Source** : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 26: Compte Caisse Rurale : R6=Oui**

	Non Pauvres	Pauvres	Niamey	Non Pauvres	Pauvres	Autres Villes	Non Pauvres	Pauvres	Rural	Non Pauvres	Pauvres
<b>Niger</b>											
Masculin	19,1	19,6	18,5	3,4		12,7			23,1		
Féminin	18,0	19,9	13,5	3,7		15,5			31,1		
<b>Ensemble</b>	<b>19,0</b>	<b>19,6</b>	<b>18,3</b>	<b>3,4</b>		<b>13,1</b>			<b>23,4</b>		

Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 27: Tontine : R9 > 0**

	Non Pauvres	Pauvres	Niamey	Non Pauvres	Pauvres	Autres Villes	Non Pauvres	Pauvres	Rural	Non Pauvres	Pauvres
<b>Niger</b>											
Masculin	42,0	48,2	35,3	64,6		52,1			36,0		
Féminin	51,5	51,8	50,9	77,8		46,9			35,1		
<b>Ensemble</b>	<b>42,6</b>	<b>48,5</b>	<b>35,8</b>	<b>66,3</b>		<b>51,4</b>			<b>35,9</b>		

Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 28: Montant Moyen thésaurisé par les membres selon le sexe du CM et le statut de pauvreté**

	Non Pauvres	Pauvres	Niamey	Non Pauvres	Pauvres	Autres Villes	Non Pauvres	Pauvres	Rural	Non Pauvres	Pauvres
<b>Niger</b>											
Masculin	56061,36	57961,19	53923,29								
Féminin	24180,7	28787,9	13229,9								
<b>Ensemble</b>	<b>54060,4</b>	<b>55576,5</b>	<b>52277,5</b>								

Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 29 : Demande de crédit par les membres du ménage selon le sexe du CM, statut de pauvreté et le milieu de résidence : R10=Oui**

	Non Pauvres	Pauvres	Niamey	Non Pauvres	Pauvres	Autres Villes	Non Pauvres	Pauvres	Rural	Non Pauvres	Pauvres
<b>Niger</b>											
Masculin	26,3	23,9	28,2	15,3	16,1	21,7	17,9	26,1	27,6	26,0	28,7
Féminin	17,5	16,6	18,7	18,9	17,7	16,9	10,5	23,6	17,4	17,5	17,2
<b>Ensemble</b>	<b>25,6</b>	<b>23,3</b>	<b>27,7</b>	<b>15,9</b>	<b>16,4</b>	<b>21,1</b>	<b>17,0</b>	<b>25,7</b>	<b>27,0</b>	<b>25,4</b>	<b>28,2</b>

Source : à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 30 : Raisons de l'abandon Scolaire selon le sexe de l'enfant : Enfants de 7 à 19 ans**

Raisons	En Pourcentage (%)		
	Ensemble	Garçons	Filles
A déjà été à l'école	50,1	63,7	36,6
<b>Est toujours à l'école</b>	<b>61,9</b>	63,0	60,0
<b>A Abandonné l'école</b>	<b>38,1</b>	37,0	40,0
<b>Trop âgé ou a fini l'école</b>	<b>8,5</b>	9,8	6,4
<b>Trop éloignée</b>	<b>2,2</b>	2,1	2,3
<b>Trop cher</b>	<b>0,2</b>	0,3	0,0
<b>Travaille à la maison où a un Travail</b>	<b>13,7</b>	16,0	10,0
<b>Inutile ou Aucun intérêt</b>	<b>13,7</b>	15,3	11,1
<b>Maladie ou Handicap</b>	<b>2,0</b>	2,7	1,0
<b>A échoué à l'examen</b>	<b>47,5</b>	48,3	46,4
<b>Enceinte ou s'est marié</b>	<b>10,3</b>	0,3	26,2
<b>Autres</b>	<b>6,4</b>	6,6	3,8
<b>Ensemble</b>			

**Tableau 31 : Taux de Chômage selon le sexe du membre et le niveau de pauvreté**

	En pourcentage (%)		
	Non Pauvres	Pauvres	<b>Ensemble</b>
Masculin	12,1	11,6	<b>11,8</b>
Féminin	23,9	<b>25,7</b>	<b>25,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,7</b>	<b>16,0</b>	<b>15,9</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF

**Tableau 32 : Proportion des enfants au travail selon le niveau d'instruction, le sexe du membre et le niveau de pauvreté :**

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	<b>Niger</b>
Aucun	22,3	15,1	<b>18,4</b>
Alpba/Coran	31,4	19,4	<b>26,4</b>
Primaire	10,8	6,3	<b>8,9</b>
Secondaire	10,7	<b>5,0</b>	<b>8,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,8</b>	<b>12,8</b>	<b>15,9</b>

**Source :** à partir des données du QUIBB-2005/INS/MEF